BENELUX

CHIFFRES-CLÉS ET TENDANCES

2014

Benelux

SECRETARIAAT-GENERAAL
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

COLOPHON

Éditeur responsable
Dr. J.P.R.M. van Laarhoven
Secrétariat général de l'Union Benelux
Rue de la Régence 39
BE-1000 Bruxelles
T +32 (0)2 519 38 11
info@benelux.int

Rédaction
Secrétariat général de l'Union Benelux en collaboration avec K. Keller

Remerciements
Le Collège des secrétaires généraux tient cependant à remercier tout particulièrement Messieurs G. Zacharias (STATEC Luxembourg), M. Broeckaert (DG Statistiques du SFP Economie, Belgique) et H. de Ruiter (CBS, Pays-Bas) pour leurs suggestions et conseils.

Coordination
Bureau du Staff du Secrétariat général de l'Union Benelux

Mise en page
fuel. - Bruxelles - www.fueldesign.be

Imprimerie
Profeeling

Date: février 2014
Cette publication est protégée par le droit d'auteur

PRÉFACE

Cher lecteur, chère lectrice,

Le Benelux est surtout connu comme une réalité historique, une enceinte de coopération entre les gouvernements de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg. Il est reconnu pour certaines de ses réalisations, à l'instar de Schengen. Il est apprécié comme modèle de coopération, précurseur de bons nombres d'actions et de politiques en matière d'intégration européenne. Il est par contre plus difficile de se représenter le Benelux en termes chiffrés. Or, pour pouvoir mieux comprendre la coopération entre les trois pays, il est essentiel de pouvoir mesurer et comparer les différents paramètres et données de cette collaboration. Les statistiques en sont un élément essentiel.

Nous nous sommes inspirés du programme de travail commun couvrant la période 2013-2016 pour élaborer la présente brochure. Notre objectif est, sans prétendre à l'exhaustivité, de présenter une sélection de graphiques et de tableaux illustrant de manière pertinente les projets et actions entrepris au niveau du Benelux.

Les données statistiques proviennent de différentes sources européennes et nationales. Le but est de fournir des informations consolidées et quantitatives sur le Benelux, et non d'être un ouvrage scientifique, ou de se substituer aux travaux et aux publications des autorités statistiques de nos trois pays.

La présente brochure s'adresse à un large public, à tous ceux qui s'intéressent au Benelux et à son évolution et permet ainsi à tout intéressé de mieux saisir ce qu'est le Benelux aujourd'hui et à poursuivre ses recherches d'informations sur le Benelux en consultant notre site **www.benelux.int**

Le Collège des Secrétaires généraux
J. van Laarhoven
A. de Muyser
L. Willems

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE 3
INTRODUCTION 5
LISTE DES ABRÉVIATIONS 7

1. GÉNÉRALITÉS 8
1.1. Territoire 10
1.2. Population 11
1.3. Macro-économie 14

2. ÉNERGIE 20
2.1. Marché de l'énergie 22
2.2. Approvisionnement en énergie 24
2.3. Énergies renouvelables 28

3. ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRE 30
3.1. Qualité de l'environnement 32
3.2. Biodiversité 37
3.3. Cohésion territoriale 38

4. COHÉSION SOCIALE 40
4.1. Mobilité des travailleurs 42
4.2. Politique de la jeunesse 47
4.3. Bien-être 49

5. ÉCONOMIE ET CONNAISSANCES 50
5.1. Entreprises 52
5.2. Technologies de l'information et de la communication 53
5.3. Gouvernance électronique 55
5.4. Innovation 56
5.5. Consommation 57

6. MOBILITÉ 58
6.1. Moyens de transport 60
6.2. Transport routier 61
6.3. Transport ferroviaire 64
6.4. Transport par voie d'eau: transport de marchandises 66
6.5. Transport aérien 68

7. SÉCURITÉ ET CIRCULATION DES PERSONNES 70
7.1. Sécurité 72
7.2. Circulation des personnes 73

8. PRÉVENTION DES FRAUDES 76

INTRODUCTION

Le «BENELUX, CHIFFRES-CLÉS ET TENDANCES» comporte, outre une préface, la présente introduction et une liste aussi complète que possible d'abréviations, un chapitre «Généralités» qui fournit des chiffres globaux sur les trois pays et sept chapitres qui couvrent les sept domaines d'action du programme de travail commun 2013-2016.

L'introduction de chacune des sept priorités rappelle la mission du Benelux dans le domaine envisagé et la relie aux données récoltées. Les priorités sont subdivisées en sous-thèmes dans un souci de meilleure lisibilité.

Cette brochure se concentre sur les pays Benelux. Dans certains cas, les chiffres relatifs à d'autres pays sont également présentés. Ces autres pays peuvent être des pays limitrophes tout comme des pays partenaires du Benelux dans le cadre d'une coopération. Leur présence est fonction de leur pertinence par rapport au thème concerné. Chaque thème présente les données de l'année la plus récente. Il est également fait état d'évolutions au fil des années et de données sur l'Union européenne,[1] de manière à inscrire les informations relatives au Benelux dans un contexte plus large.

Les données statistiques présentées dans ce recueil proviennent de différentes sources datant de l'automne 2013. La principale source est Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne. Il comporte des données tant sur l'Union européenne dans son ensemble que sur ses États membres, souvent au niveau national et régional. Du reste, Eurostat a été choisi pour sa fiabilité et la possibilité d'établir des comparaisons entre les pays. Par ailleurs, les banques de données nationales ont fourni des données complémentaires: la DG Statistique (SPF Économie) pour la Belgique, le Bureau central de la statistique (CBS) pour les Pays-Bas et l'Institut national de la statistique et des études économiques (Statec) pour le Luxembourg. Dans certains cas, des données issues d'autres institutions et études internationales ont été utilisées.[2] Parfois, le Secrétariat général a réalisé des calculs supplémentaires afin d'obtenir des informations pour l'ensemble du Benelux. Ces calculs sont mentionnés sous la forme de notes placées au bas des tableaux et des graphiques. Le Secrétariat général est seul responsable de la présente publication.

La majorité des données exposées ici concernent le niveau national. Pour certains sous-thèmes, elles sont également présentées au niveau régional. Les niveaux régionaux reposent sur le NUTS (nomenclature des unités territoriales statistiques), un système de classification d'Eurostat. Cette classification est un système hiérarchique divisé en trois niveaux NUTS.

- **NUTS 1:** Régions socio-économiques importantes

- **NUTS 2:** Régions de base pour l'application de la politique régionale

- **NUTS 3:** Petites régions pour des diagnostics spécifiques

[1] Les données pour l'actuelle composition de l'Union européenne, l'UE-28, ne sont pas toujours disponibles. Lorsqu'elles ne le sont pas, elles sont présentées pour l'UE-27 (sans la Croatie, donc). Les séries chronologiques pour l'UE-27 et l'UE-28 sont basées sur la formation concernée pour l'ensemble de la période. Autrement dit, les données pour l'année 2000 renvoient à la totalité de la formation européenne, en ce compris les pays qui n'étaient pas encore membres de l'UE à l'époque.

[2] Exemples: OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), Banque mondiale, AEE (Agence européenne pour l'environnement), études validées par la Commission européenne ou par l'un de ses départements, etc.

Pour les pays Benelux, les niveaux NUTS 1 et NUTS 2 ont été utilisés. Le tableau suivant indique les régions qui composent NUTS 1 et NUTS 2:

PAYS	NUTS 1	NUTS 2
Belgique	Région de Bruxelles-Capitale	
	Région flamande	Anvers
		Limbourg (BE)
		Flandre orientale
		Brabant flamand
		Flandre occidentale
	Région wallonne	Brabant wallon
		Hainaut
		Liège
		Luxembourg (BE)
		Namur
Pays-Bas	Noord-Nederland	Groningen
		Friesland (NL)
		Drenthe
	Oost-Nederland	Overijssel
		Gelderland
		Flevoland
	West-Nederland	Utrecht
		Noord-Holland
		Zuid-Holland
		Zeeland
	Zuid-Nederland	Noord-Brabant
		Limburg (NL)
Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg
Allemagne	Niedersachsen	
	Nordrhein-Westfalen	
	Rheinland-Pfalz	
	Saarland	
France		Champagne-Ardenne
		Nord-Pas de Calais
		Lorraine

En Belgique, les régions NUTS 1 ont une valeur politique et administrative, mais ce n'est pas le cas aux Pays-Bas, où ce sont précisément les régions NUTS 2 qui ont une telle valeur. Le niveau NUTS finalement choisi dépend des thèmes. Pour le Luxembourg, les régions NUTS 1 et NUTS 2 correspondent au niveau national, c'est pourquoi seules les données du niveau NUTS 1 sont indiquées pour ce pays. En ce qui concerne les pays limitrophes, des données ont également été obtenues au niveau régional. Pour l'Allemagne, nous avons examiné le niveau NUTS 1, à savoir les États fédérés (*Länder*) de Basse-Saxe, de Rhénanie du Nord-Westphalie, de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre. Pour la France, nous nous sommes penchés sur le niveau des Régions françaises, soit la Champagne-Ardenne, le Nord-Pas de Calais et la Lorraine.

La signification des symboles et des abréviations renvoyant aux unités, aux pays, aux institutions, etc., est précisée dans la liste des abréviations. Dans certains cas, une définition apportant une explication complémentaire est mentionnée dans une note en bas de page.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Symboles statistiques

:	Pas disponible
-	Pas d'application
'11/'12	Croissance en 2012 par rapport à 2011
2011/'12	Période scolaire, commençant en 2011 et se terminant en 2012
2000-2012	De 2000 à 2012 compris

Pays et régions

BNL	Union Benelux: Belgique, Pays-Bas et Luxembourg
BE	Belgique
NL	Pays-Bas
LU	Luxembourg
Intra-BNL	Entre les pays Benelux
DE	Allemagne
FR	France
AT	Autriche
BG	Bulgarie
CY	Chypre
CZ	Rép. tchèque
DK	Danemark
EE	Estonie
EL	Grèce
ES	Espagne
FI	Finlande
HR	Croatie
HU	Hongrie
IE	Irlande
IT	Italie
LT	Lettonie
LV	Lituanie
MT	Malte
PL	Pologne
PT	Portugal
RO	Roumanie
SE	Suède
SI	Slovénie
SK	Slovaquie
UK	Royaume-Uni
UE-27	Union européenne à 27 États membres depuis le 1er janvier 2007 (BE, BG, CZ, DK, DE, EE, IE, EL, ES, FR, IT, CY, LV, LT, LU, HU, MT, NL, AT, PL, PT, RO, SI, SK, FI, SE, UK)
UE-28	Union européenne à 28 États membres depuis le 1er janvier 2013 (UE-27 + HR)
CH	Suisse
NO	Norvège
Extra UE-27	Pays qui ne font pas partie de l'UE-27
CN	Chine
JP	Japon
RU	Russie
US	États-Unis
NUTS	Nomenclature des unités territoriales statistiques

Unités de mesures

%	Pour cent / pourcentage
US$	Dollar US
Mio	Million
Mrd	Milliard
PPA	Parité de pouvoir d'achat (correction pour les écarts de prix)
km	Kilomètre
km²	Kilomètre carré
ha	Hectare (1 ha = 10.000 mètres carrés)
m³	Mètre cube
µg	Microgramme
kg	Kilogramme
pkm	Passager-kilomètre (1 pkm = le transport d'un passager sur un kilomètre)
tkm	Tonne-kilomètre (1 tkm = le transport d'une tonne sur un kilomètre)
EVP	Equivalent vingt pieds (indication des dimensions des conteneurs, 1 EVP = 20 pieds de long)
kWh	Kilowattheure
MWh	Megawattheure (mega = 1 million)
GWh	Gigawattheure (giga = 1 milliard)
GJ	Gigajoule (giga = 1 milliard)
TJ	Terajoule (tera = 1 billion)
CO_2-eq	Equivalent carbone (indication de la quantité de pouvoir de réchauffement des gaz à effet de serre)
kgep	Equivalent kilogramme de pétrole (unité de compte de la quantité d'énergie, 1kgep est environ égal au contenu calorifique net de 1 kg de pétrole brut (BNB))
tep	Equivalent tonne de pétrole (unité de compte de la quantité d'énergie, 1 tep est environ égale au contenu calorifique net d'une tonne de pétrole brut (BNB))

Autres

AEE	Agence européenne pour l'environnement / European Environment Agency (EEA)
BNB	Banque Nationale de Belgique
CBS	Centraal Bureau voor de Statistiek
DG	Direction générale
Eurostat	l'Office statistique de l'Union européenne
OBPI	Office Benelux de la Propriété intellectuelle
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques / Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD)
OEB	Office européen des brevets / European Patent Office (EPO)
OHMI	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur / Office for Harmonization in the Internal Market (OHIM)
OIT	Organisation Internationale du Travail / International Labour Organziation (ILO)
PIB	Produit intérieur brut
RES	Renewable Energy Share (part des énergies renouvelables)
R&D	Research & Development (Recherche & Développement)
SPF	Service Public Fédéral
STATEC	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

1. GÉNÉRALITÉS

Le Benelux est un accord de coopération intergouvernementale entre la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. Pendant la Seconde Guerre mondiale, les gouvernements des 3 pays ont décidé de collaborer ensemble plus étroitement. C'est donc en 1944 que le Benelux a vu le jour, comme union douanière. En 1958, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg font un pas supplémentaire avec la signature du «Traité instituant l'Union économique du Benelux», impliquant un élargissement et un approfondissement de la coopération économique. Le 17 juin 2008, un nouveau Traité Benelux est signé et est entré en vigueur le 1er janvier 2012; c'est l' «Union Benelux».

Au sein du Benelux vivent 28,5 millions de personnes sur une superficie terrestre totale de 74.654 km², soit 5,6 % de la population de l'Union européenne sur 1,7 % de sa superficie terrestre. Au cours des dernières années, la population du Benelux s'est surtout accrue grâce à un solde migratoire positif. La croissance démographique du Benelux est estimée à 10 % entre 2013 et 2060.

Sur la base du produit intérieur brut (PIB) par habitant, le Benelux occupe une position élevée en termes de prospérité (36.000 euros/habitant). Bien que la croissance économique du Benelux ait chuté pendant la crise économique et financière de 2009 (-3,4 % du PIB en moyenne), elle se redresse lentement depuis lors.

Les pays Benelux sont des partenaires commerciaux importants les uns pour les autres. Ainsi, les Pays-Bas et la Belgique font partie des cinq premiers partenaires commerciaux du Luxembourg, la Belgique est le deuxième partenaire commercial des Pays-Bas, et les Pays-Bas sont le deuxième partenaire commercial de la Belgique. La part du Benelux dans le volume des échanges commerciaux intérieurs entre les États membres de l'UE représente 16,6 % des importations totales et 22,7 % des exportations totales. Le Benelux occupe ainsi la deuxième place en matière d'importation dans le commerce intra-UE, et la première en matière d'exportation.

Tout comme la croissance économique, le déficit budgétaire du Benelux s'était aggravé pendant la crise économique et financière (pour atteindre en moyenne 5,4 % du PIB). Au cours des dernières années, il s'est relevé à 3,9 % du PIB. Le volume de la dette publique diffère entre les pays Benelux, mais il est en moyenne inférieur à la moyenne européenne.

1.1. TERRITOIRE

1.1.1. SITUATION DU BENELUX AU SEIN DE L'EUROPE

Source: Secrétariat général de l'union Benelux

1.1.2. SUPERFICIE RÉGIONALE TOTALE, 2012

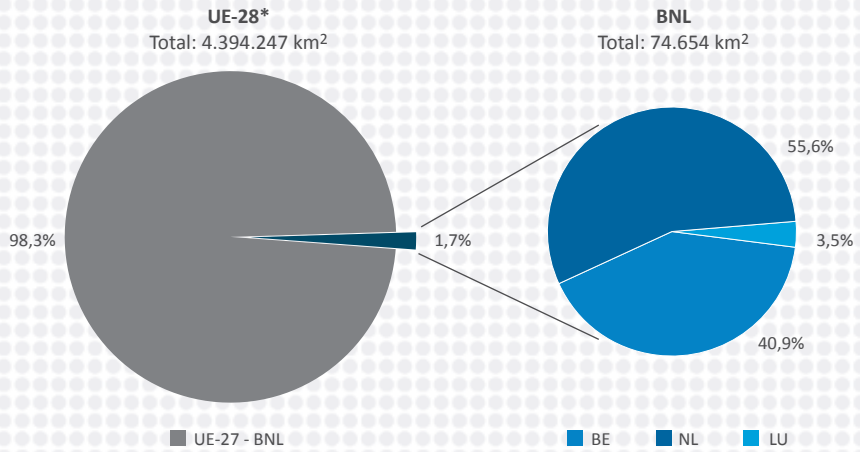

	Superficie (km²)
BNL	74.654
BE	30.526
NL	41.542
LU	2.586
UE-28*	4.394.247

*Calcul UE 28: surface UE 27 (Eurostat) + HR (Commission européenne – Politique régionale et développement urbain)
Calcul BNL: superficie de BE+NL+LU
Source: Eurostat

1.2. POPULATION

1.2.1. CHIFFRES RELATIFS À LA POPULATION

Population totale du Benelux, 2013

Chiffres relatifs à la population au 1er janvier 2013.

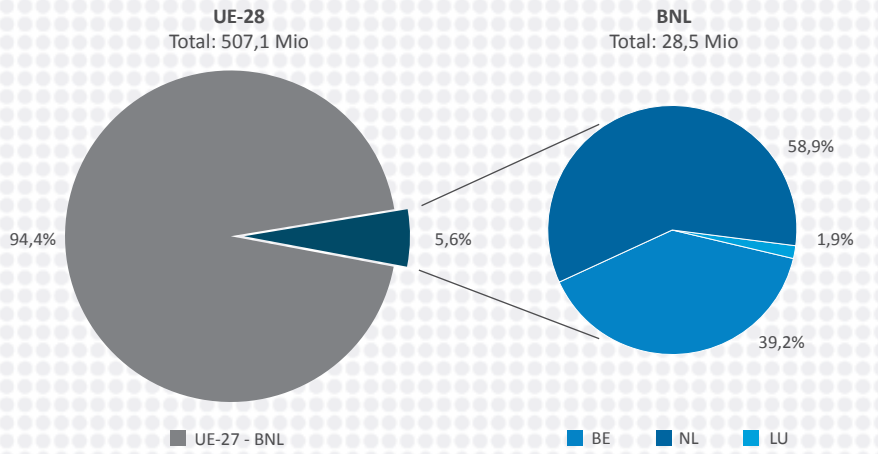

	Population au 1er janvier 2013
BNL	28.478.256
BE	11.161.642
NL	16.779.575
LU	537.039
UE-28	507.069.424

Calcul BNL: chiffre de population de BE+NL+LU
Source: Eurostat

Population par région, 2012

	Population totale	Part de la population totale (%)
BE	**11.094.850**	**100,0**
Région de Bruxelles-Capitale	1.159.448	10,5
Région flamande	6.372.575	57,4
Région wallonne	3.562.827	32,1
NL	**16.730.348**	**100,0**
Noord-Nederland	1.718.896	10,3
Oost-Nederland	3.543.938	21,2
West-Nederland	7.880.753	47,1
Zuid-Nederland	3.586.761	21,4
LU	**524.853**	**100,0**
DE	**81.843.743**	**100,0**
Niedersachsen	7.913.502	9,7
Nordrhein-Westfalen	17.841.956	21,8
Rheinland-Pfalz	3.999.117	4,9
Saarland	1.013.352	1,2
FR	**65.327.724**	**100,0**
Champagne-Ardenne	1.333.163	2,0
Nord-Pas de Calais	4.049.685	6,2
Lorraine	2.356.585	3,6

Source: Eurostat

1.2.2. COMPOSITION DE LA POPULATION

Pyramide des âges

La structure démographique par tranche d'âge par rapport à la population totale.

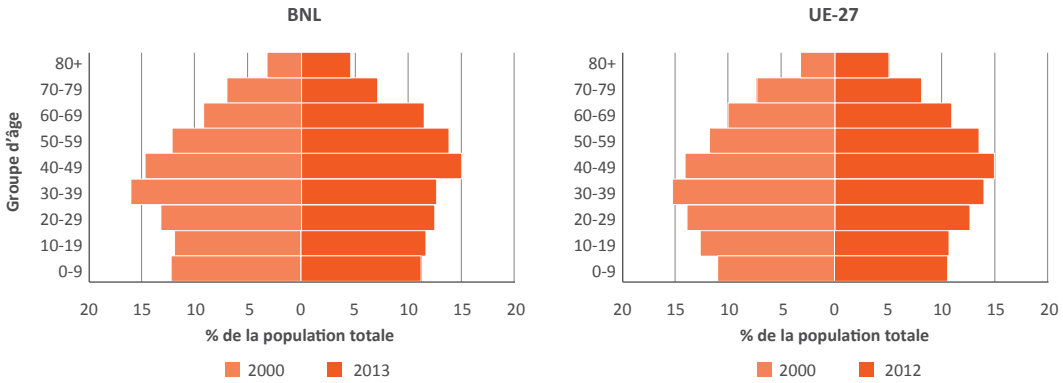

	BE		NL		LU	
	2000	2013	2000	2013	2000	2013
Total	10.239.085	11.161.642	15.863.950	16.779.575	433.600	537.039
Par group d'age (% de la population totale)						
0-9 ans	11,7	11,5	12,5	11,1	13,1	11,2
10-19 ans	11,9	11,2	11,9	12,0	11,3	11,8
20-29 ans	13,0	12,7	13,4	12,4	13,0	13,2
30-39 ans	15,4	13,1	16,6	12,2	17,1	15,2
40-49 ans	14,6	14,4	14,8	15,3	14,9	16,2
50-59 ans	11,6	13,7	12,6	14,0	11,5	13,3
60-69 ans	10,2	10,8	8,6	11,9	9,3	9,1
70-79 ans	8,2	7,3	6,4	6,9	6,7	6,1
80+	3,5	5,3	3,2	4,2	3,1	3,9

Calcul BNL: population par groupe d'âge en BE, aux P-B et au LUX et calcul des pourcentages y afférents
Source: Eurostat

Part de population étrangère, 2012

Par population étrangère, on entend les habitants de nationalité étrangère.

	BE		NL		LU	
	2008	2012	2008	2012	2008	2012[a]
Total	971.448	1.224.904	688.375	697.741	205.889	229.870
% de la population	9,1	11,0	4,2	4,2	42,6	43,8
Dont (%):						
UE-28	67,9	63,6	38,4	52	86,0	86,4
BE	-	-	3,8	4,0	8,0	7,5
NL	12,7	11,5	-	-	1,8	1,7
LU	0,5	0,4	0,0	0,1	-	-
DE	3,9	3,3	9,1	10,4	5,6	5,3
FR	13,4	12,2	2,2	2,6	12,9	14,4
UK	2,6	2,0	5,8	5,9	2,4	2,4
Nord[b]	1,7	1,5	2,1	3,0	3,5	3,4
Centre+Ouest[b]	6,7	11,3	7,3	16,0	2,9	4,1
Sud[b]	26,5	21,4	8,1	10,0	48,8	47,6
Hors UE-28	32,1	36,4	61,6	48,0	14,0	13,6

[a]Basé sur les chiffres du STATEC
[b]Nord = DK+EE+FI+IE+LT+LV+SE
Central + Ouest = AT+BG+CZ+HR+HU+PL+RO+SI+SK
Sud = CY+EL+ES+IT+MT+PT
Source: Eurostat

1.2.3. DENSITÉ DE POPULATION, 2011

Le nombre d'habitants au km².

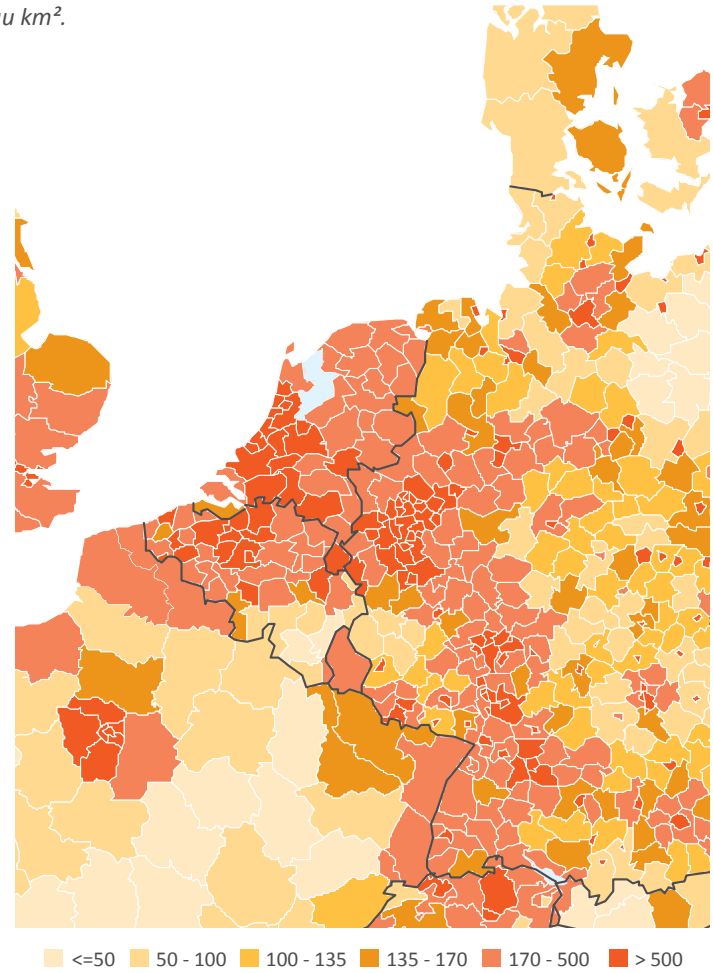

Source: Eurostat

1.2.4. CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Composition de la croissance démographique annuelle

La croissance démographique annuelle est scindée en solde migratoire et accroissement naturel. «Le solde migratoire» est constitué des émigrants – immigrés et «l'accroissement naturel» du nombre des naissances – le nombre des décès. La croissance est exprimée en pourcentage de la population totale au début de l'année concernée.

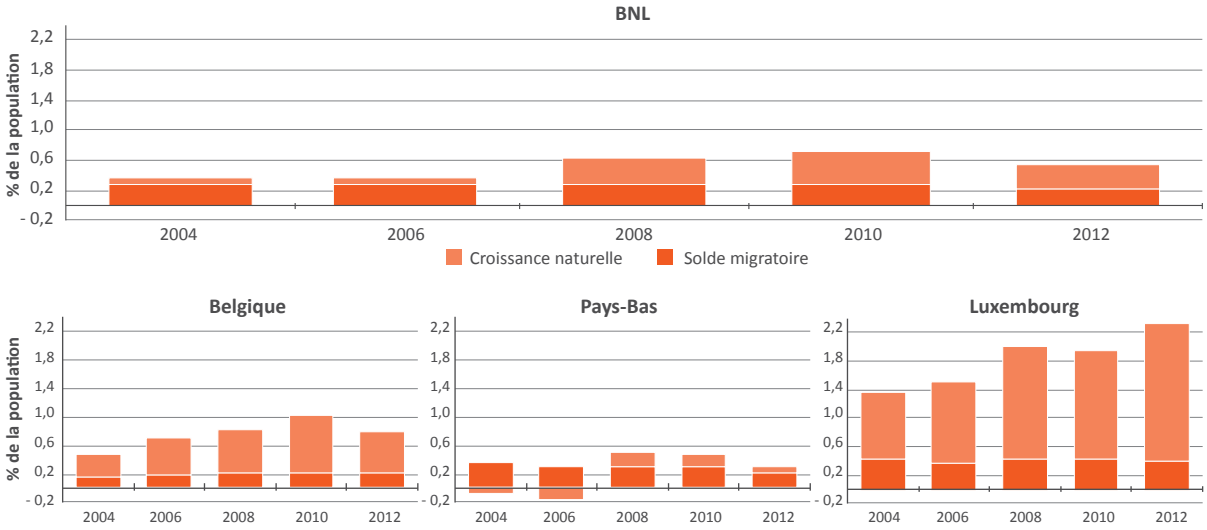

Calcul BNL: «le solde migratoire» et «l'accroissement naturel» de BE+NL+LU et dont les pourcentages ont été calculés
Source: Eurostat

Prévisions de croissance démographique

Les prévisions sont calculées à partir d'hypothèses basées sur les taux nationaux nets d'immigration, de natalité et de mortalité des dernières années (Eurostat).

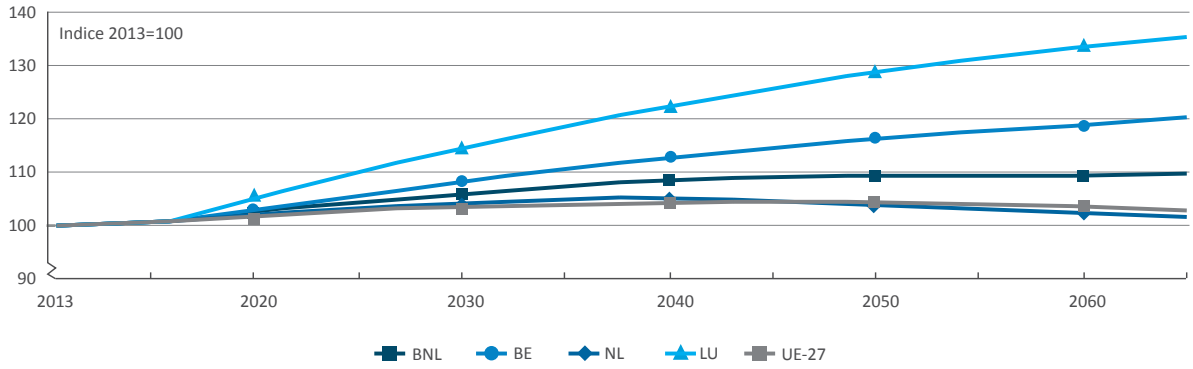

Calcul BNL: Les prévisions de la population de BE+NL+LU et dont les indices ont été calculés
Source: Eurostat

1.3. MACRO-ÉCONOMIE

1.3.1. PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB)

Le PIB représente la production totale de biens et de services au sein d'un pays. Il constitue un indicateur fréquemment utilisé pour décrire la situation économique d'un pays. Il est possible de comparer le PIB de différents pays en apportant une correction au nombre d'habitants et au niveau des prix. On obtient ainsi le PIB par habitant corrigé pour la parité de pouvoir d'achat (PPA).

PIB aux prix du marché (milliards d'euros), 2012

Les prix du marché sont les prix pratiqués pendant l'année concernée.

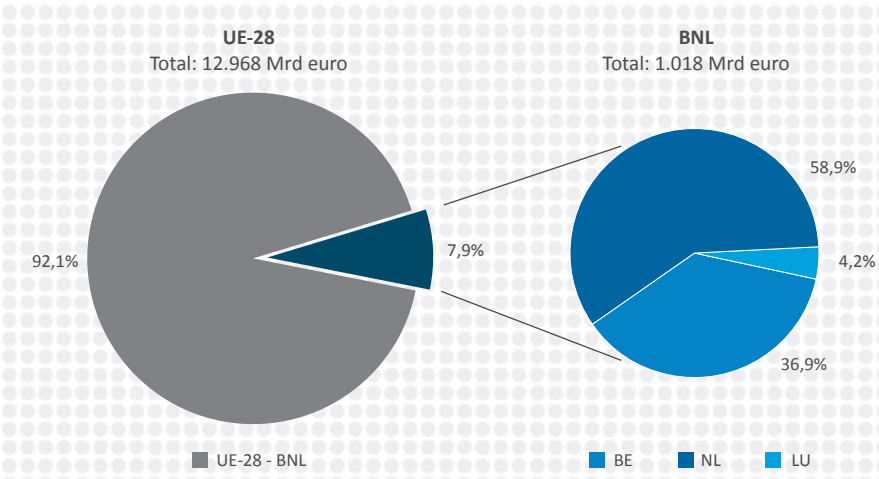

	PIB (Mio euro)	PIB/ habitant* (euro)
BNL	28.478.256	35.912
BE	11.161.642	33.879
NL	16.779.575	35.823
LU	537.039	81.736
UE-28	507.069.424	25.549

*Calcul: PIB par habitants
Calcul BNL: PIB de BE+NL+LU et PIB/habitant calculé sur cette base
Source: Eurostat

Part du PIB par région (milliards d'euros), 2010

	PIB total (Mrd euro)	Part du PIB national (%)
BE	**357**	**100,0**
Région de Bruxelles-Capitale	68	19,0
Région flamande	204	57,2
Région wallonne	85	23,8
NL	**583**	**100,0**
Noord-Nederland	59	10,1
Oost-Nederland	105	18,0
West-Nederland	297	50,9
Zuid-Nederland	122	20,9
LU	**40**	**100,0**
DE	**2.496**	**100,0**
Niedersachsen	217	8,7
Nordrhein-Westfalen	553	22,1
Rheinland-Pfalz	109	4,4
Saarland	29	1,2
FR	**1.937**	**100,0**
Champagne-Ardennne	34	1,7
Nord-Pas de Calais	97	5,0
Lorraine	54	2,8

Source: Eurostat

PIB par habitant (en dollars américains[3] en PPA), 2012

«Poids de l'économie» par rapport à quelques grandes puissances économiques internationales. Le PIB par habitant est présenté en parité de pouvoir d'achat afin de pouvoir comparer la situation économique entre les différents pays.

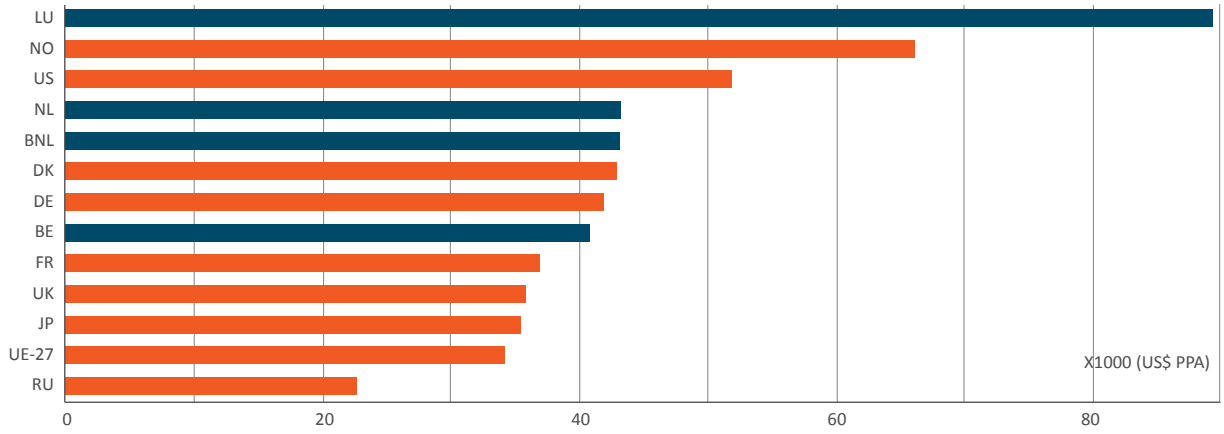

Calcul BNL = PIB de BE+NL+LU et PIB par habitant calculé sur cette base
Source: OCDE

[3] Le taux de change moyen de référence en 2012 s'élevait à: 1 US$ = 0,7783 euro (SPF Finances, Belgique).

Croissance du PIB en volume (% par rapport à l'année précédente)

Le taux de croissance du PIB en volume permet de comparer le développement économique tant à travers le temps qu'entre différents pays. Le calcul se base sur la comparaison du PIB en prix fixes avec les prix de l'année précédente. «Les prix fixes» sont les prix du marché corrigés pour l'inflation.

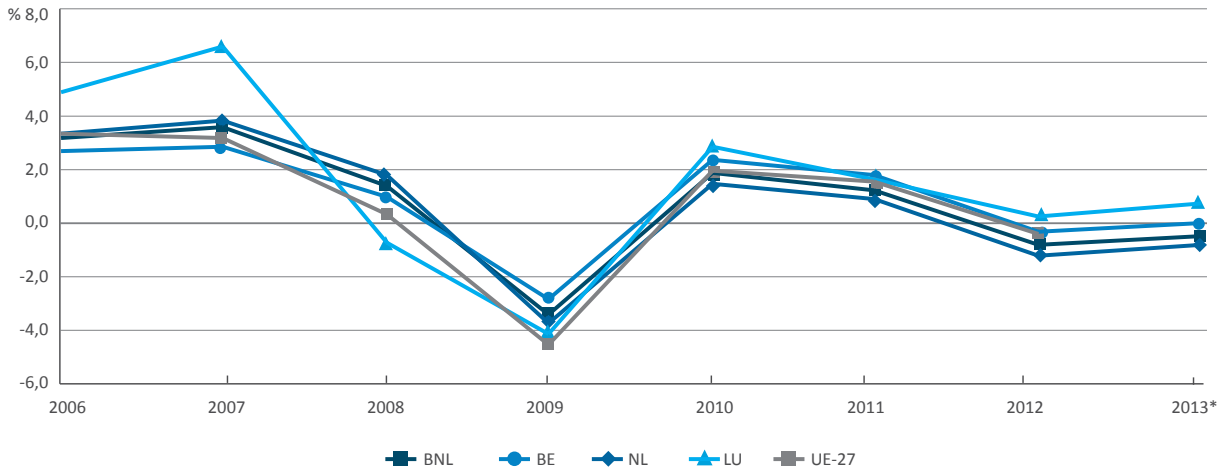

* La prévision
Calcul BNL: = moyenne pondérée sur la base du chiffre de PIB de BE, NL et LU
Source: Eurostat

Valeur ajoutée brute par secteur, 2012

La valeur ajoutée brute aux prix de base correspond au montant que les facteurs de production ajoutent à la valeur des biens et services consommés. La valeur ajoutée brute totale de tous les secteurs n'équivaut pas exactement au PIB parce que dans le calcul du PIB les taxes liées aux produits sont ajoutées et les subventions liées à ceux-ci sont décomptées. L'indication de la valeur ajoutée brute par secteur permet de mettre en exergue l'activité économique principale d'un pays.

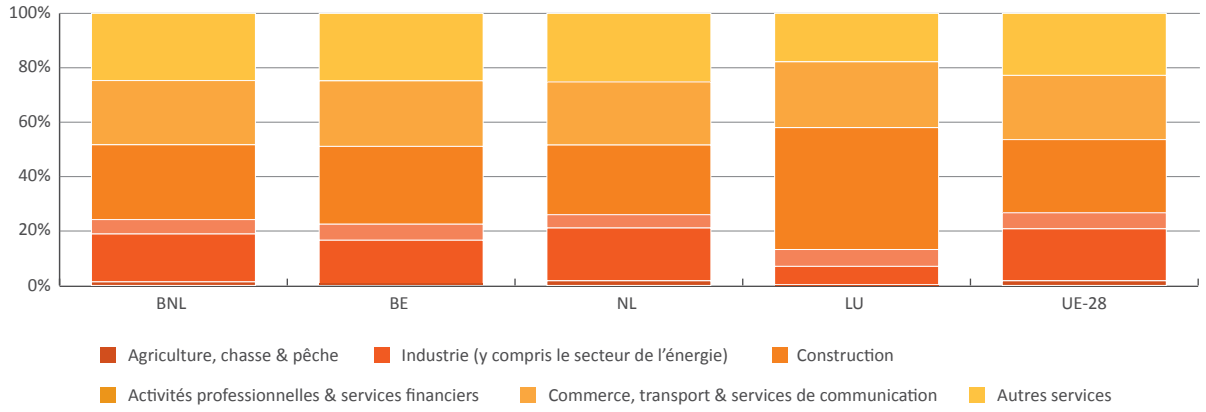

	Valeur ajoutée totale (Mio d'euros)	Répartition par secteur (en %)					
		Agriculture, chasse & pêche	Industrie (y compris le secteur de l'énergie)	Construction	Activités professionnelles & services financiers	Commerce, transport & services de communication	Autres services
BNL	911.885	1,3	17,6	5,3	27,5	23,6	24,7
BE	335.382	0,7	15,9	5,9	28,6	24,1	24,8
NL	538.037	1,7	19,4	4,9	25,6	23,2	25,2
LU	38.466	0,3	6,7	6,2	44,8	24,2	17,8
UE-27	11.576.266	1,7	19,1	5,9	26,9	23,6	22,8

Calcul BNL: la valeur ajoutée brute de BE+NL+LU et dont les pourcentages ont été calculés
Source: Eurostat

1.3.2. COMMERCE

Échanges internationaux de marchandises, 2012

La proportion des importations et exportations totales avec des partenaires commerciaux pour les pays Benelux. Derrière la proportion figure le classement du pays concerné par rapport au reste du monde, ce qui permet de voir les principaux partenaires commerciaux des pays Benelux.

	BE				NL				LU			
	Importations		Exportations		Importations		Exportations		Importations		Exportations	
Total (Mio euros)	341.788		347.326		389.449		429.717		18.936		10.933	
Partenaire commercial (%):												
BE	-	-	-	-	9,7	***2***	11,3	***2***	34,8	***1***	12,8	***3***
NL	20,6	***1***	12,5	***3***	-	-	-	-	5,7	***5***	5,1	***4***
LU	0,7	***22***	1,8	***10***	0,2	***57***	0,3	***42***	-	-	-	-
DE	14,1	***2***	17,4	***1***	15,9	***1***	24,7	***1***	26,7	***2***	27,9	***1***
FR	10,5	***3***	15,5	***2***	4,5	***7***	8,4	***3***	11,8	***3***	14,8	***2***
UK	5,4	***5***	7,0	***4***	7,0	***4***	8,1	***4***	1,6	***7***	4,1	***5***
US	6,4	***4***	5,9	***5***	6,8	***5***	4,7	***5***	7,7	***4***	3,0	***7***
CN	4,0	***7***	2,2	***9***	8,2	***3***	1,8	***9***	0,5	***15***	1,8	***9***
RU	2,5	***9***	1,6	***12***	5,2	***6***	1,6	***11***	0,0	***39***	1,3	***14***
JP	2,1	***10***	1,1	***17***	2,5	***9***	0,8	***20***	0,7	***10***	0,6	***23***

Source: BNB, CBS en STATEC

Part des pays Benelux dans le commerce intérieur UE-27, 2012

Le commerce intérieur UE-27 est la valeur totale du commerce de biens et de marchandises entre les États membres de l'UE-27.

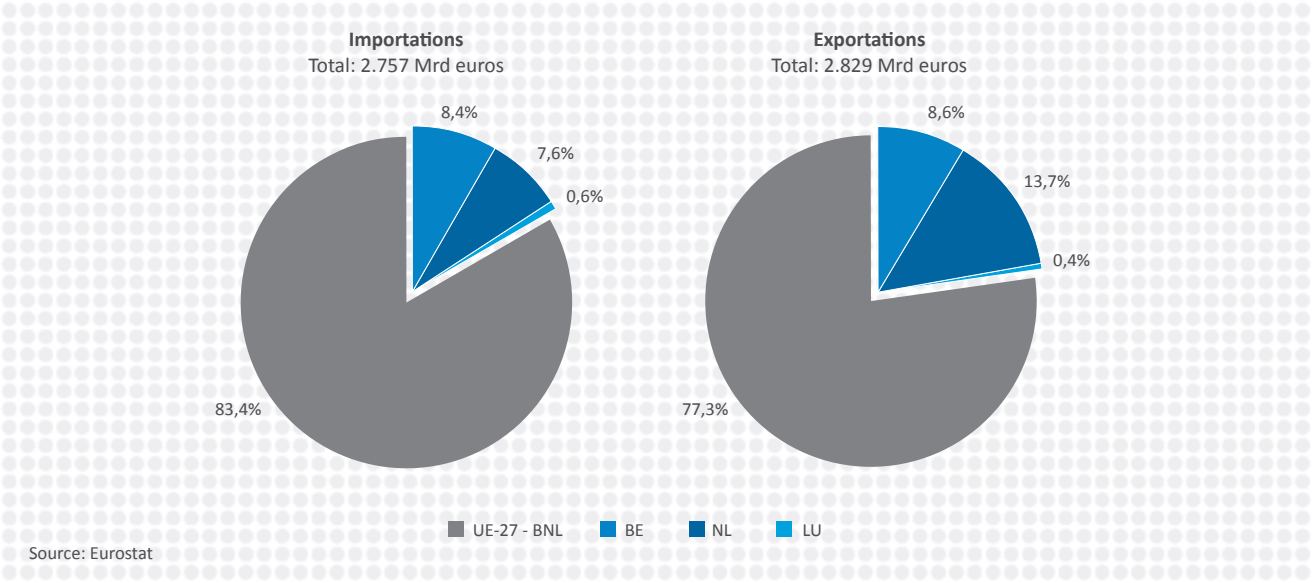

Source: Eurostat

Classement des pays Benelux dans le commerce de biens et de marchandises intérieur-UE-27, 2012

	Importations	Exportations
BNL	2	1
BE	4	3
NL	5	2
LU	20	21

Calcul BNL: les importations et exportations de BE+NL+LU
Source: Eurostat

1.3.3. FINANCES PUBLIQUES

Déficit ou excédent budgétaire (% du PIB)

Le déficit ou l'excédent budgétaire constitue la balance finale des recettes moins les dépenses des pouvoirs publics et est exprimé en pourcentage du PIB. Le secteur des administrations publiques comprend l'administration centrale, les administrations d'États fédérés, les administrations locales et les administrations de sécurité sociale (Eurostat).

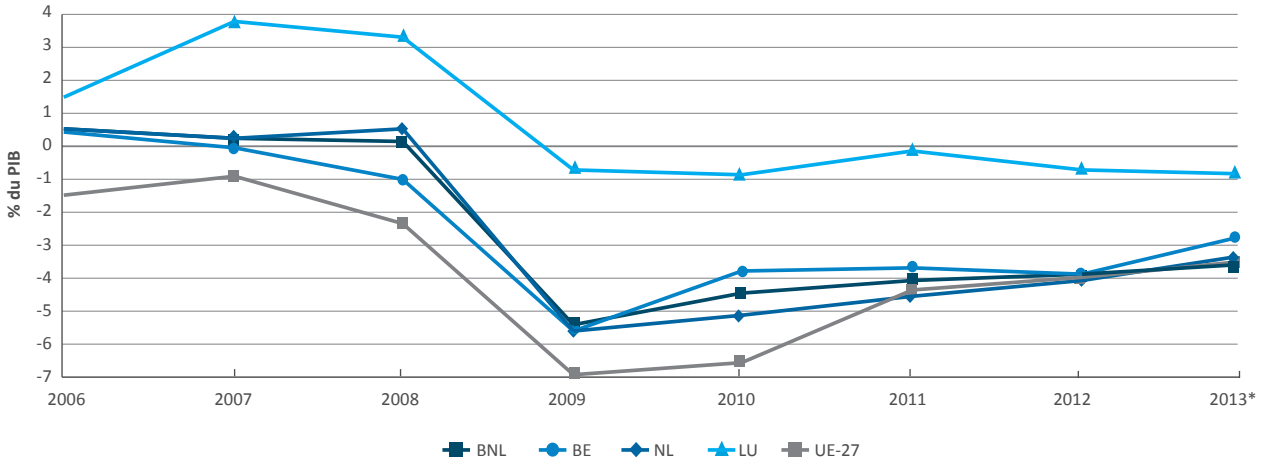

*La prévision est basé sur le rapport du Commission européenne 'European Economic Forecast, Autumn 2013'
Calcul BNL: moyenne pondérée sur la base du chiffre de PIB de BE, NL et LU
Source: Eurostat

Ventilation des dépenses publiques, 2011

La classification des fonctions est basée sur le système de la COFOG (Classification des fonctions des administrations publiques) élaboré par l'OCDE.

	BNL	BE	NL	LU	UE-27
Total En pourcentage du PIB	**514.882** 51,0	**197.072** 53,3	**299.928** 50,1	**17.882** 42,0	**6.211.605** 49,0
Ventilation selon les fonctions (% du total)					
Services publics généraux	12,6	15,0	11,2	11,4	13,5
Défense	2,3	1,8	2,7	1,0	3,0
Ordre et sécurité publics	3,8	3,4	4,2	2,5	3,9
Affaires économiques	11,4	12,3	10,9	9,9	8,2
Protection de l'environnement	2,6	1,4	3,3	2,8	1,7
Logement et équipements collectifs	1,0	0,7	1,2	1,8	1,7
Santé	16,0	14,8	17,0	11,4	14,9
Loisirs, culture et culte	3,1	2,4	3,5	4,0	2,2
Enseignement	11,6	11,6	11,6	12,1	10,9
Protection sociale	35,6	36,6	34,5	43,2	39,9

Calcul BNL: moyenne pondérée sur la base du PIB de BE, NL et LU
Source: Eurostat

Dette publique (% du PIB)

La dette publique est la valeur nominale (telle qu'exprimée sur le titre de créance) de la dette brute en circulation à la fin de l'année, consolidée entre et à l'intérieur des secteurs de l'administration publique (Eurostat).

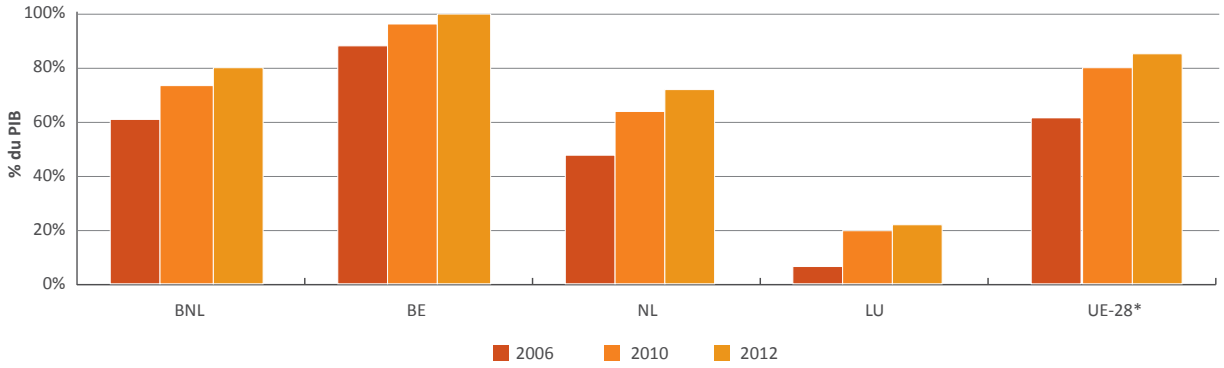

*Le chiffre du 2006 est base sur la composition d'UE-27
Calcul BNL: moyenne pondérée sur la base du PIB de BE, NL et LU
Source: Eurostat

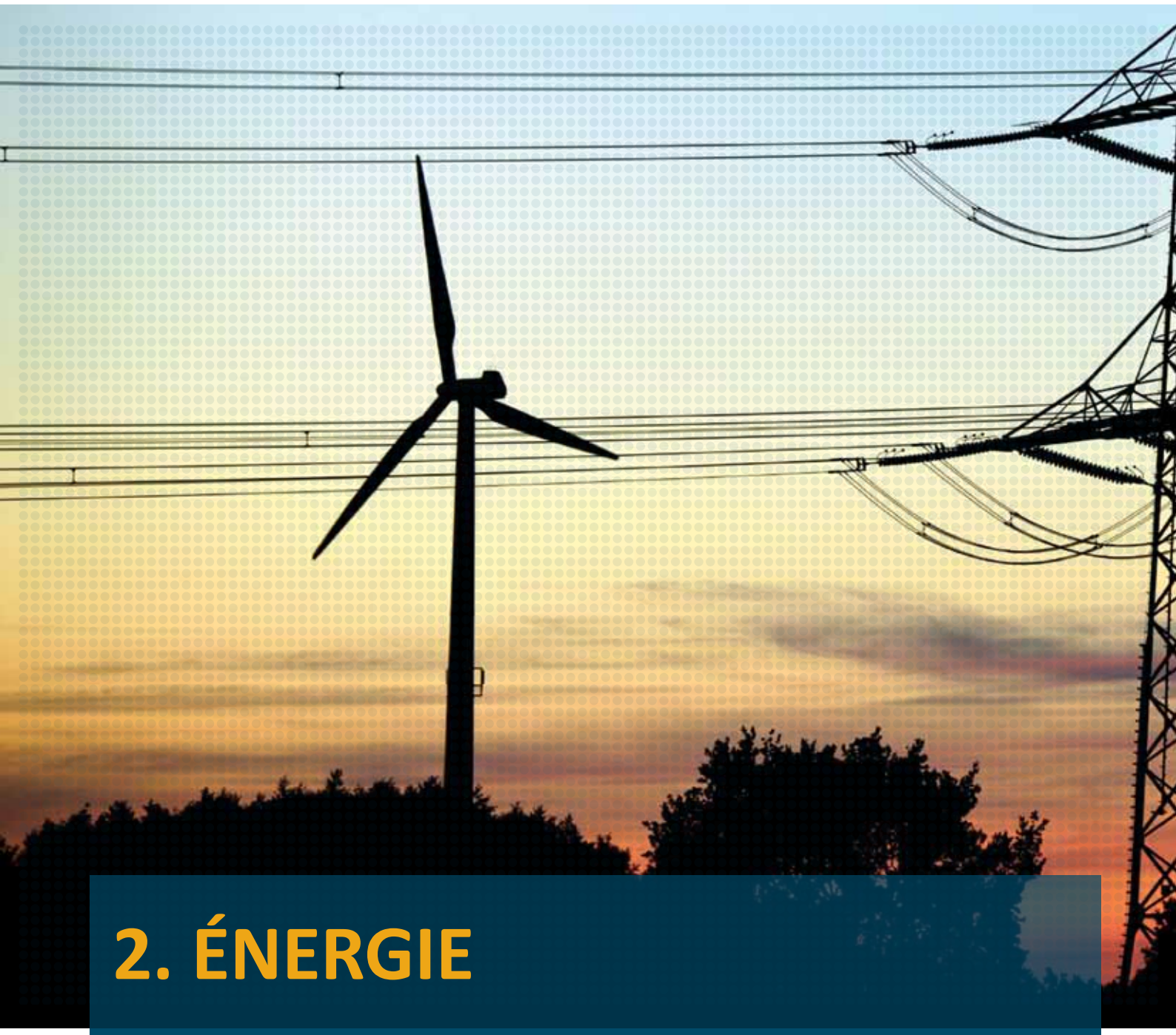

2. ÉNERGIE

La mission du Benelux est d'accroître la compétitivité du secteur en approfondissant et en élargissant le marché de l'énergie déjà développé et de renforcer la fiabilité de l'approvisionnement en misant sur une infrastructure transfrontière cohérente.

Pour concrétiser la coopération entre les marchés de l'énergie, les pays Benelux ainsi que l'Allemagne, la France, l'Autriche et la Suisse (observateur) ont créé le Forum Pentalatéral de l'Énergie.

Le Benelux s'engage dans l'indispensable transition énergétique et apporte sa contribution à la réalisation des objectifs européens au niveau des énergies renouvelables et de la réduction des émissions CO_2.

Les pays riverains de la mer du Nord ont créé une plateforme commune, l'«initiative des pays riverains de la mer du Nord pour un réseau offshore» (NSCOGI), à laquelle participent, outre les pays Benelux, le Danemark, la France, l'Allemagne, l'Irlande, la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni.

Le Benelux consomme plus d'énergie qu'il n'en produit: 94 millions de tonnes-équivalents pétrole (tep) consommées contre 82 millions de tep produites. À l'échelle européenne, le Benelux consomme 8,5 % et produit 10,3 % des volumes totaux. Les plus gros consommateurs d'énergie sont les secteurs du transport et de l'industrie, qui représentent 60,6 % de la consommation. La production d'énergie primaire est majoritairement constituée par le gaz naturel (70,2 %), dont le Benelux est aussi un exportateur net.

En revanche, le Benelux est un importateur net d'électricité, mais la majeure partie des importations et des exportations totales d'électricité sont réalisées entre les pays Benelux. Les tendances pointent vers un tassement en cours au détriment de l'énergie nucléaire et du gaz naturel et à l'avantage des énergies renouvelables et du charbon.

Au cours des dix dernières années, la production d'énergie renouvelable a triplé au sein du Benelux. Elle y est principalement issue de la biomasse et des déchets (85,3 %), suivis par l'énergie éolienne (11,3 %). Bien qu'une plus grande part de la consommation énergétique provienne aujourd'hui de sources renouvelables, les pays Benelux souhaitent relever encore cette proportion au cours des prochaines années, dans le cadre de la stratégie Europe 2020.

2.1. MARCHÉ DE L'ÉNERGIE

2.1.1. CONSOMMATION D'ÉNERGIE

La consommation totale d'énergie finale est la consommation d'énergie de l'industrie, du secteur des transports, des ménages, des services, de l'agriculture et des autres secteurs, à l'exception du secteur de l'énergie et de la consommation non énergétique (Eurostat).

Consommation totale d'énergie finale (en millions de tep), 2011

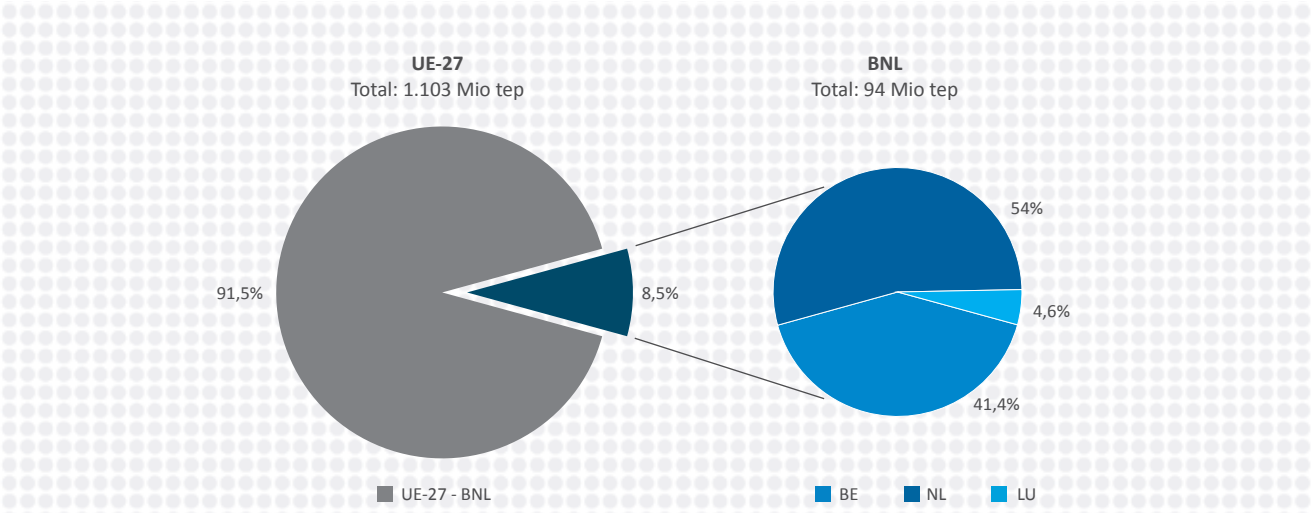

Source: Eurostat

Consommation d'énergie finale par secteur (en % du total), 2011

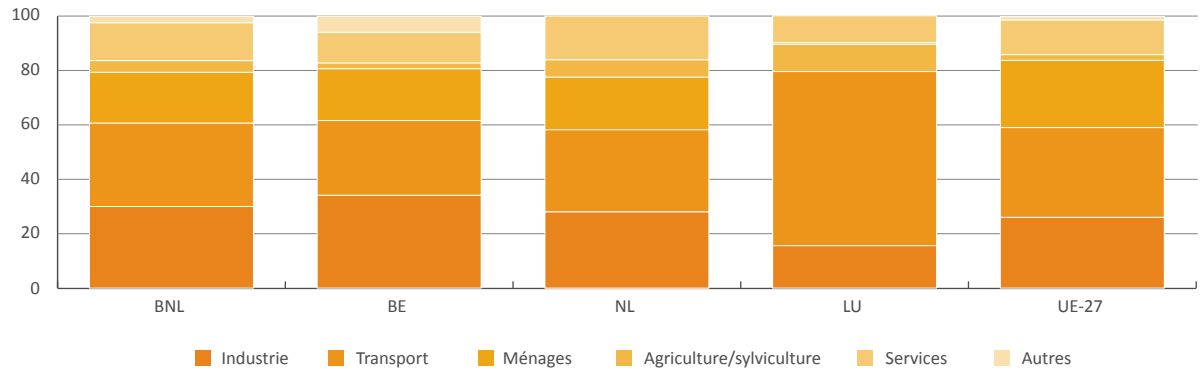

	Total (Mio tep)	Consommation d'énergie par secteur (%)					
		Industrie	Transport	Ménages	Agriculture/ sylviculture	Services	Autres
BNL	94	30,0	30,6	18,7	4,3	13,9	2,4
BE	39	34,1	27,5	19,0	2,1	11,3	5,9
NL	51	28,0	30,2	19,3	6,4	16,1	-
LU	4	15,6	64,0	10,0	0,6	9,9	-
UE-27	1.103	26,0	33,0	24,7	2,1	12,7	1,3

Calcul BNL: Consommation d'énergie de BE+NL+LU et dont les pourcentages ont été calculés
Source: Eurostat

2.1.2. INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCONOMIE (KGEP/1000 EUROS)

La consommation intérieure brute d'énergie par 1000 euros de PIB mesure la consommation énergétique d'une économie. Au plus ce rapport est faible, au plus l'efficacité énergétique d'une économie est grande.

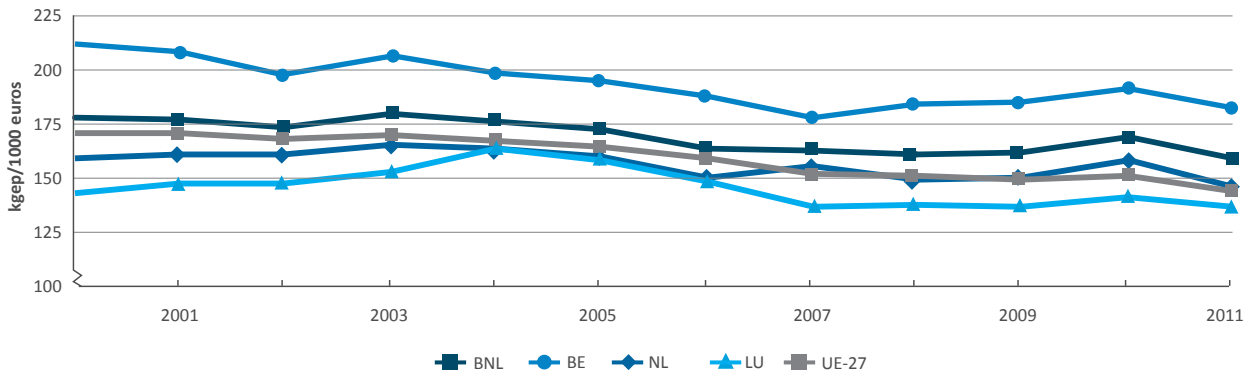

Calcul BNL: moyenne pondérée sur la base du PIB de BE, NL et LU
Source: Eurostat

2.1.3. PRIX À LA CONSOMMATION DU GAZ NATUREL ET DE L'ÉLECTRICITÉ (EN EUROS, HORS TVA)

Ménages

Les prix sont indiqués pour un ménage moyen qui consomme entre 20 et 200 GJ de gaz et entre 2.500 et 5.000 kWh d'électricité par an.

	Gaz naturel (en euros/GJ)				Électricité (en euros/kWh)			
	2010	2011	2012	Croissance* '11/'12 (%)	2010	2011	2012	Croissance* '11/'12 (%)
BNL	13,30	15,34	16,70	8,9	0,157	0,161	0,168	4,4
BE	13,04	15,67	16,33	4,2	0,163	0,176	0,188	6,7
NL	15,13	16,18	18,56	14,7	0,146	0,150	0,157	4,4
LU	11,73	14,18	15,22	7,4	0,164	0,158	0,160	1,8
DE	13,26	14,33	15,01	4,7	0,202	0,213	0,222	4,2
FR	13,01	14,57	15,65	7,4	0,113	0,120	0,122	1,3
UE-27	13,04	14,49	16,14	11,4	0,147	0,156	0,166	5,8

Industrie

Les prix sont indiqués pour une industrie moyenne qui consomme entre 10.000 et 100.000 GJ de gaz et entre 500 MWh et 2.000 MWh d'électricité par an.

	Gaz naturel (en euros/GJ)				Électricité (en euros/kWh)			
	2010	2011	2012	Croissance* '11/'12 (%)	2010	2011	2012	Croissance* '11/'12 (%)
BNL	9,42	10,50	11,32	7,8	0,102	0,103	0,103	0,3
BE	8,07	9,18	9,65	5,1	0,106	0,112	0,109	-2,8
NL	9,21	9,56	10,15	6,2	0,100	0,096	0,097	1,0
LU	10,99	12,76	14,17	11,1	0,102	0,100	0,103	3,0
DE	11,20	13,26	13,34	0,6	0,116	0,125	0,129	3,3
FR	9,44	10,32	11,00	6,6	0,075	0,083	0,087	4,8
UE-27	9,04	10,12	11,09	9,6	0,105	0,111	0,116	4,9

*La croissance est calculée sur le prix total et est indiquée dans la source des données avec quatre chiffres derrière la virgule.
Calcul BNL: (BE+NL+LU)/3
Source: Eurostat

2.2. APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE

2.2.1. OFFRE D'ÉNERGIE PAR SOURCE D'ENERGIE (EN % DE L'OFFRE TOTALE), 2011

L'offre totale d'énergie est la production totale d'énergie majorée des importations et avitailleurs[4] et diminuée des exportations et de la variation des stocks.

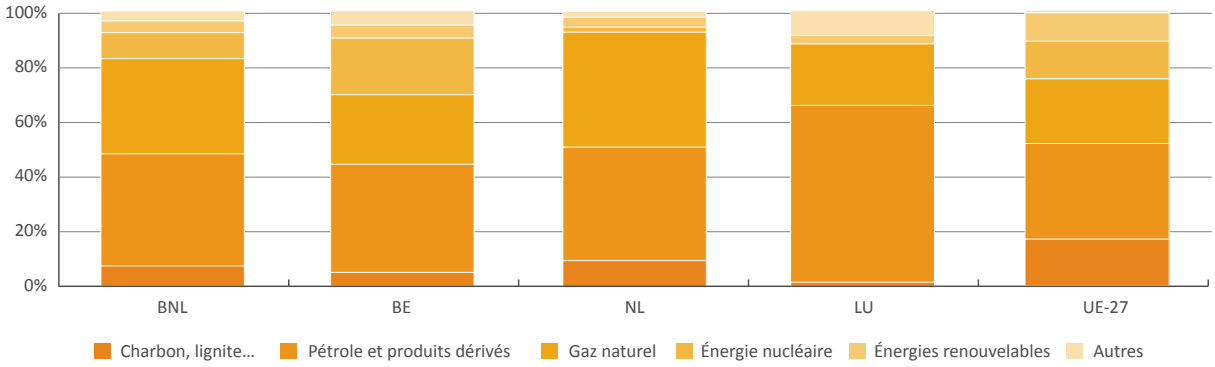

		Répartition selon la source d'énergie (en % du total)					
	Total (Mio toe)	**Charbon, lignite...**	**Pétrole et produits dérivés**	**Gaz naturel**	**Énergie nucléaire**	**Énergies renouvelables**	**Autres**
BNL	146	7,2	41,1	34,7	9,3	4,3	3,4
BE	60	4,9	39,1	25,5	20,8	4,8	5,0
NL	81	9,2	41,3	42,2	1,3	4,1	1,9
LU	5	1,3	64,4	22,5	0,0	2,7	9,1
UE-27	1.698	16,8	35,2	23,4	13,8	10,0	0,8

Calcul BNL: l'offre d'énergie de BE+NL+LU et dont les pourcentages ont été calculés
Source: Eurostat

[4] Les avitailleurs fournissent le combustible à la navigation internationale et au transport aérien.

2.2.2. PRODUCTION TOTALE D'ÉNERGIE PRIMAIRE

La production primaire d'énergie est tout type d'extraction, sous une forme directement utilisable, de produits énergétiques à partir de sources naturelles. Il peut s'agir de l'exploitation des sources naturelles ou de la fabrication de biocarburants. La transformation de l'énergie d'une forme en une autre ne constitue pas une production primaire (Eurostat).

Production totale d'énergie primaire (en millions de tep), 2011

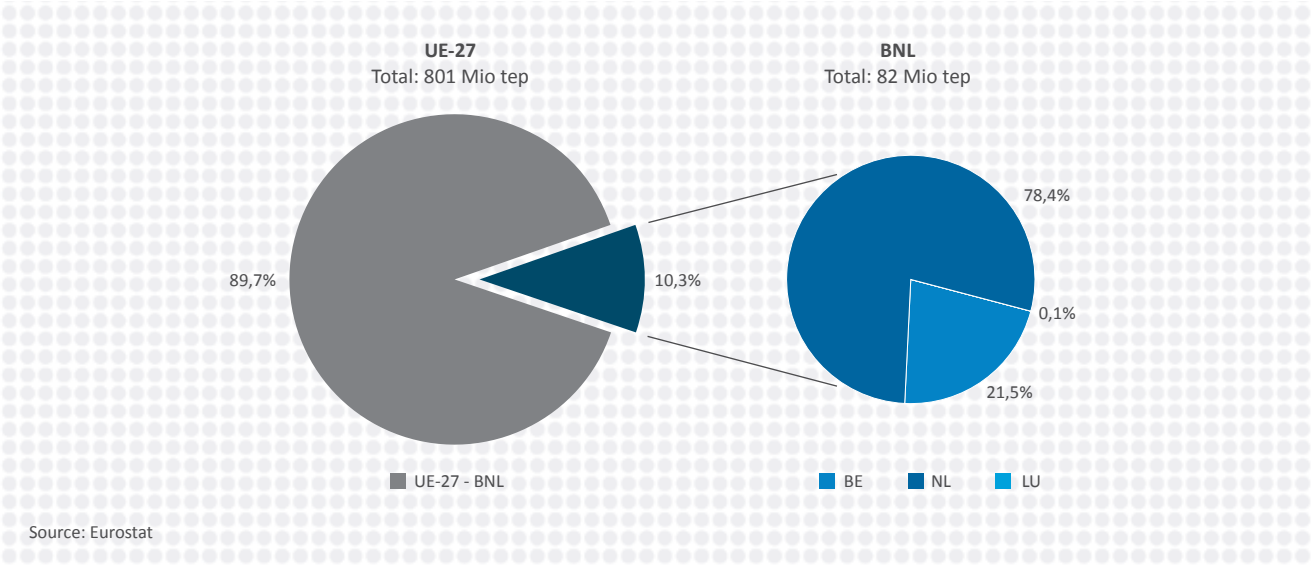

Production d'énergie primaire selon la source d'énergie (en % du total), 2011

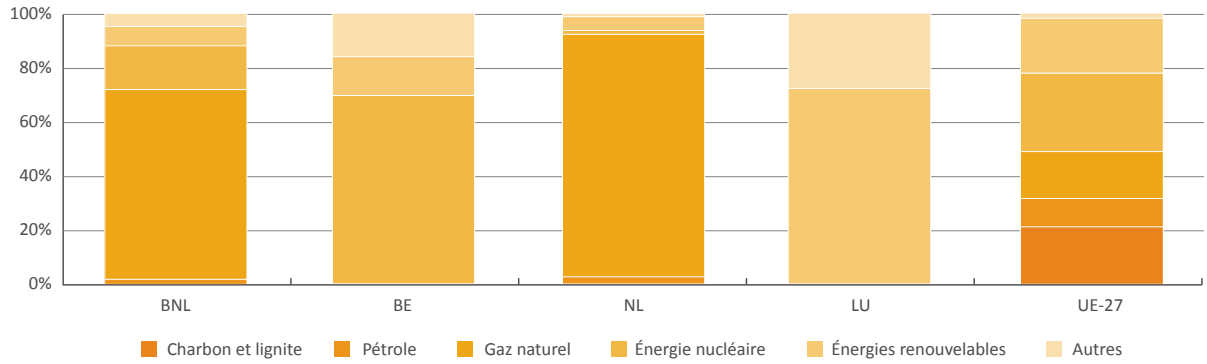

	Total (Mio tep)	Ventilation selon la source d'énergie (en % du total)					
		Charbon et lignite	Pétrole	Gaz naturel	Énergie nucléaire	Énergies renouvelables	Autres
BNL	82,3	0,0	2,2	70,2	16,4	6,9	4,3
BE	17,6	0,0	0,0	0,0	70,5	14,0	15,5
NL	64,5	0,0	2,9	89,5	1,7	4,9	1,2
LU	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	72,4	27,6
UE-27	801,2	20,8	10,6	17,5	29,2	20,3	1,7

Calcul BNL: production d'énergie de BE+NL+LU et dont les pourcentages ont été calculés
Source: Eurostat

Évolution de la production d'énergie primaire (Mio tonnes)

L'évolution de la production d'énergie primaire selon la source d'énergie au sein du Benelux, y compris la production off-shore et par rapport à l'UE-27.

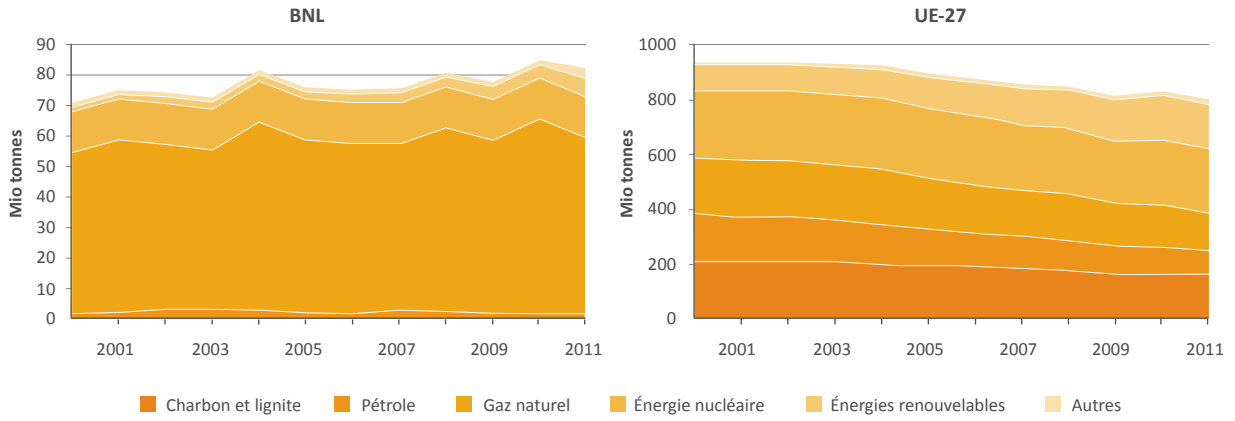

Calcul BNL: la production d'énergie primaire de BE+NL+LU et dont les pourcentages ont été calculés
Source: Eurostat

2.2.3. LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ EN FONCTION DE LA SOURCE D'ÉNERGIE (% DU TOTAL)

La production d'électricité de 2008 à 2010 avec une prévision pour 2020 et 2030.

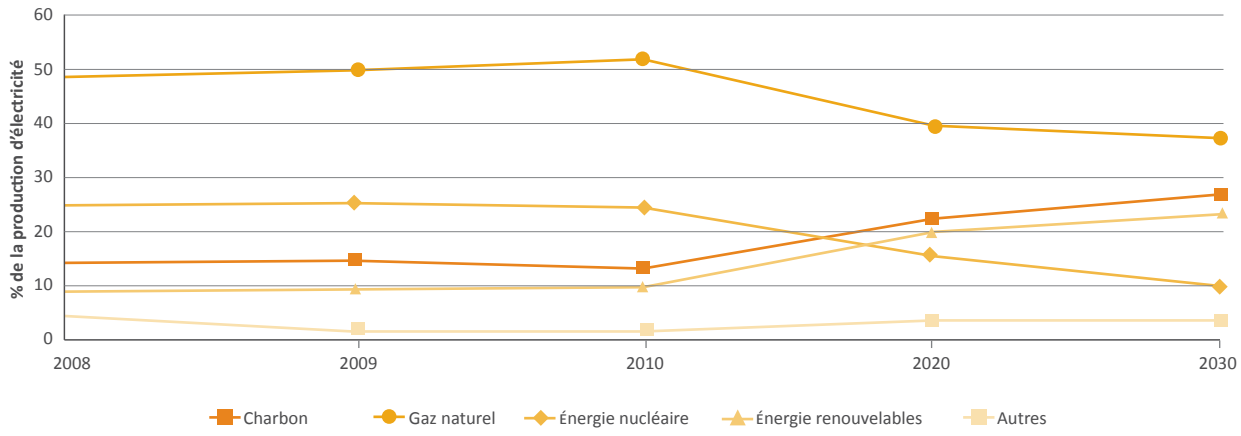

Calcul BNL: production d'électricité de la BE, des P-B et du LU et les pourcentages afférents
Source: Eurelectric Power Statistics

2.2.4. IMPORTATION ET EXPORTATION D'ÉNERGIE AU SEIN DU BENELUX*

Les importations et les exportations totales de gaz et d'électricité dans le Benelux dans les diagrammes circulaires suivants reflètent aussi la part de chaque partenaire commercial. Intra-BNL indique le commerce intérieur entre les pays Benelux.

Gaz naturel, 2011

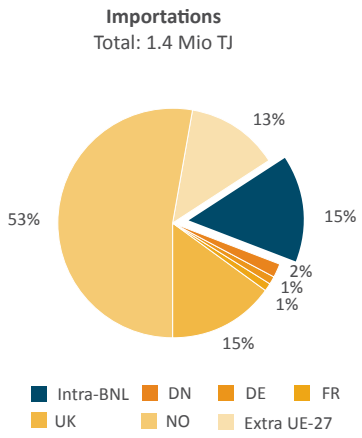

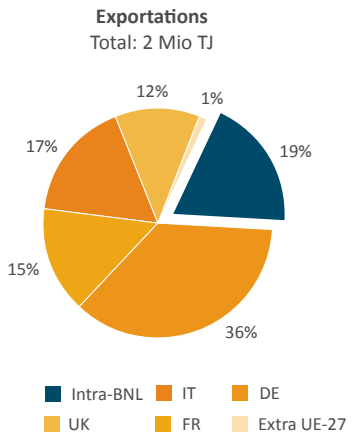

Électricité, 2011

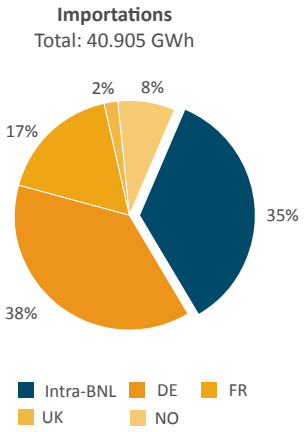

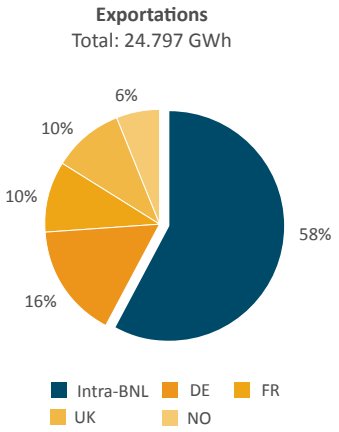

* Calcul du commerce total du Benelux: importations et exportations de gaz et d'électricité de BE+NL+LU
Source: Eurostat

2.3. ÉNERGIES RENOUVELABLES

2.3.1. PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE SELON LA SOURCE D'ENERGIE, 2011

Exprimée en pourcentage de la production totale d'énergie renouvelable.

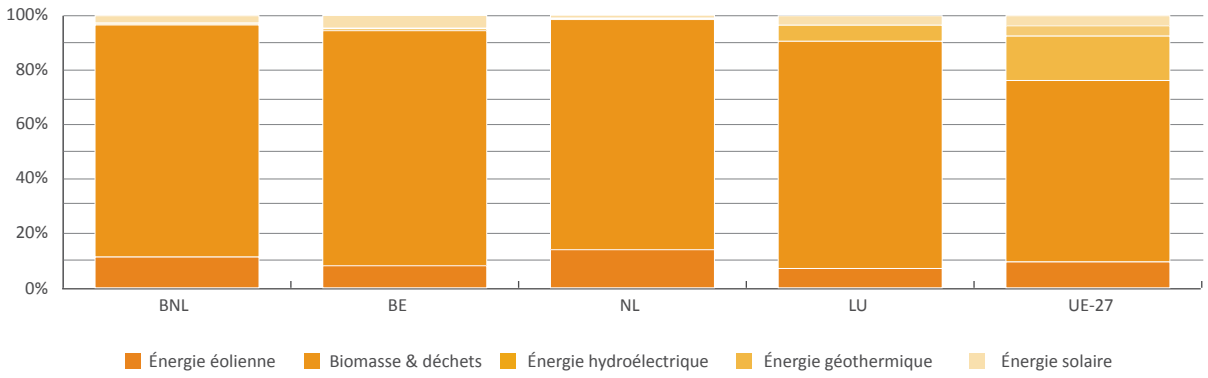

	Total (1000 tep)	Répartition selon la source d'énergie (en % du total)				
		Énergie éolienne	Biomasse & déchets	Énergie hydroélectrique	Énergie géothermique	Énergie solaire
BNL	5.692	11,3	85,3	0,5	0,2	2,7
BE	2.466	8,1	86,4	0,7	0,2	4,7
NL	3.141	14,0	84,6	0,2	0,3	1,1
LU	85	7,1	83,5	5,9	:	3,5
UE-27	162.281	9,5	66,7	16,3	3,8	3,7

Calcul BNL: production d'énergie renouvelable de BE+NL+LU et dont les pourcentages ont été calculés
Source: Eurostat

Production d'énergie éolienne au sein du réseau énergétique de la mer du Nord (1000 tep)

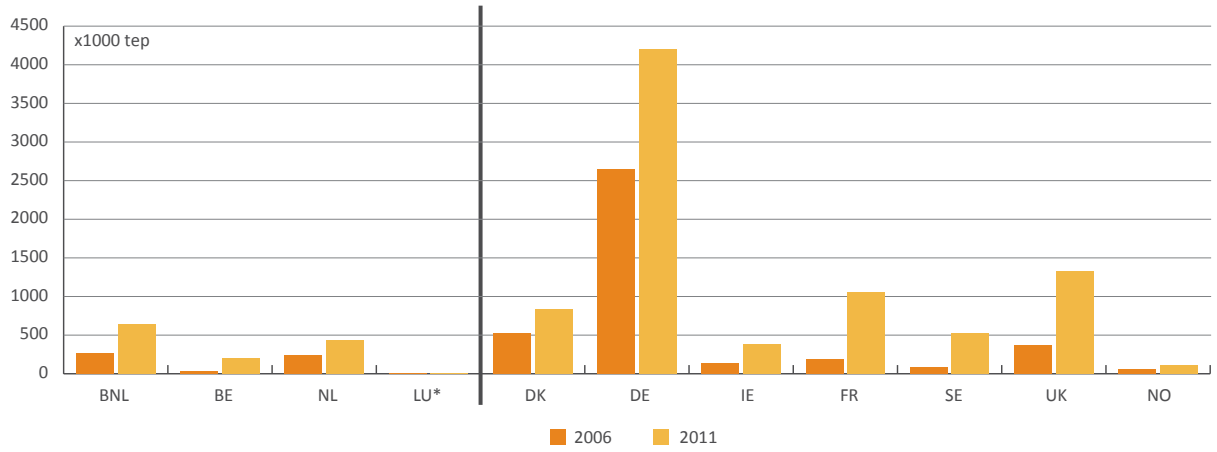

*La production d'énergie éolienne au Luxembourg est relativement trop réduite pour être reprise dans le graphique (respectivement 5.000 et 6.000 tep).
Calcul BNL: la production d'énergie éolienne de BE+NL+LU
Source: Eurostat

2.3.2. PART DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE (EN % DE LA CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE), 2011

Dans le cadre de la stratégie UE-2020, les pays Benelux se sont fixé l'objectif d'augmenter la part de l'énergie renouvelable (RES).

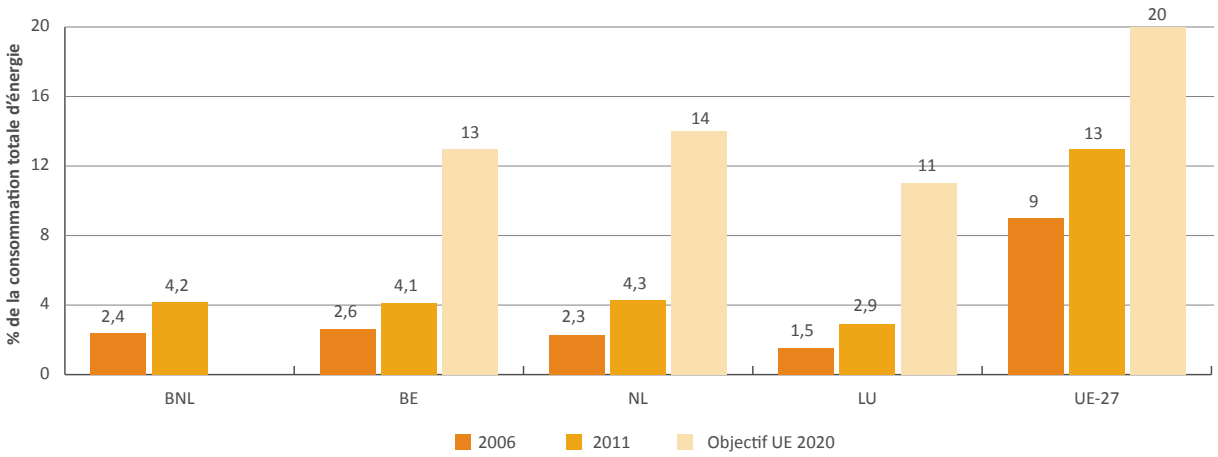

Calcul BNL: moyenne pondérée sur la base du chiffre de la consommation totale d'énergie en BE, NL et LU
Source: Eurostat

3. ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRE

Le Benelux considère la durabilité comme une condition nécessaire pour atteindre la croissance équilibrée et harmonieuse de manière pérenne. À l'heure actuelle, 28,5 millions de personnes vivent dans le Benelux sur 74.654 km², soit 5,6 % de la population de l'UE sur 1,7 % de sa superficie. La densité de population, qui s'élève à 381 habitants/km² en moyenne, est l'une des plus élevées de l'Union européenne. L'environnement et le territoire subissent dès lors une énorme pression. La croissance démographique, ainsi que la diminution de la population constatée en parallèle dans différentes régions (frontalières), accentueront cette pression.

Le Benelux contribue à la réalisation des objectifs européens pour l'environnement (UE 2020). Le changement climatique, les changements économiques et sociaux sont autant de raisons qui expliquent pourquoi le Benelux considère la qualité de l'environnement, la cohésion territoriale, la protection de la nature, la biodiversité et la santé animale comme autant de points d'attention prioritaires pour les années à venir.

7,2 % des émissions européennes de gaz à effet de serre proviennent du Benelux. Bien que les émissions du Benelux aient baissé de 9 % en moyenne par rapport à l'année 1990 (l'année de référence du protocole de Kyoto), elles doivent encore décroître pour atteindre l'objectif afférent de la stratégie Europe 2020 (-15 % pour la Belgique, -16 % pour les Pays-Bas et -20 % pour le Luxembourg). La consommation d'énergie (par l'ensemble des consommateurs) est responsable de la plus grande part des émissions de gaz à effet de serre dans le Benelux (plus de 26 %).

À l'intérieur du Benelux, la qualité de l'air en termes de particules et d'ozone s'est améliorée par rapport à 2006. Selon les dernières données (2010), leur concentration moyenne était inférieure aux plafonds européens.

Le Benelux produit plus de 6 % des déchets (principalement ménagers) récoltés par les communes dans l'Union européenne. Le volume de déchets par habitant s'est réduit par rapport à 2006. La majeure partie d'entre eux est incinérée avec récupération énergétique (35 %); plus de 30 % sont recyclés.

Les sols du Benelux se composent à plus de 60 % d'herbages et de zones agricoles. La superficie des zones bâties s'est accrue par rapport à 2009 et est supérieure à la moyenne européenne. Aux fins du maintien de la biodiversité, la Belgique protège 12,7 % de sa superficie, les Pays-Bas 15,4 % et le Luxembourg 18,2 %, au titre de zones Natura 2000.

3.1. QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

3.1.1. GAZ À EFFET DE SERRE

Il est ici fait référence aux gaz à effet de serre selon le protocole de Kyoto: le dioxyde de carbone, le méthane, l'azote et les gaz fluorés.[5]

Émissions (Mio tonnes CO_2-eq), 2011

Les émissions totales de gaz à effets de serre sont exprimées en tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone (CO_2-eq).

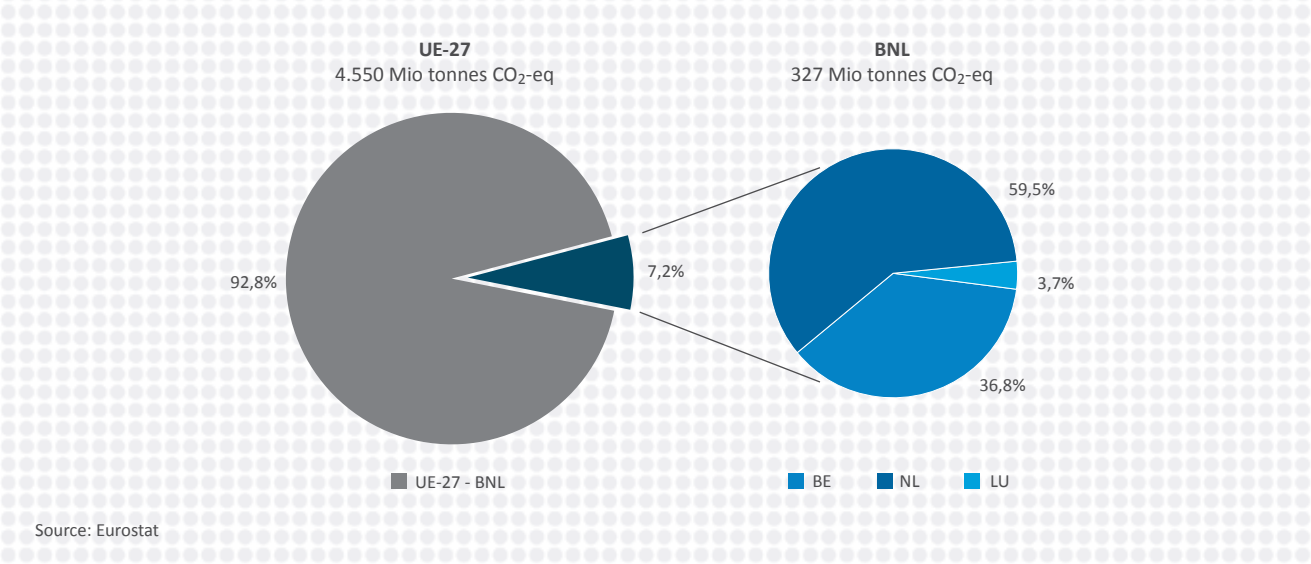

Évolution des émissions de gaz à effet de serre

Dans le cadre de la stratégie UE 2020, les pays Benelux se sont fixé l'objectif de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990. Dans le graphique, les objectifs en pourcentages sont transposés en un indice chiffré basé sur 1990 comme année de référence.

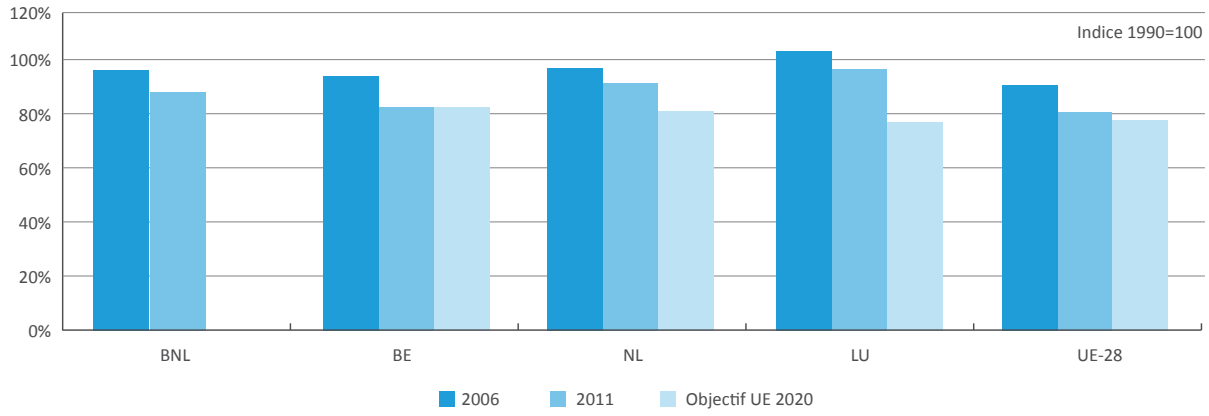

Calcul BNL: Émissions de gaz à effet de serre de BE+NL+LU et dont les indices ont été calculés
Source: Eurostat

[5] Les trois gaz fluorés du protocole de Kyoto sont les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF_6).

Émissions de gaz à effet de serre par secteur, 2011

La figure suivante illustre la part de chaque secteur en termes d'émissions. Y sont distingués le secteur de l'énergie, l'agriculture, l'industrie et la construction, le transport, les déchets, et le reste. Les émissions de gaz à effet de serre produites par les ménages ne sont donc pas représentées séparément, mais relèvent en grande partie du secteur de l'énergie (en raison de la consommation en énergie des ménages).

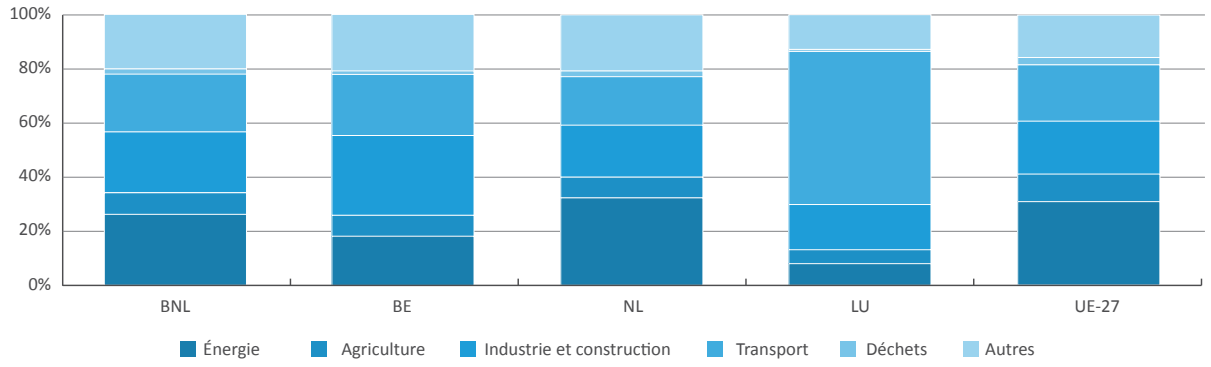

		Répartition par secteur (en % du total)					
	Total (Mio tonnes tep)	**Énergie**	**Agriculture**	**Industrie et construction**	**Transport**	**Déchets**	**Autres**
BNL	327	26,2	8,0	22,4	21,2	1,7	20,6
BE	120	18,3	7,8	29,0	22,5	1,3	21,0
NL	194	32,1	8,2	18,7	18,1	2,0	20,9
LU	12	8,2	5,5	16,2	56,6	0,5	13,0
UE-27	4.550	30,9	10,1	19,7	20,2	2,9	16,1

Calcul BNL: Émissions de gaz à effet de serre de BE+NL+LU et dont les pourcentages ont été calculés
Source: Eurostat

3.1.2. OXYDES D'AZOTE, AMMONIAC ET PARTICULES EN SUSPENSION

Émissions totales* (Mio tonnes), 2011

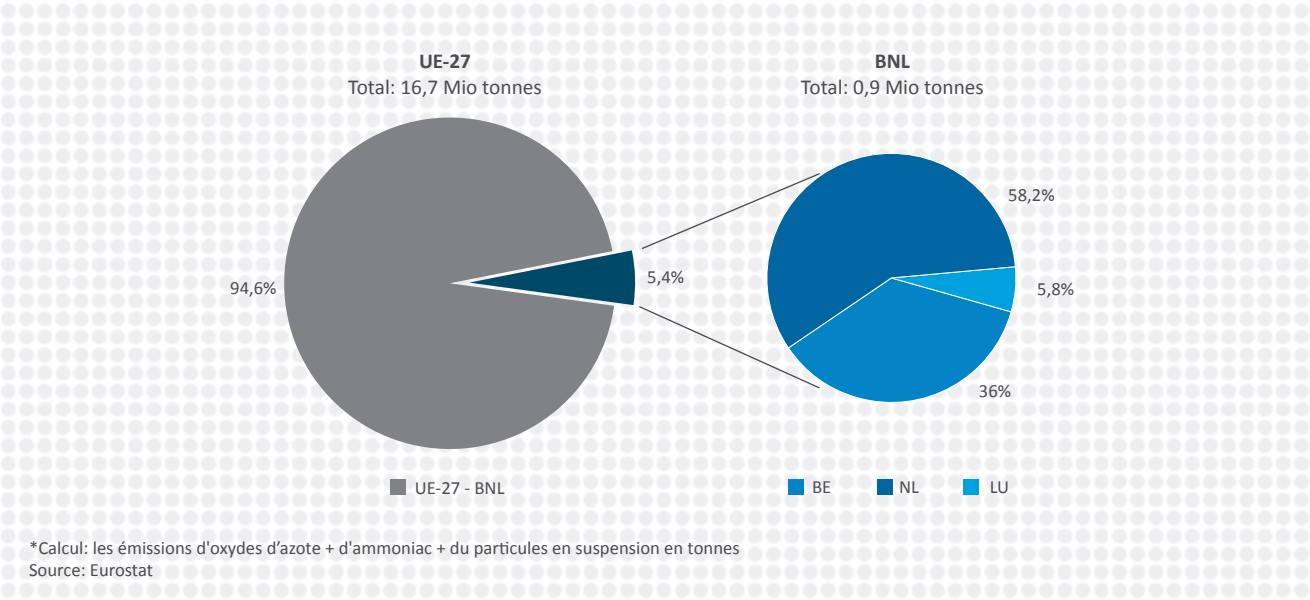

*Calcul: les émissions d'oxydes d'azote + d'ammoniac + du particules en suspension en tonnes
Source: Eurostat

Émissions par État membre (1000 tonnes), 2011

		Répartition des émissions totales (en %)		
	Total* (1000 tonnes)	Oxydes d'azote	Ammoniac	Particules en suspension
BNL	901	72,4	21,2	6,4
BE	324	71,7	20,8	7,5
NL	524	70,9	22,6	6,4
LU	53	91,2	8,8	0,0
UE-27	16.718	66,7	21,8	11,6

*Calcul: les émissions d'oxydes d'azote + d'ammoniac + du particules en suspension en tonnes
Calcul BNL: Émissions de Oxydes d'azote, ammoniac et particules en suspension de BE+NL+LU et dont les pourcentages ont été calculés
Source: Eurostat

3.1.3. QUALITÉ DE L'AIR (µg/m³)

Évolution de la concentration de particules en suspension (PM10)

La concentration moyenne de particules en suspension (PM10) en microgrammes par mètre cube. Le plafond européen est fixé à 40 µg/m³ par an.

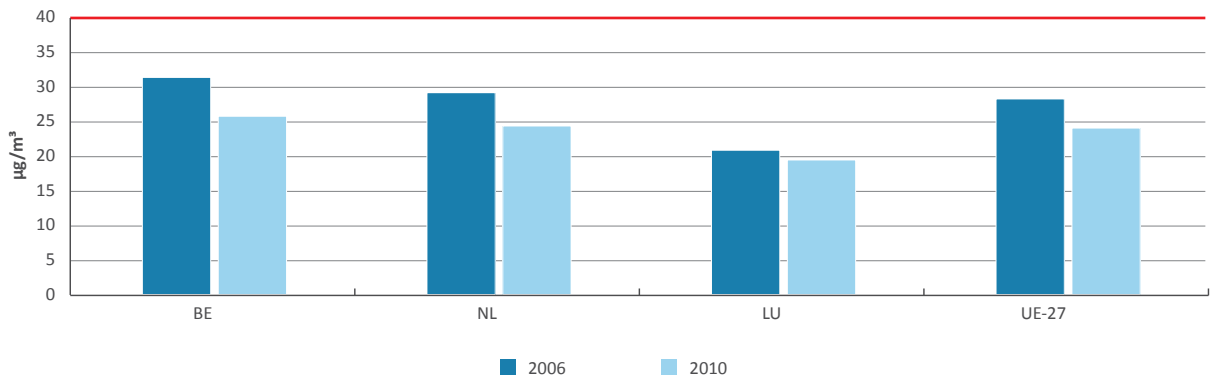

Source: Agence européenne de l'environnement

Évolution de la concentration de particules fines (PM2,5) population urbaine

La concentration annuelle de particules fines (PM2,5) pour la population urbaine en microgrammes par mètre cube. Le plafond européen est fixé à 25 µg/m³ par an.

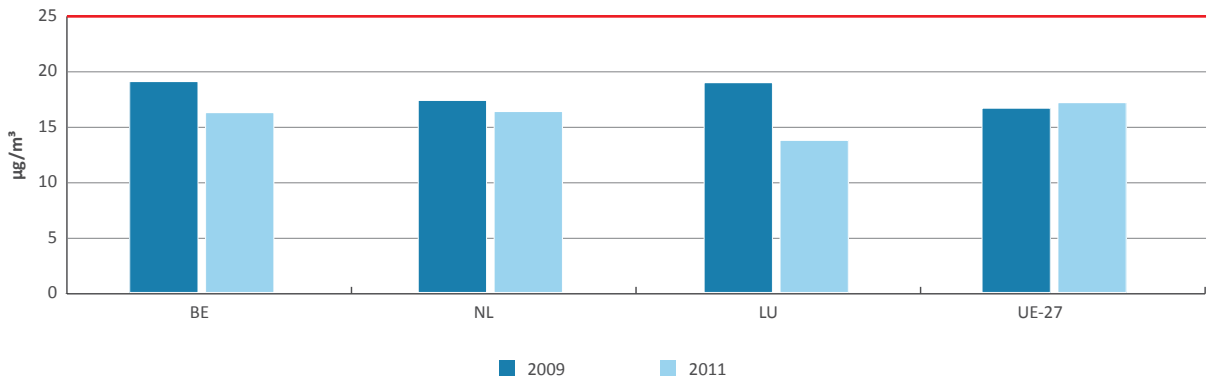

Source: Agence européenne de l'environnement

Évolution de la concentration d'ozone

La concentration moyenne d'ozone en microgrammes par mètre cube. Le plafond européen est fixé à 120 µg/m³ par jour.

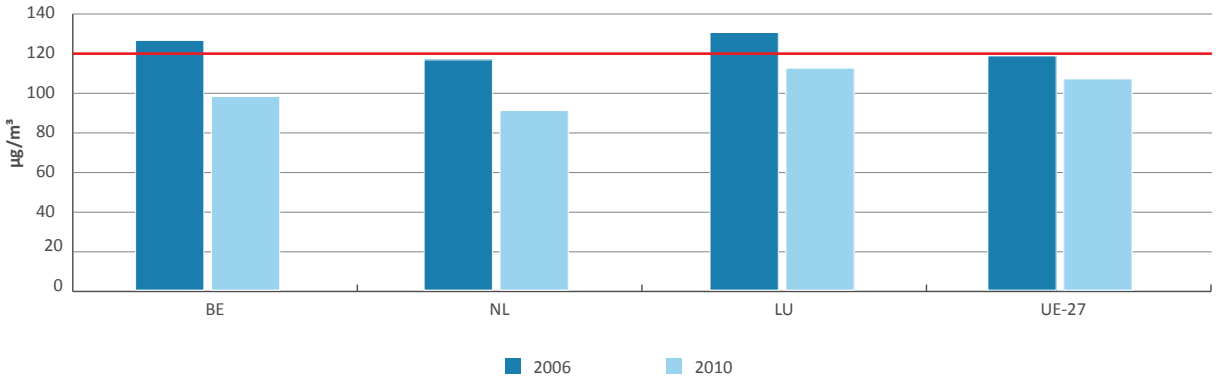

Source: Agence européenne de l'environnement

3.1.4. DÉCHETS MUNICIPAUX

Les déchets municipaux sont les déchets ramassés par les communes. Ils se composent en grande partie de déchets ménagers, mais comprennent aussi des déchets similaires produits par de petites entreprises et des institutions publiques et récoltés par la commune. Ce dernier élément varie du reste selon la commune et le pays, en fonction des servies locaux de ramassage des déchets. De ce fait, la couverture des déchets municipaux peut varier en fonction des pays.

Production totale de déchets, 2011

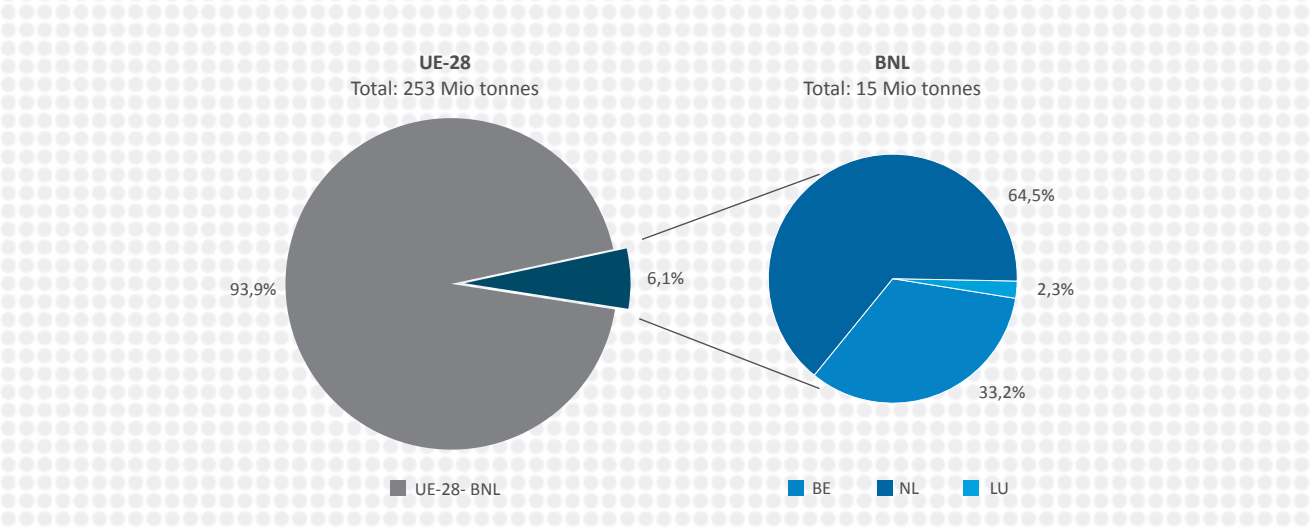

Source: Eurostat

Évolution de la production de déchets (en kg/habitant)

La production de déchets municipaux en kilogrammes par habitant est un indicateur calculé par Eurostat. Il s'agit de la production annuelle de déchets municipaux divisée par la population moyenne de l'année concernée.

Calcul BNL: moyenne pondérée sur la base du chiffre de population de BE, NL et LU
Source: Eurostat

Traitement des déchets selon la méthode (en % des déchets totaux), 2011

La part de chaque méthode de traitement des déchets est représentée en pourcentage des déchets totaux.

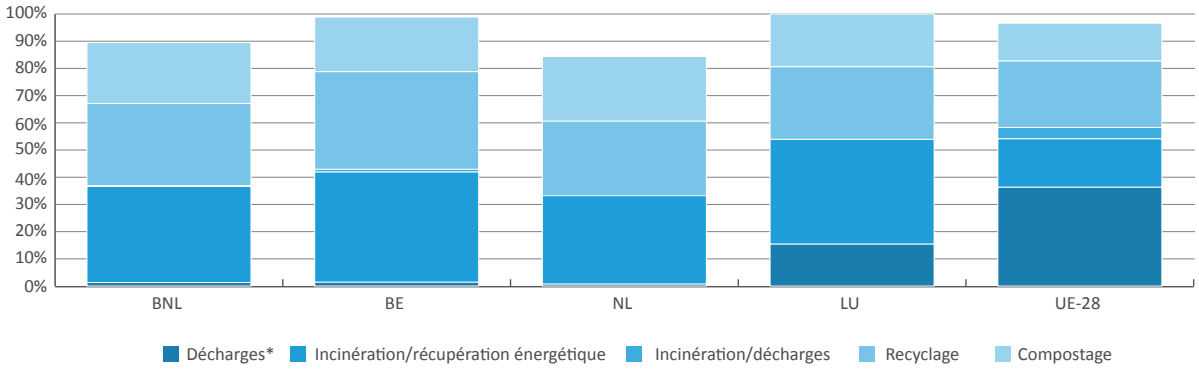

			Répartition selon la méthode (en %)				
	Déchets totaux	Part traitée (%)	Décharges*	Incinération/ récupération énergétique	Incinération/	Recyclage	Compostage
BNL	15.428	89,5	1,3	35,3	0,3	30,2	22,4
BE	5.125	98,9	1,4	40,5	1,0	35,9	20,1
NL	9.947	84,3	0,7	32,5	0,0	27,4	23,8
LU	356	100,0	15,4	38,5	0,0	26,7	19,4
UE-28	253.249	96,6	36,3	17,8	4,2	24,4	13,9

*Décharges sur terre
Calcul BNL: traitement des déchets de BE+NL+LU et pourcentages y afférents
Source: Eurostat

3.2. BIODIVERSITÉ

3.2.1. ZONES NATURA 2000, 2012

«Natura 2000» est un réseau européen de zones naturelles protégées. Il comprend les zones désignées sur la base des directives Oiseaux et Habitat. La directive européenne Oiseaux a pour objectif la conservation et le rétablissement de toutes les espèces d'oiseaux en Europe. La directive européenne Habitat protège les habitats naturels et la faune et la flore sauvages.

	Natura-2000		Dont:
	ha	%	Superficie Habitat* (%)
BNL	1.010.377	14,3	9,3
BE	389.353	12,7	10,1
NL	573.890	15,4	8,4
LU	47.134	18,2	15,4
UE-27	76.875.311	17,8	13,6

*Basé sur des chiffres publiés en 2010
Calcul BNL: «Natura 2000» superficies de BE+NL+LU et pourcentages y afférents
Source: Commission européenne (DG Environnement), AEE et Eurostat

3.2.2. BIODIVERSITÉ DANS LA FAUNE ET LA FLORE

Le nombre d'espèces végétales et animales par pays selon la dernière mise à jour (année exacte non connue). Les espèces végétales et animales sont basées sur les définitions de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources).

		BE	NL	LU
Mammifères	Nombre total d'espèces	84	48	64
	Nombre d'espèces mammifères menacées	18	12	33
	% des espèces menacées	21,4	25	51,6
Oiseaux	Nombre total d'espèces	220	213	132
	Nombre d'espèces aviaires menacées	45	44	23
	% des espèces menacées	20,5	20,7	17,4
Poissons marins	Nombre total d'espèces	99	57	-
	Nombres d'espèces piscicoles menacées	14	10	-
	% des espèces menacées	14,1	17,5	-
Poissons d'eau douce	Nombre total d'espèces	44	39	43
	Nombres d'espèces piscicoles menacées	15	11	12
	% des espèces menacées	34,1	28,2	28
Végétation / Plantes vasculaires	Nombre total d'espèces	1818	1490	1323
	Nombre d'espèces végétales menacées	423	335	354
	% des espèces menacées	23,3	22,5	26,8

Source: OCDE

3.3. COHÉSION TERRITORIALE

3.3.1. OCCUPATION DES SOLS, 2012

Les données suivantes sont basées sur l'enquête LUCAS (enquête aréolaire sur l'utilisation et l'occupation des sols) de 2012. Une «zone bâtie» comprend les infrastructures de transport.

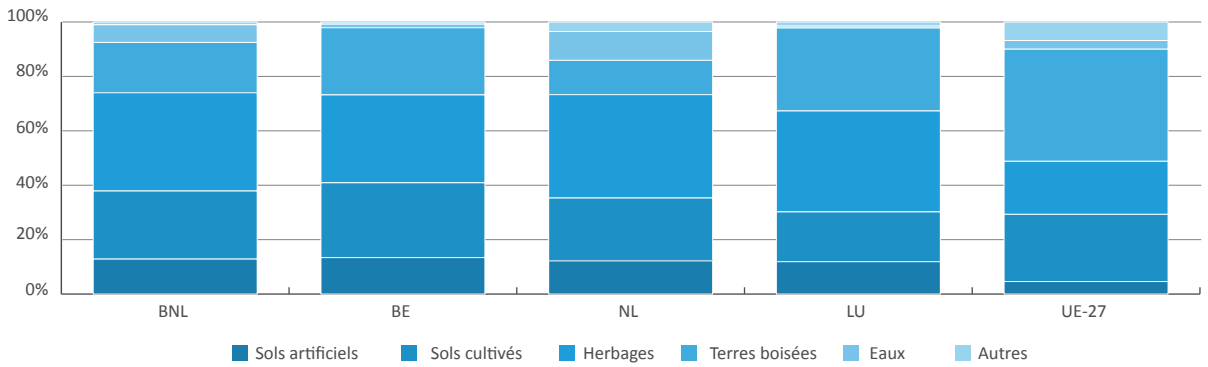

Développement des zones bâties (en % de la superficie nationale)

	2009			2012		
	Sols artificiels	Zones bâties	Parcs et réseaux de transports	Sols artificiels	Zones bâties	Parcs et réseaux de transports
BNL	10,3	3,4	6,9	12,7	5,3	7,3
BE	9,8	4,0	5,8	13,4	7,1	6,3
NL	10,8	3,1	7,7	12,2	4,2	8,0
LU	7,4	1,4	6,0	11,9	2,7	9,2
UE-27	4,3	:	:	4,6	1,5	3,0

Calcul BNL: utilisation des sols de BE+NL+LU et pourcentages y afférents
Source: Eurostat

3.3.2. CARTE D'OCCUPATION DES SOLS

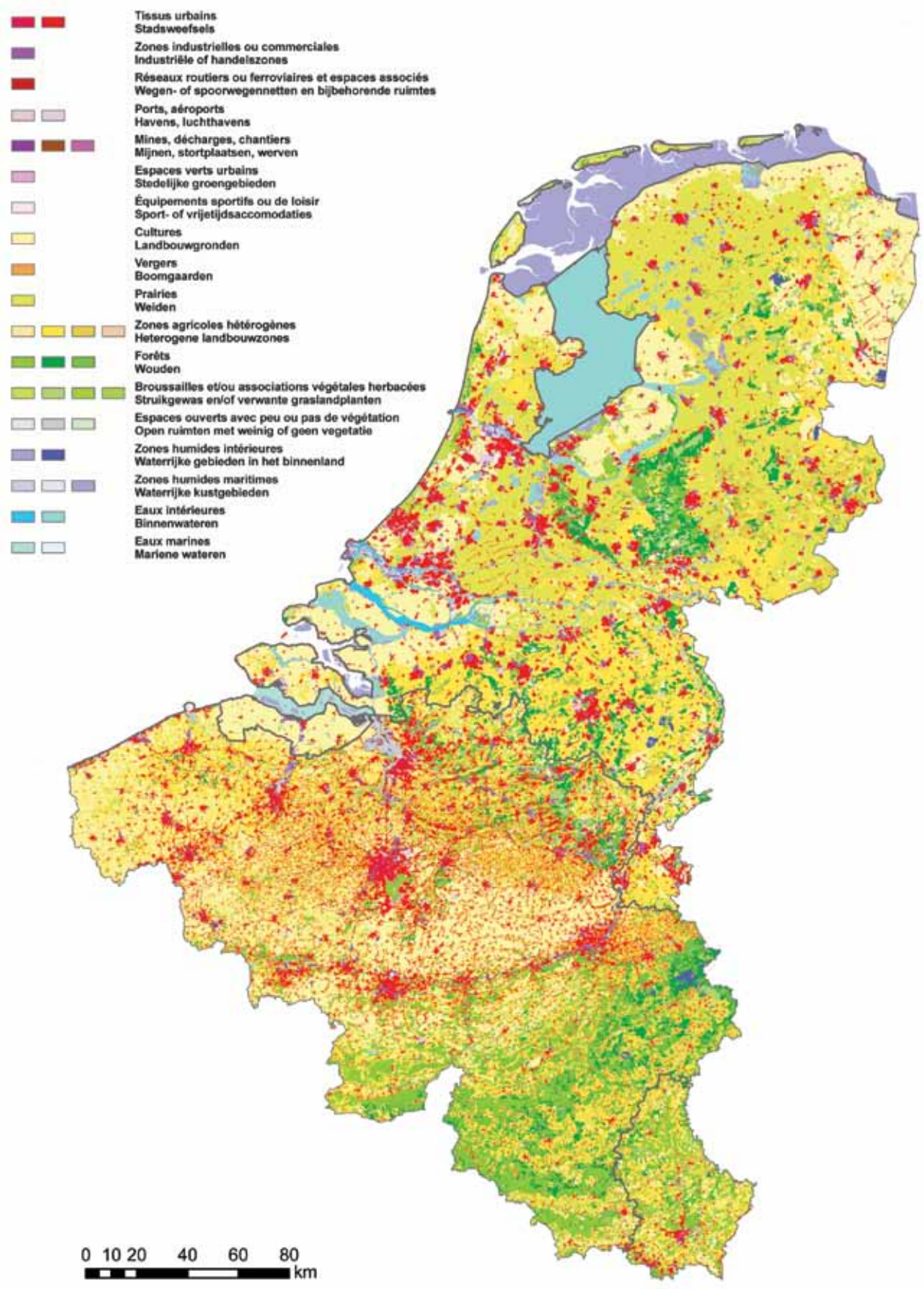

Grâce à l'Institut géographique national (IGN)
Source: Corine Land Cover

4. COHÉSION SOCIALE

Face aux multiples défis sociaux auxquels sont confrontés les pays Benelux, il convient de veiller à renforcer le tissu social. A ce titre, un certain nombre de thématiques sont couvertes par le domaine de la cohésion sociale, notamment une attention pour le marché du travail transfrontalier, la mobilité, la politique axée sur les jeunes et la qualité des soins de santé dont bénéficient les citoyens au sein du Benelux, dans le respect de l'égalité des chances pour tous les citoyens.

Au cours des cinquante prochaines années, selon les prévisions, la population active totale du Benelux (c-à-d. les personnes occupées et les chômeurs âgés de 15 ans et plus) va diminuer. Par conséquent, le taux de dépendance continuera de progresser. Cela signifie que la catégorie de population économiquement non productive va croître par rapport à la catégorie productive.

Au sein du Benelux, le chômage est en hausse, mais reste encore inférieur à la moyenne européenne de 10,5 %. Le chômage des jeunes (de moins de 25 ans) suit la même tendance mais est nettement supérieur au taux de chômage global (13,7 % contre 6,1 %). Par ailleurs, le taux d'emploi s'est également amplifié et doit continuer de grimper dans le cadre de la stratégie Europe 2020 (à 73 % pour la Belgique et le Luxembourg et à 80 % pour les Pays-Bas). Dans le Benelux, la majorité de la population occupée, soit plus de 80 %, travaille dans le secteur des services (c-à-d. les secteurs tertiaire et quaternaire).

Le nombre de travailleurs frontaliers intra-Benelux est estimé à 83.000 en 2012, soit 11.000 de plus qu'en 2002. Le travail frontalier lié à la France concerne 116.000 personnes; celui qui a trait à l'Allemagne en touche 103.000. En ajoutant les pays limitrophes, les pays Benelux comptent ainsi 302.000 travailleurs frontaliers, soit 37 % de la mobilité transfrontalière européenne des travailleurs.

La majorité des élèves fréquentant l'école sont inscrits à l'école primaire (28,6 %), et environ 17,3 % dans l'enseignement supérieur (degrés bachelor et master). Le nombre d'étudiants Erasmus qui quittent temporairement le Benelux a connu une croissance supérieure à 6,3 % entre 2011 et 2012. Du reste, de plus en plus d'étudiants viennent dans les pays Benelux par le biais du programme Erasmus (soit une hausse de 8,9 % par rapport à 2011).

Au sein du Benelux, plus de 13,1 % de la population vivent sous le seuil de pauvreté, soit moins que la moyenne européenne de presque 16,9 %. Au cours des dernières années, le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale s'est aggravé au sein du Benelux (avec 3,4 % d'augmentation par rapport à 2008), alors qu'il devrait décliner dans le cadre de la stratégie Europe 2020 (de 17 % pour la Belgique et de 4 % pour les Pays-Bas par rapport à 2008).[6]

[6] Le Luxembourg n'a pas fixé d'objectif concret.

4.1. MOBILITÉ DES TRAVAILLEURS

4.1.1. POPULATION ACTIVE

La population active est constituée par l'ensemble de la main d'œuvre disponible sur le marché du travail, âgée de 15 ans et plus, indépendamment du fait que ces personnes travaillent ou non (OIT). Concernant les niveaux de formation: les personnes peu qualifiées n'ont pas étudié au-delà de l'école primaire, les personnes moyennement qualifiées n'ont pas étudié au-delà de l'enseignement secondaire et les personnes hautement qualifiées ont étudié dans l'enseignement supérieur.

	BNL		BE		NL		LU	
	2006	2012	2006	2012	2006	2012	2006	2012
Total (x1000)	**13.429**	**14.009**	**4.639**	**4.882**	**8.585**	**8.878**	**205**	**249**
% de la population	49,2	49,4	44,1	44,0	52,6	53,1	43,7	47,4
Dont (% de la population active):								
Personnes peu qualifiées	25,9	23,6	25,1	20,9	26,2	25,2	30,3	19,7
Personnes moyennement qualifiées	41,7	40,8	38,8	39,3	43,2	41,7	42,9	37,7
Personnes hautement qualifiées	31,8	34,9	36,1	39,8	29,6	32,1	26,8	41,2
Inconnu	0,6	0,7	-	-	1,0	1,0	-	1,4

Calcul BNL: population active de BE+NL+LU et dont les pourcentages ont été calculés
Source: Eurostat

Prévisions en termes de population active

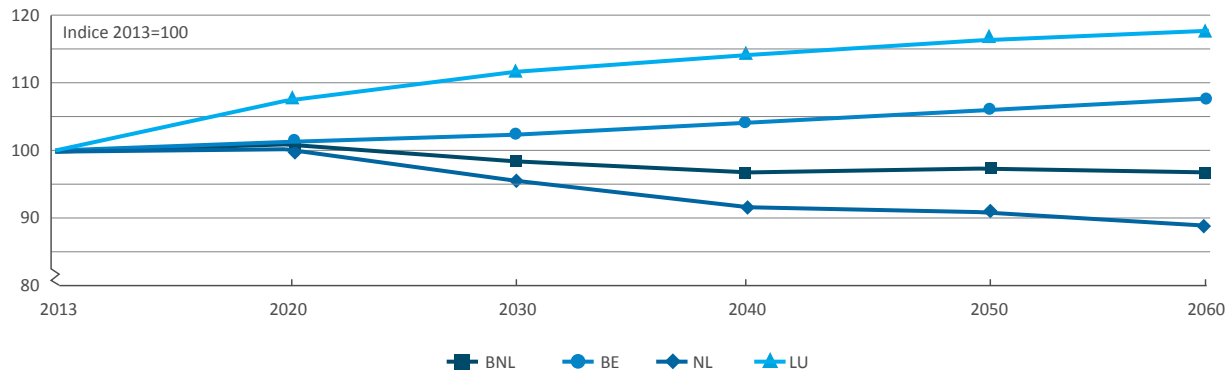

Calcul BNL: le prévisions en termes de population active de BE+NL+LU et dont les indices ont été calculés
Source: Eurostat

4.1.2. TAUX DE DÉPENDANCE (EN % DE LA POPULATION)

Les catégories d'âge non productives (0-14 et 65+) exprimées en pourcentage de la population totale. Il s'agit donc du rapport entre la catégorie d'âge non productive et la catégorie d'âge productive (15-64 ans) dans la société.

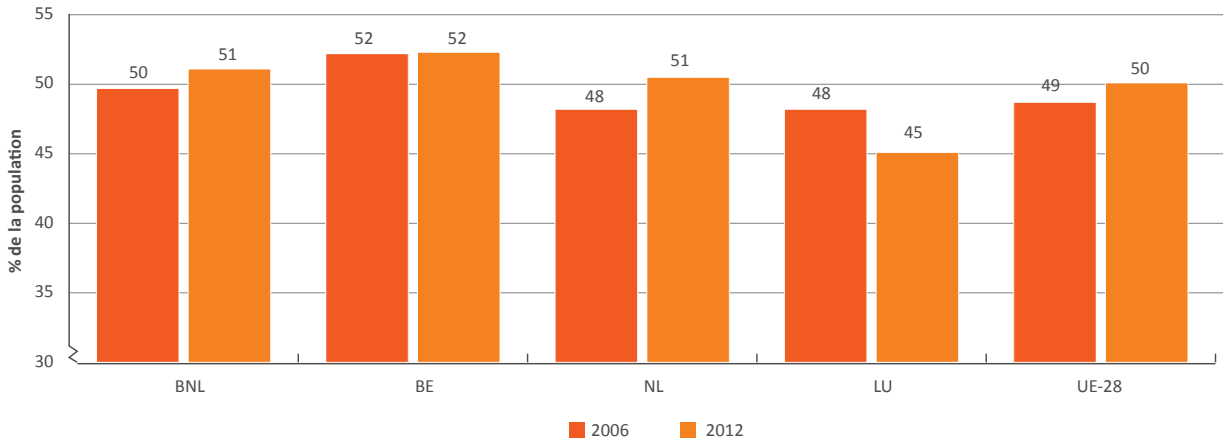

Calcul BNL: moyenne pondérée sur la base de la population de BE, NL et LU
Source: Eurostat

4.1.3. TAUX DE CHÔMAGE

Le taux de chômage est exprimé en pourcentage de la population active (15 ans et plus).

Évolution du taux de chômage totale (en % de la population active)

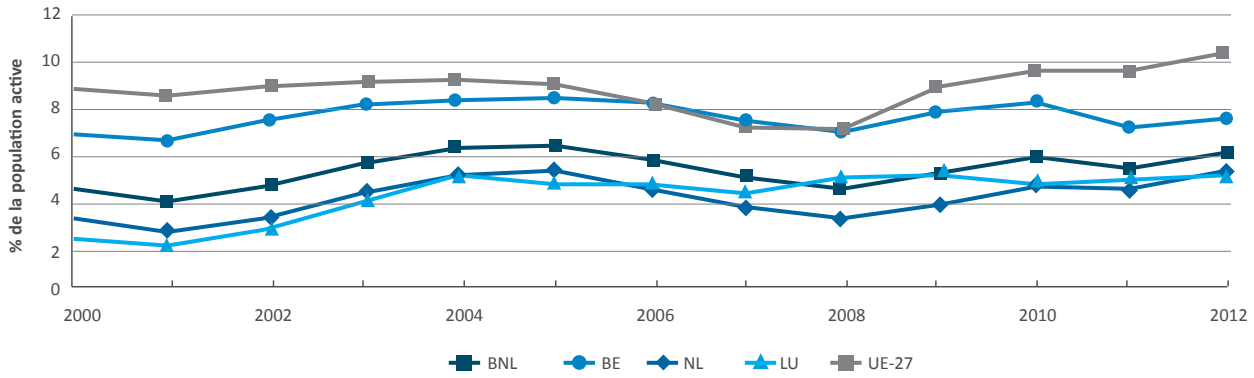

Calcul BNL: moyenne pondérée sur la base de la population active de BE, NL et LU
Source: Eurostat

Taux de chômage total et taux de chômage des jeunes (en % de la population active)

Le taux de chômage des jeunes figure en italique à côté du taux de chômage total. Le taux de chômage des jeunes représente le nombre de jeunes chômeurs par rapport à la population active âgée de 15 à 24 ans.

	2005		2010		2011		2012	
BNL	**6,4**	***13,5***	**5,8**	***14,1***	**5,4**	***12,1***	**6,1**	***13,7***
BE	**8,4**	***21,5***	**8,3**	***22,4***	**7,1**	***18,7***	**7,5**	***19,8***
Région de Bruxelles-Capitale	16,3	*35,1*	17,3	*39,7*	16,9	*35,3*	17,4	*36,4*
Région flamande	5,4	*14,2*	5,1	*15,6*	4,3	*12,7*	4,5	*12,8*
Région wallonne	11,8	*31,8*	11,4	*30,0*	9,5	*25,2*	10	*27,1*
NL	**4,7**	***8,2***	**4,5**	***8,7***	**4,4**	***7,6***	**5,3**	***9,5***
Noord-Nederland	5,7	*9,8*	4,9	*9,2*	5	*8,8*	5,9	*10,2*
Oost-Nederland	4,8	*8,2*	4,3	*8,7*	4,4	*7,3*	5,1	*9,1*
West-Nederland	4,7	*8,4*	4,4	*8,8*	4,5	*7,8*	5,4	*9,8*
Zuid-Nederland	4,4	*7,0*	4,5	*8,1*	4,1	*7,1*	4,8	*8,8*
LU	**4,5**	***13,7***	**4,4**	***14,2***	**4,9**	***16,8***	**5,1**	***18,8***
DE	**11,1**	***15,5***	**7,1**	***9,9***	**5,9**	***8,6***	**5,5**	***8,1***
Niedersachsen	10,4	*16,1*	6,5	*10,5*	5,6	*9,5*	5	*8,0*
Nordrhein-Westfahlen	10,4	*15,6*	7,5	*10,9*	6,4	*9,8*	5,9	*9,3*
Rheinland-Pfalz	8,7	*13,6*	5,5	*9,4*	4,8	*9,4*	4	*7,2*
Saarland	10,8	*17,9*	7	*9,6*	6	*10,3*	6,4	*12,5*
FR	**9,3**	***21,2***	**9,7**	***23,4***	**9,6**	***23,0***	**10,3**	***24,6***
Champagne-Ardenne	10,1	*22,2*	9,6	*23,6*	10,7	*26,6*	11,2	*25,6*
Nord-Pas de Calais	13,2	*29,3*	13,1	*30,1*	12,8	*30,9*	13,6	*35,1*
Lorraine	10,2	*23,2*	9,8	*24,3*	10,4	*20,7*	12,2	*24,7*
UE-28	**9**	***18,7***	**9,6**	***21,0***	**9,7**	***21,5***	**10,5**	***23,0***

Calcul BNL: moyenne pondérée sur la base de la population active de BE, NL et LU
Source: Eurostat

4.1.4. EMPLOI

Taux d'emploi (en % de la population des 20-64 ans)

Le taux d'emploi représente le nombre de personnes occupées âgées de 20 à 64 ans par rapport à la population totale de cette catégorie d'âge. Dans le cadre de la stratégie UE 2020, les pays Benelux se sont fixé l'objectif d'augmenter le taux d'emploi.

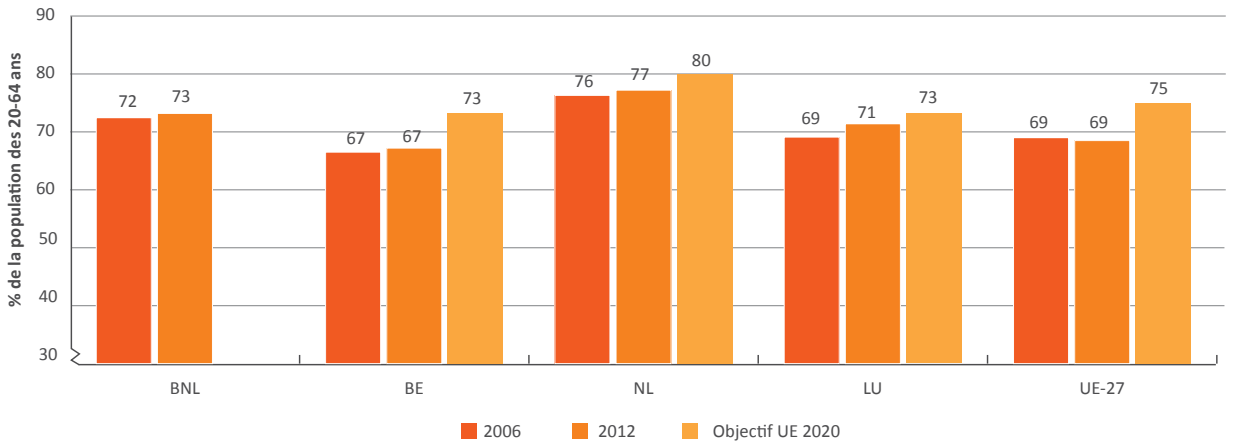

*Objectif n'est pas applicable
Calcul BNL: nombre d'emploi en BE+NL+LU et dont les pourcentages ont été calculés
Source: Eurostat

Taux d'emploi par secteur (en % du total)

La répartition de la population occupée par secteur économique. Le secteur primaire recouvre l'agriculture, la pêche et l'extraction de minéraux; le secteur secondaire est constitué de l'industrie; le secteur tertiaire comprend les services commerciaux et financiers; le secteur quaternaire représente les services non commerciaux. Le cercle interne reflète la situation en 2006, et le cercle externe reflète la situation en 2012.

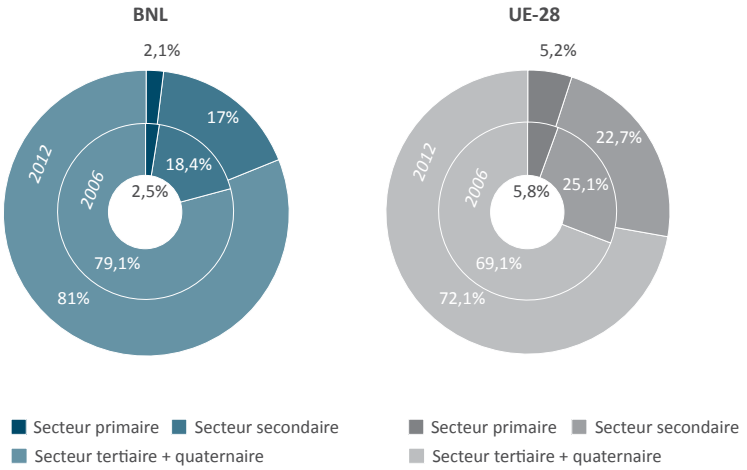

	BE		NL		LU	
	2006	2012	2006	2012	2006	2012
Secteur primaire	1,7	1,3	2,9	2,5	1,6	1,1
Secteur secondaire	20,7	18,9	17,1	15,8	23,2	20,5
Secteur tertiaire + quaternaire	77,6	79,8	80,0	81,7	75,2	78,4

Calcul BNL: moyenne pondérée sur la base de l'emploi total de BE, NL et LU
Source: Eurostat

4.1.5. TAUX DE VACANCE D'EMPLOI PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ (EN %), 2013 (1er SEMESTRE)

Le taux de vacance d'emploi mesure la proportion de postes vacants par rapport au nombre total d'emplois occupés et vacants.

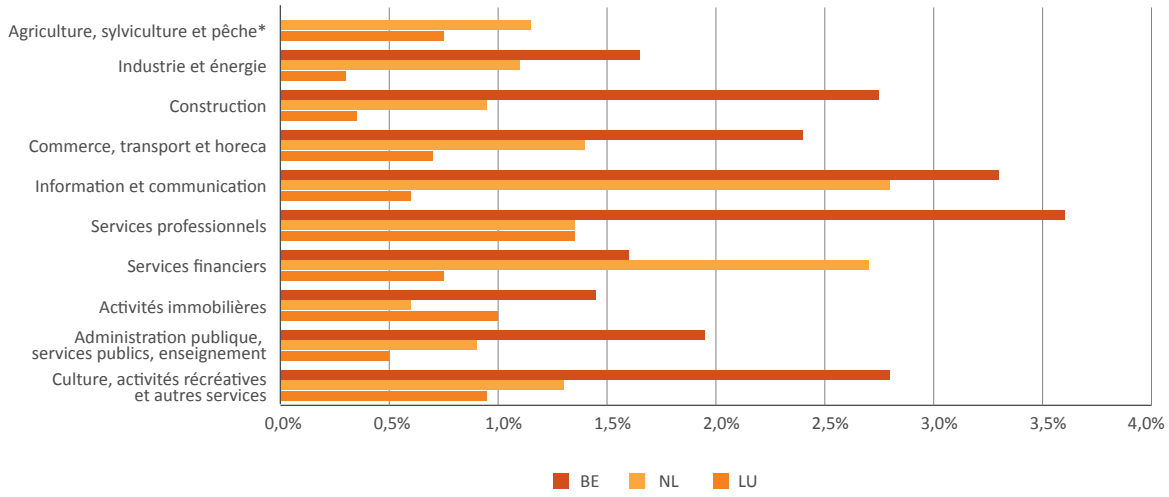

*Pas de données disponibles pour la Belgique
Source: Eurostat

4.1.6. Travailleurs frontaliers (X1000)

Le Benelux utilise la définition des travailleurs européens adoptée au niveau européen, telle que mentionnée dans le Règlement (CE) N° 883/2004 (article 1.F): travailleur frontalier: toute personne qui exerce une activité salariée ou non salariée dans un État membre et qui réside dans un autre État membre où elle retourne en principe chaque jour ou au moins une fois par semaine.

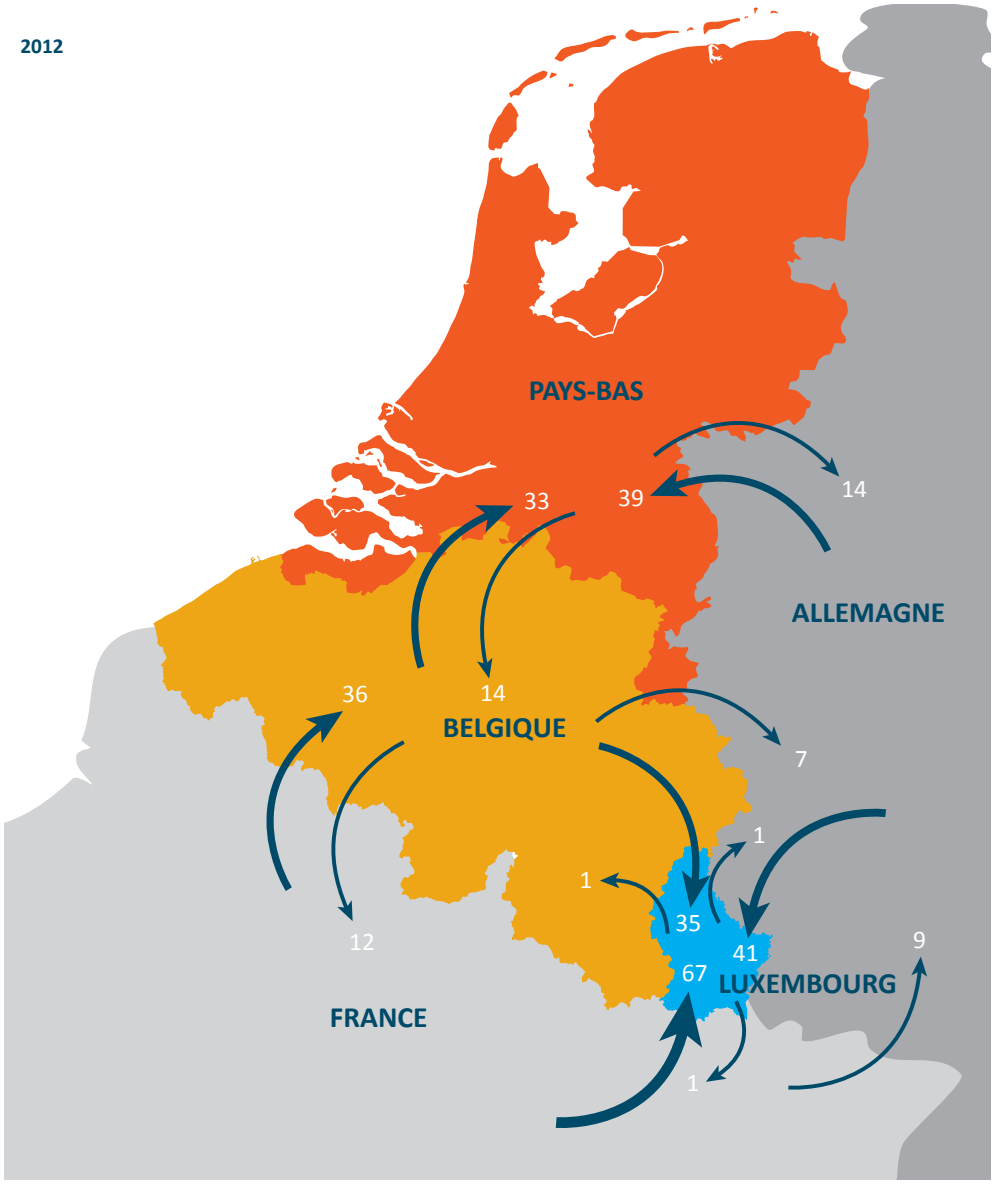

Dans l'UE-28 1,16 Mio travaillent dans un autre pays de l'UE que celui où ils résident et environ 70 % d'entre eux sont des travailleurs frontaliers.

	Pays de travail									
	BE		NL		LU		DE		FR	
Pays de résidence	2002	2012	2002	2012	2002	2012	2002	2012	2002	2012
BE	-	-	38	33	27	35	13	7	12	12
NL	7	14	-	-	-	.	10	14	.	.
LU	.	*1*	-	.	-	-	.	*1*	.	*1*
DE (région frontière)	.	.	8	39	14	41	-	-	.	.
FR (région frontière)	22	36	-	.	76	67	29	9	-	-

. = nombre de travailleurs frontaliers sous la valeur seuil pour la publication, à savoir 2000 pour BE, 1500 pour NL, 500 pour LU, 5000 pour DE et 5500 pour FR (Labour Force Survey).
Les chiffres en italiques ont une fiabilité plus faible en raison de la faible ampleur de la population (Labour Force Survey).
Source: Commission européenne (Labour Force Survey)

4.2. POLITIQUE DE LA JEUNESSE

4.2.1. COMPOSITION DES MÉNAGES, 2011

		Ménages avec enfants à la maison		Dont: (en % des ménages avec enfants à la maison)			
	Nombre total de ménages	En % du total	En chiffres absolus	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants ou plus
BNL	**12.230**	**30,3**	**3.706**	**42,0**	**39,7**	**14,0**	**4,3**
BE	4.653	31,6	1.470	46,8	34,6	14,1	4,6
NL	7.366	29,3	2.158	38,7	43,0	14,0	4,2
LU	211	37,0	78	45,1	42,7	10,7	1,5
UE-28	212.541	32,3	68.651	50,7	38,3	8,7	2,3

Calcul BNL: nombre de ménages avec enfants en BE+NL+LU et dont les pourcentages ont été calculés
Source: Eurostat

4.2.2. ENSEIGNEMENT

Elèves et étudiants par niveau d'enseignement, 2011

Le classement des formations par niveau est basé sur la classification internationale type de l'éducation CITE (Classification International Type de l'éducation) de l'UNESCO (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization). C'est un instrument qui permet d'établir des statistiques comparables sur le plan international.

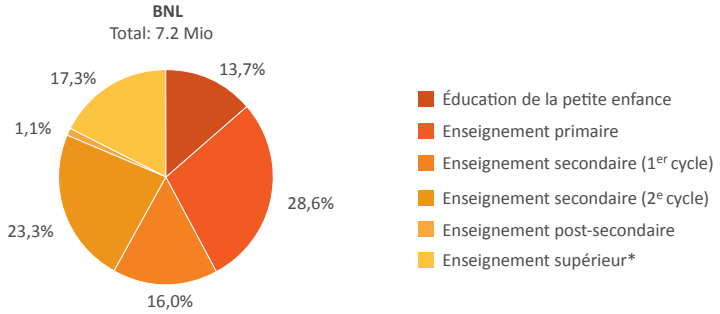

	Total (en Mio)	Répartis par niveau d'enseignement (en % du total)					
		Éducation de la petite enfance	Enseignement primaire	Enseignement secondaire (1er cycle)	Enseignement secondaire (2e cycle)	Enseignement post-secon-daire	Enseignement supérieur*
BE	2,9	15,3	25,3	11,6	29,4	2,5	15,9
NL	4,2	12,6	30,7	18,9	19,2	0,1	18,5
LU	0,1	15,2	34,3	20,8	22,9	0,9	6,0
UE-27	108,2	14,1	25,8	20,0	20,1	1,4	18,6

*Comprend aussi bien le premier que le second degré (bachelor et master) de l'enseignement supérieur
Calcul BNL: nombre de "élèves et étudiants» en BE+NL+LU et dont les pourcentages ont été calculés
Source: Eurostat

Étudiants Erasmus

Le nombre d'étudiants Erasmus partants et arrivants, tant pour leurs études que pour des stages liés à leurs études, et qui ont reçu une bourse Erasmus.

	Étudiants partants			Étudiants arrivants		
	2010/'11	2011/'12	Augmentation (%)	2010/'11	2011/'12	Augmentation (%)
BNL	**15.855**	**16.851**	**6,3**	**17.434**	**18.983**	**8,9**
BE	6.824	7.091	3,9	7.837	8.593	9,6
NL	8.590	9.310	8,4	9.189	9.892	7,7
LU	441	450	2,0	408	498	22,1

Calcul BNL: Nombre d'étudiants Erasmus et BE+NL+LU et calcul de l'évolution de ce nombre
Source: Commission européenne

Nombre moyen de langues étrangères étudiées par élève, 2011

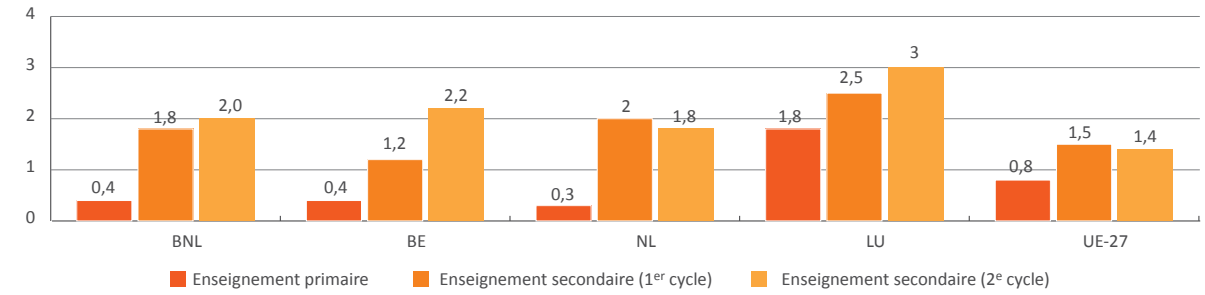

Calcul BNL: moyenne pondérée sur la base de nombre d'élèves de BE, NL et LU
Source: Eurostat

4.2.3. RECONNAISSANCE TRANSFRONTALIÈRE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES (X1000), 2000-2012

Le nombre de demandes de reconnaissance des qualifications professionnelles traitées ou en cours de traitement sur la période 2000-2012.

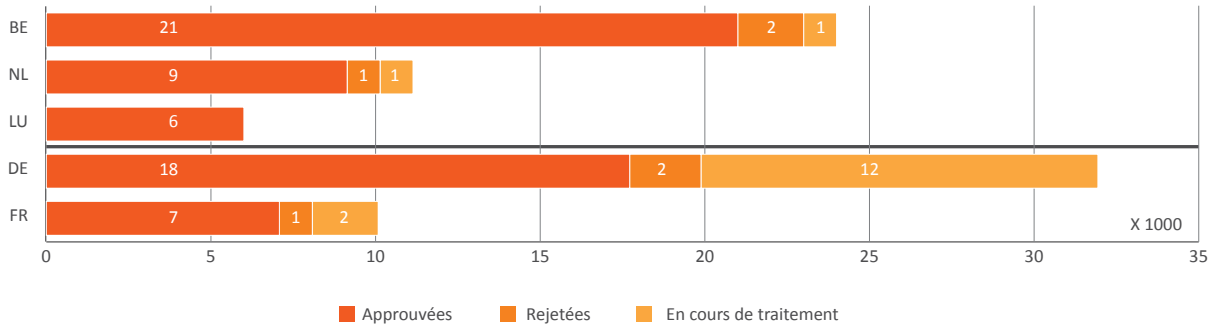

Source: Commission européenne

4.2.4. ÉTUDIANTS DIPLÔMÉS PAR DOMAINE D'ÉTUDES, 2011

Le nombre total de diplômés est donné pour mille étudiants âgés de 20 à 29 ans. Ensuite, il est divisé par domaine d'études (en pourcentage de tous les étudiants diplômés). Remarque: au Luxembourg le nombre de diplômés pour mille étudiants âgés de 20 à 29 ans est peu élevé car de nombreux étudiants étudient ou terminent leurs études à l'étranger.

	BE	NL	LU	UE-27
Nombre total de diplômés (pour mille)	**76,0**	**68,2**	**19,5**	**73,2**
Par domaine d'études (% du nombre total de diplômés)				
Sciences humaines	11,6	9,4	10,4	11,5
Sciences sociales, économie et droit	32,3	39,0	56,0	35,1
Agriculture et sciences vétérinaires	2,4	1,3	:	1,5
Sciences exactes	5,6	5,9	8,7	9,3
Santé et bien-être	22,3	18,4	7,8	15,2
Ingénierie, industrie manufacturière et construction	11,4	7,9	6,1	13,3
Formation des enseignants	12,4	13,3	11,0	9,6
Services	1,9	4,8	:	4,4

Source: Eurostat

4.3. BIEN-ÊTRE

4.3.1. RISQUE DE PAUVRETÉ, 2011

Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux).

	BNL	BE	NL	LU	UE-27
Seuil de pauvreté (en euros par an)					
Isolé	-	12.005	12.186	19.523	-
Ménage composé de deux adultes et deux enfants *	-	25.210	25.590	40.998	-
Pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté					
Total	**13,1**	15,3	11,0	13,6	16,9
0-17 ans	**17,0**	18,7	15,5	20,3	20,6
18-64 ans	**11,6**	12,9	10,5	13,1	16,0
65 ans et plus	**15,9**	20,2	6,5	4,7	16,0

*De moins de 14 ans
Calcul BNL: nombre de personne vivant sous le seuil de pauvreté en BE+NL+LU et pourcentages y afférents
Source: Eurostat

4.3.2. PAUVRETÉ ET EXCLUSION SOCIALE

Dans le cadre de la stratégie UE 2020, la Belgique et les Pays-Bas se sont fixé l'objectif de réduire le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale. Ces objectifs sont exprimés en chiffres absolus avec 2008 comme année de référence. Dans le graphique ci-dessous, ce chiffre a été transposé en indice. Le Luxembourg n'a pas déterminé d'objectif concret.

*Basé sur 2011 au lieu de 2012
Source: Eurostat

5. ÉCONOMIE ET CONNAISSANCES

La concertation en matière de politique économique est, depuis plus de 50 ans, le pilier de la coopération au sein du Benelux. En s'ouvrant à l'économie de la connaissance, le Benelux peut apporter une contribution utile à la coordination entre les trois pays dans le contexte de développements économiques nouveaux, pour autant qu'ils favorisent la croissance et l'innovation dans un contexte transfrontalier. Le Benelux œuvre entre autres à l'encouragement du tissu économique de base, à la coopération entre les instituts de recherche et au développement de nouveaux thèmes de coopération, à l'instar de l'économie verte et du secteur des télécommunications et des TIC (technologies de l'information et de la communication).

Par an, le Benelux voit plus de création que de disparition d'entreprises . Ainsi, en 2012, on a relevé 13,6 % de créations d'entreprises pour 7,1 % de liquidations (par rapport au nombre total d'entreprises). La proportion d'entreprises créées a néanmoins fléchi depuis 2008. En revanche, le nombre de faillites est clairement plus important qu'avant la crise économique et financière (22.872 en 2012 contre 15.897 en 2008).

Les pays Benelux représentent 7 % des recettes du marché des télécommunications à l'échelle européenne. De manière générale, le niveau des tarifs pratiqués par les pays Benelux pour les télécommunications est plus élevé que la moyenne européenne, à l'exception des tarifs d'itinérance. La majorité de la population du Benelux utilise pour l'instant la transmission fixe à haut débit pour accéder à Internet. L'utilisation du haut débit mobile est certes en train de se développer, mais reste inférieure à la moyenne européenne de 8,8 %.

Les services publics en ligne sont de plus en plus présents et utilisés. Dans les pays Benelux, l'utilisation des services de gouvernance en ligne par les citoyens et les entreprises est même supérieure aux moyennes européennes; de respectivement 44 % (population) et 87 % (entreprises). La forme de contact la plus courante est la demande d'informations.

Pour le Benelux, le total des dépenses consacrées à la recherche et au développement représente environ 2,2 % du PIB, ce qui équivaut à la moyenne européenne. Pour réaliser l'objectif Europe 2020, les dépenses en R&D devront cependant être portées à 3,0 % pour la Belgique, à 2,5 % pour les Pays-Bas et à 2,3-2,6 % pour le Luxembourg.

5.1. ENTREPRISES

5.1.1. ENTREPRISES SOUMISES À LA TVA

Les entreprises sont réparties suivant les sections de la classification «NACE Rév. 2» (indiquées par le code placé devant chaque secteur). Attention: les données relatives au nombre d'entreprises actives dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (A), l'administration publique et la défense, les ménages en tant qu'employeur (T), et les organisations extraterritoriales (U) ne sont pas mentionnées ici.

	BNL		BE		NL		LU	
	2008	2012	2008	2012	2008	2012	2008	2011*
Total	**1.848.217**	**2.139.195**	**867.846**	**922.303**	**950.820**	**1.184.160**	**29.551**	**32.732**
Dont (% du total):								
Industrie (B-E)	5,4	4,9	5,6	5,3	5,4	4,7	3,3	3,0
Construction (F)	21,0	19,4	31,7	30,4	11,5	11,1	9,9	9,9
Services (G-N, P-S)	73,6	75,5	62,7	64,2	83,2	83,9	86,7	87,1

*Remarque: pour le Luxembourg, les données datent de 2011
Calcul BNL: moyenne pondérée sur la base de nombre d'entreprises en BE, NL et LU
Source: SPF Économie, CBS et STATEC

5.1.2. CRÉATIONS ET CESSATIONS D'ENTREPRISES

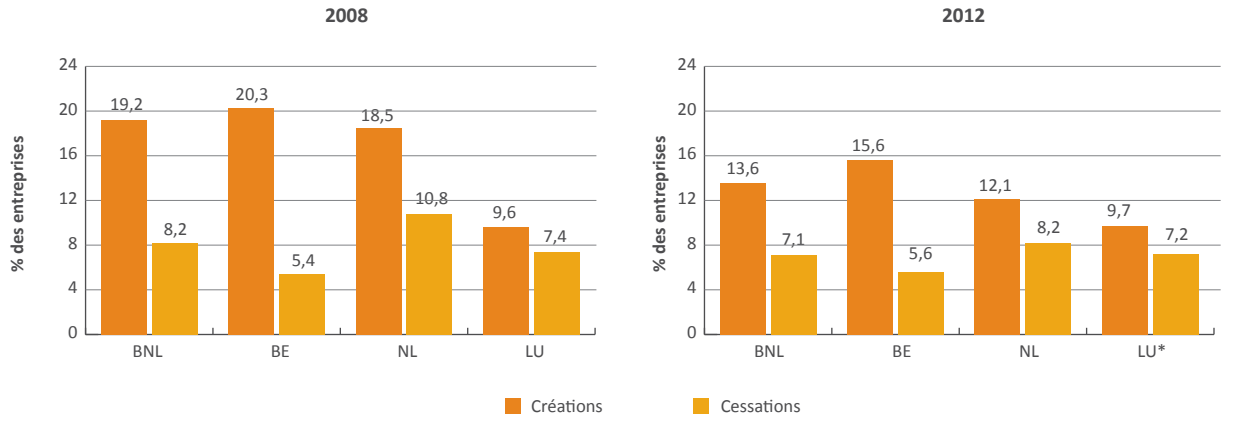

*Remarque: 2011 au lieu de. 2012 pour le Luxembourg
Calcul BNL: moyenne pondérée sur la base de nombre d'entreprises en BE, NL et LU
Source: SPF Économie, CBS et STATEC

5.1.3. FAILLITES

Nombre de faillites enregistrées.

	2008	2011	2012	Croissance '11/'12 (en %)
BNL	15.897	20.733	22.872	10,3
BE	8.476	10.224	10.587	3,6
NL	6.847	9.531	11.235	17,9
LU	574	978	1.050	7,4

Calcul BNL: nombre de faillites en BE+NL+LU et dont le croissance a été calculés
Source: SPF Économie, CBS et STATEC

5.2. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

5.2.1. MARCHÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Chiffre d'affaires (Mrd euro), 2011

Chiffre d'affaires du commerce de gros et de détail en matière de communications électroniques (hors TVA).

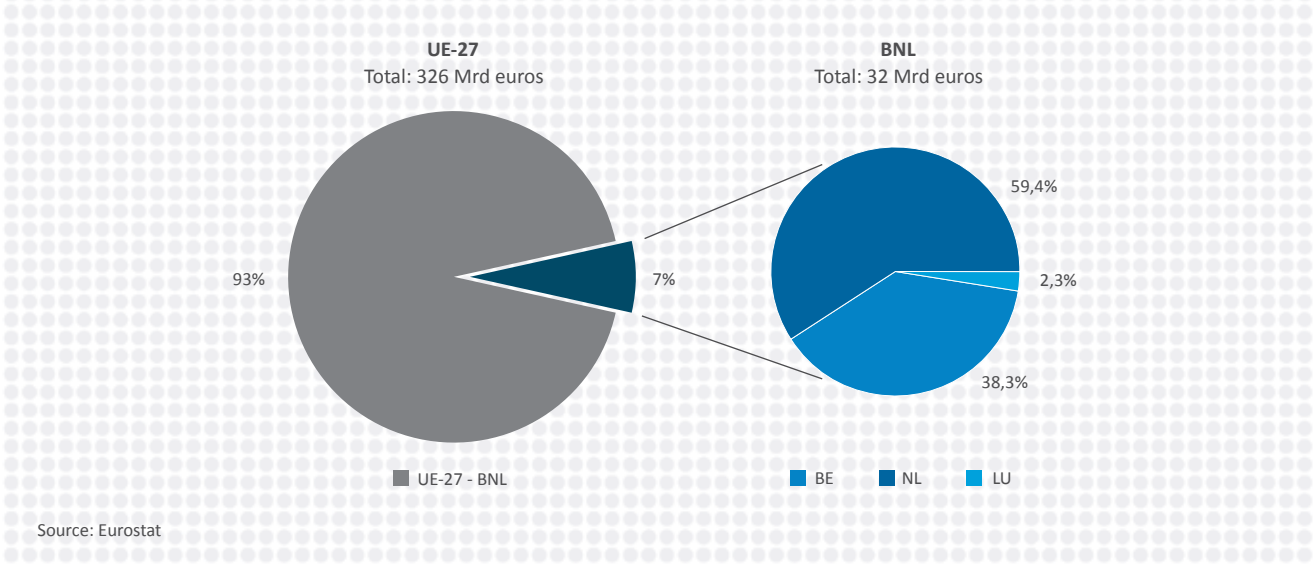

Source: Eurostat

Prix et tarifs du services de télécommunications, 2013

Prix et tarifs moyens des services de télécommunications (corrigés en PPA). Remarque: les services avant la ligne figurent en «euros par mois» et les tarifs d'itinérance derrière la ligne sont en «centimes d'euro par minute».

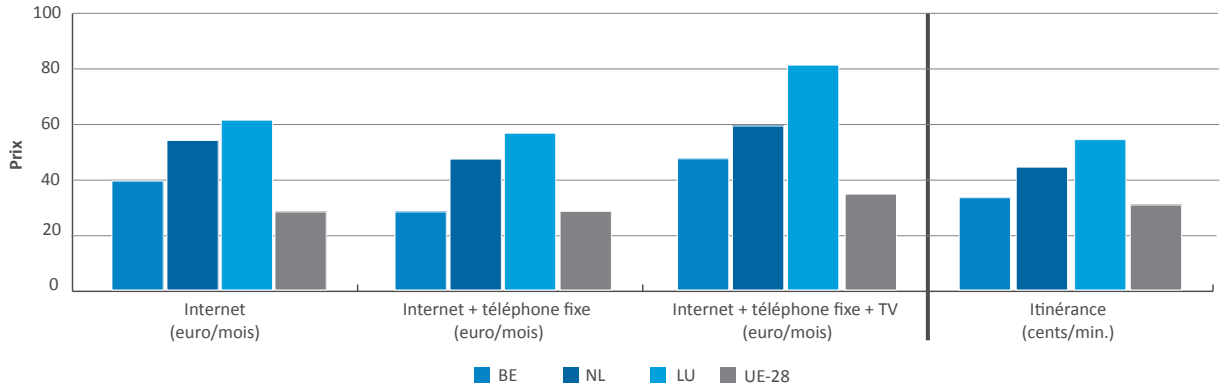

Source: Commission européenne, Agenda numérique

5.2.2. INTERNET ET PÉNÉTRATION DE LA LARGE BANDE

Ménages ayant accès à Internet (en % des ménages)

Évolution du nombre de ménages ayant accès à Internet chez eux.

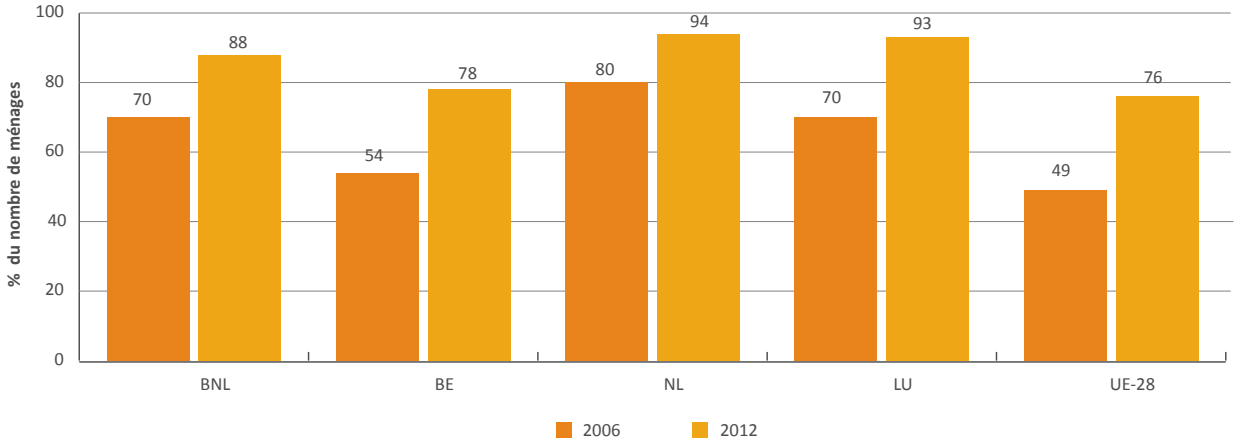

Calcul BNL: moyenne pondérée sur la base de nombre de ménages en BE, NL et LU
Source: Eurostat

Pénétration de la large bande (en % de la population)

Évolution de la pénétration de la large bande, subdivisée en abonnements fixes et mobiles.

	Large bande fixe		Large bande mobile	
	2009	2012	2009	2012
BNL	30,1	37,0	2,1	5,9
BE	28,7	33,0	1,7	4,0
NL	37,7	39,8	2,4	7,1
LU	30,4	32,2	1,3	7,1
UE-27	24,3	28,5	4,6	8,8

Calcul BNL: moyenne pondérée sur la base de la population de BE, NL et LU
Source: Eurostat

5.2.3. COMMERCE ÉLECTRONIQUE (% DE LA POPULATION)

Le nombre de citoyens ayant effectué un achat en ligne au cours des douze derniers mois (de l'année concernée). Les données sont basées sur une enquête annuelle d'Eurostat (Enquête communautaire sur l'utilisation des TIC par les ménages et les particuliers). Le commerce électronique y est défini comme la commande de biens ou de services via internet. Sont également compris l'achat de produits financiers, les réservations de voyages et d'hébergements, la participation à des loteries, la consultation de services d'information payants sur internet et la participation à des enchères en ligne.

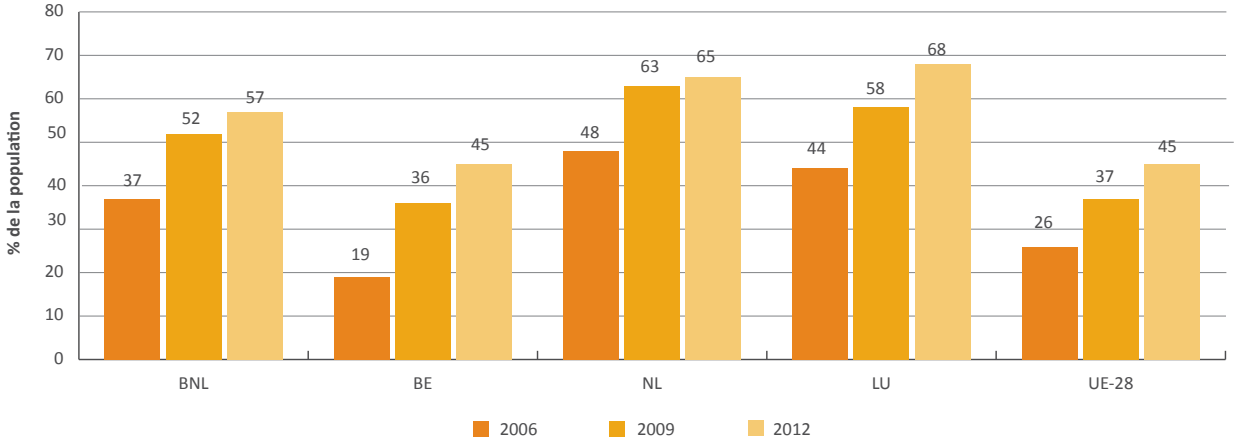

Calcul BNL: moyenne pondérée sur la base de la population de BE, NL et LU
Source: Eurostat

5.3. GOUVERNANCE ÉLECTRONIQUE

La gouvernance électronique (administration en ligne) se réfère à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication en vue de mettre des informations et des services à disposition des particuliers, des entreprises et des autorités.

5.3.1. DISPONIBILITÉ DES SERVICES PUBLICS EN LIGNE (EN % DE L'OFFRE TOTALE)

Offre de services publics qui est disponible en ligne par rapport à l'offre totale des services publics, subdivisés en services pour les particuliers et pour les entreprises (comptant minimum 10 salariés).

	Particuliers		Entreprises	
	2007	2010	2007	2010
BE	45,8	72,9	87,5	87,5
NL	54,5	100,0	75,0	87,5
LU	35,4	70,5	50,0	75,0
UE-27	50,6	80,9	69,8	89,4

Source: Eurostat

5.3.2. UTILISATION DES SERVICES PUBLICS EN LIGNE (EN % DE LA POPULATION / DES ENTREPRISES)

Nombre de particuliers et d'entreprises ayant utilisé des services publics en ligne au moins une fois au cours des douze derniers mois (de l'année concernée).

	Particuliers		Entreprises	
	2009	2012	2009	2012
BE	40,6	50,0	80,0	88,0
NL	61,0	67,0	82,0	91,0
LU	66,1	61,0	87,4	89,0
UE-27	37,5	44,0	70,0	87,0

Source: Eurostat

5.3.3. CONTACTS EN LIGNE AVEC LES AUTORITÉS (EN % DE LA POPULATION), 2012

Type de contacts en ligne entre les particuliers et les pouvoirs publics au cours des douze derniers mois (de l'année concernée). «Contacts en ligne» concerne le pourcentage général de la population qui a eu un contact numérique avec les autorités.

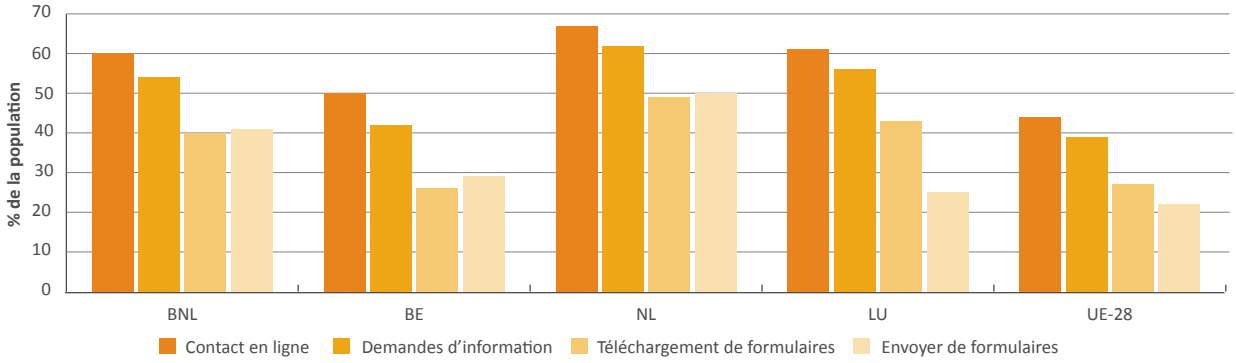

Calcul BNL: moyenne pondérée sur la base de la population de BE, NL et LU
Source: Eurostat

5.4. INNOVATION

5.4.1. DÉPENSES R&D (EN % DU PIB)

Le domaine R&D comprend les dépenses en matière de recherche et d'innovation. Ce sont les dépenses totales de R&D par le secteur privé (aussi sans but lucratif), le secteur public et les établissements d'enseignement. Dans le cadre de la stratégie UE 2020, les pays Benelux se sont fixé l'objectif d'investir davantage dans la recherche et l'innovation.

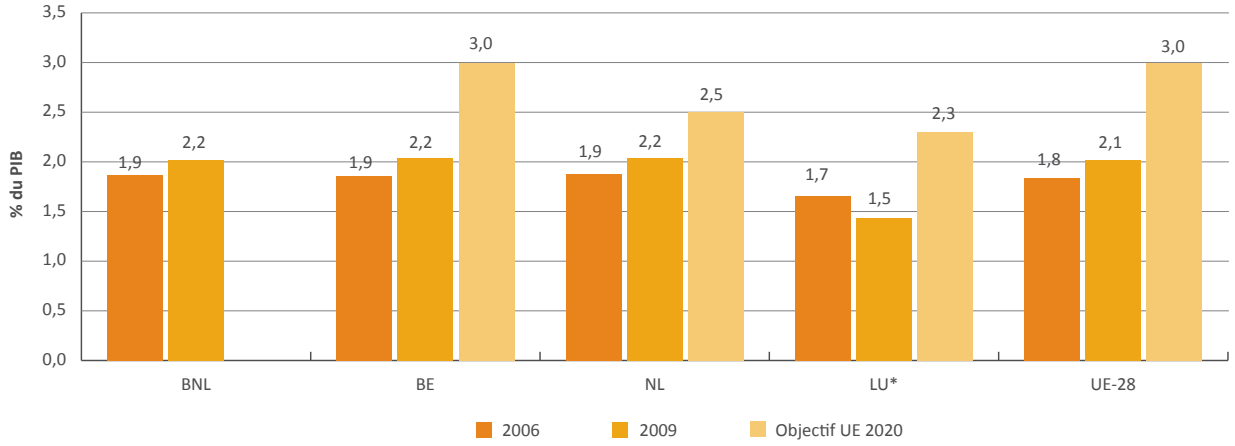

*Les dépenses R&D sont basées sur des chiffres en 2010 (ce sontt les données les plus récentes pour le Luxembourg).
Objectif UE pour le Luxembourg = 2.3-2.6 %
Calcul BNL: moyenne pondérée sur la base du PIB de BE, NL et LU
Source: Eurostat

5.4.2. PART ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES À FORTE INTENSITÉ DE DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (EN %), 2010

La position économique des entreprises à forte intensité de droits de propriété intellectuelle[7] montre l'importance des entreprises innovatrices dans l'économie nationale en termes de PIB et d'emploi. La part de ces entreprises est exprimée en pourcentage du PIB et de l'emploi du pays concerné.

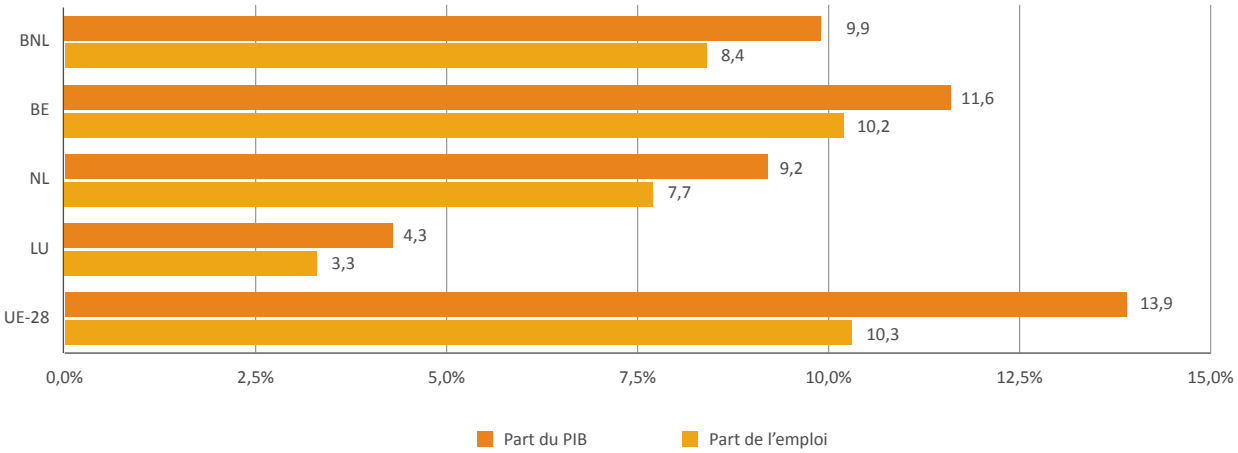

Calcul BNL: moyenne pondérée sur la base de PIB et d'emploi de BE, NL et LU
Source: OEB et OHMI (étude: «Secteurs à forte intensité de droits de propriété intellectuelle: contribution aux résultats économiques et à l'emploi dans l'UE»)

[7] Pour la définition de *l'intensité des droits de propriété intellectuelle*, voir l'étude (en anglais) «Secteurs à forte intensité de droits de propriété intellectuelle: contribution aux résultats économiques et à l'emploi dans l'UE» de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur et de l'Office européen des brevets.

5.4.3. DÉPÔTS DE MARQUES BENELUX

Nombre de marques déposées à l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle (OBPI), aussi bien par l'intermédiaire des services nationaux belge et luxembourgeois qu'à l'OBPI lui-même.

	2010	2011	2012
BNL	20.847	21.124	20.188
BE	5.444	5.287	5.436
NL	14.546	15.027	13.933
LU	857	810	819

Calcul BNL: nombre de dépôts de marques Benelux en BE+NL+LU
Source: OBPI, Rapport annuel 2012

5.5. CONSOMMATION

Revenu disponible des ménages

Il s'agit de ménages composés soit d'une personne seule, soit de deux ou plusieurs personnes qui occupent habituellement le même logement et y vivent ensemble. Le revenu disponible est le revenu net[8] d'un ménage, disponible en vue d'être dépensé ou épargné. On y applique une échelle d'équivalence (échelle OCDE[9]) pour adapter le revenu moyen du ménage à la taille et à la composition du ménage.

	2006	2010	2011	2012	Croissance '11/'12 (%)
BE	19.011	21.353	21.628	21.809	0,8
NL	19.419	22.692	22.556	22.951	1,8
LU	33.228	36.410	36.662	36.925	0,7
UE-28	:	16.827	17.006	17.457	2,7

Source: Eurostat

[8] Revenu net = revenu brut – transferts courants (pensions alimentaires) – primes d'assurance revenu – primes d'assurance-maladie – impôts sur le revenu et la fortune (Eurostat).
[9] Un coefficient 1 est attribué au 1er adulte, un coefficient 0,5 à toutes les autres personnes de plus de 13 ans et un coefficient 0,3 aux enfants de 13 ans et moins (Eurostat).

6. MOBILITÉ

L'importance économique du secteur des transports et de la distribution, la densité des infrastructures ainsi que l'intensité du trafic expliquent que la mobilité soit un des thèmes principaux de la coopération Benelux. Le Benelux porte une attention particulière à la sécurité des transports, aux transports publics et à la multimodalité et à la gestion du trafic.

De manière générale, le transport routier de marchandises au sein du Benelux s'est reporté sur la navigation intérieure et les chemins de fer, hormis au Luxembourg où le transport par route s'est renforcé. Le transport national de marchandises par route est resté relativement constant alors que la composante internationale a décru de plus de 34 %, ce qui entraîne une baisse du transport total de marchandises par route dans le Benelux.

La navigation intérieure et la navigation maritime contribuent de manière importante à l'économie du Benelux, avec Anvers et Rotterdam comme principaux ports maritimes. Ces deux ports se trouvent dans le top 3 des principaux ports maritimes d'Europe. La navigation intérieure (mesurée en tonnes-kilomètres) représente environ 38,5 % du total européen, et la navigation maritime (mesurée en poids de marchandises) presque 25,7 % du total européen.

Depuis quelques années, l'automobile entièrement électrique est en progression, avec une grande croissance de 61 % dans le Benelux en 2013 (par rapport à 2012).

Le taux de congestion (d'embouteillage) au Benelux est élevé. La Belgique et les Pays-Bas, surtout, comptent certaines des villes européennes les plus encombrées, même si le nombre moyen d'heures perdues dans les encombrements diminue (7 heures de moins pour la Belgique et 15,3 heures de moins pour les Pays-Bas par rapport à 2011). Par contre, le taux de congestion est nettement moindre au Luxembourg, mais il s'intensifie (9,3 heures de plus par rapport à 2011). En termes de sécurité routière, on dénombre aujourd'hui, en termes relatifs, moins d'accidents mortels de la route comparé à 2006.

6.1. MOYENS DE TRANSPORT

Transport de personnes

La répartition du transport de personnes est évaluée à l'aide du nombre de passagers-kilomètres parcourus avec les moyens de transport concernés.

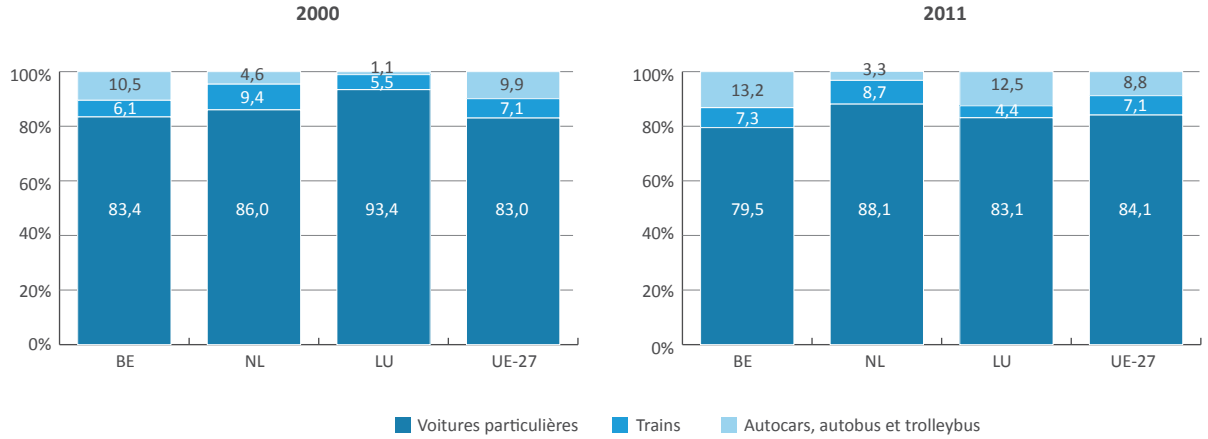

Transport de marchandises

La répartition du transport intérieur de marchandises est évaluée à l'aide du nombre de tonnes-kilomètres parcourues avec les moyens de transport concernés.

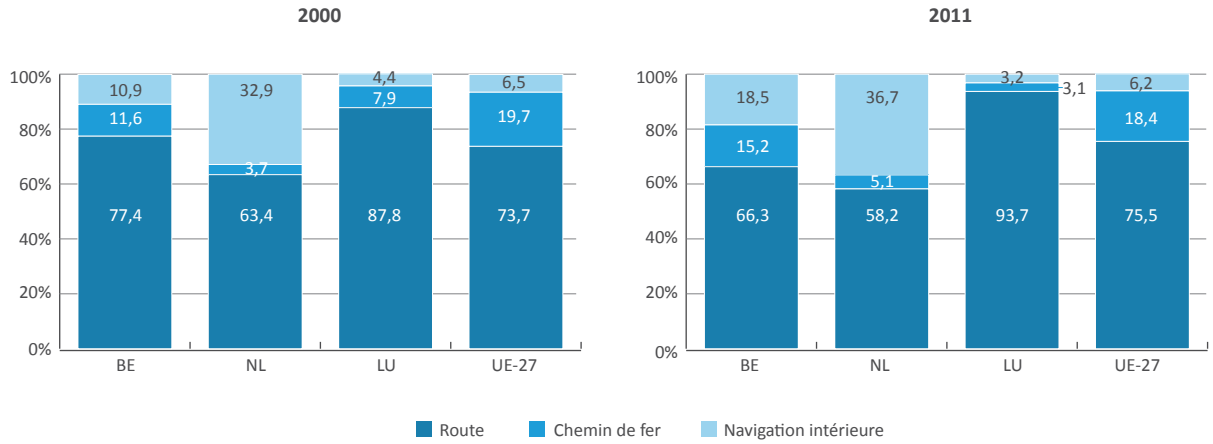

Source: Eurostat

6.2. TRANSPORT ROUTIER

6.2.1. VOITURES PARTICULIÈRES (PAR 1000 HABITANTS)

Le nombre de voitures particulières immatriculées[10] par 1000 habitants.

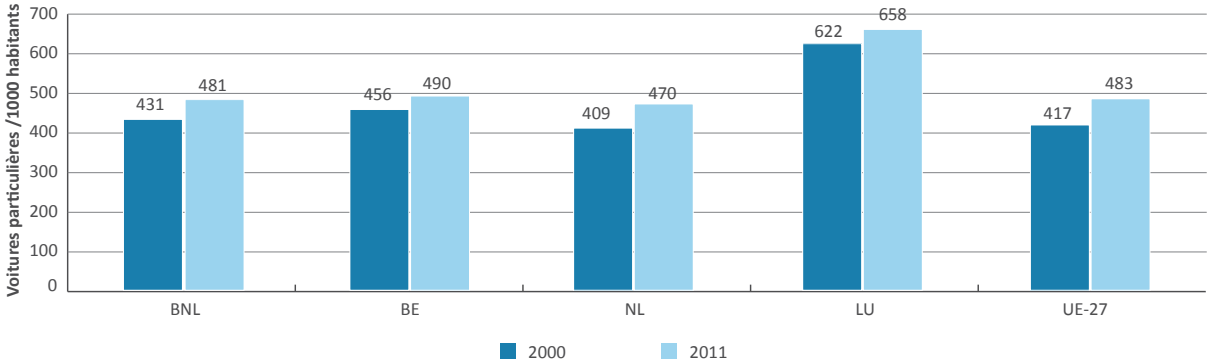

Calcul BNL: moyenne pondérée sur la base du chiffre de population de BE, NL et BE
Source: Commission européenne (EU transport in Figures 2013)

6.2.2. NOMBRE DE VOITURES PARTICULIÈRES ÉLECTRIQUES

	2012		2013		Groei
	Nombre	% du total	Nombre	% du total	'12/'13
BNL	1.792	0,013	2.889	0,021	61,2
BE[10]	647	0,012	919	0,017	42,0
NL[10]	1.124	0,014	1.910	0,024	69,9
LU[10]	21	0,010	60	0,029	185,7

Calcul BNL: Nombre de voitures particulières électriques en BE+NL+LU et dont les pourcentages et croissance ont été calculés
Source: SPF Économie, CBS et STATEC

6.2.3. TRANSPORT DE MARCHANDISES

Transport de marchandises par route (Mrd tkm), 2012

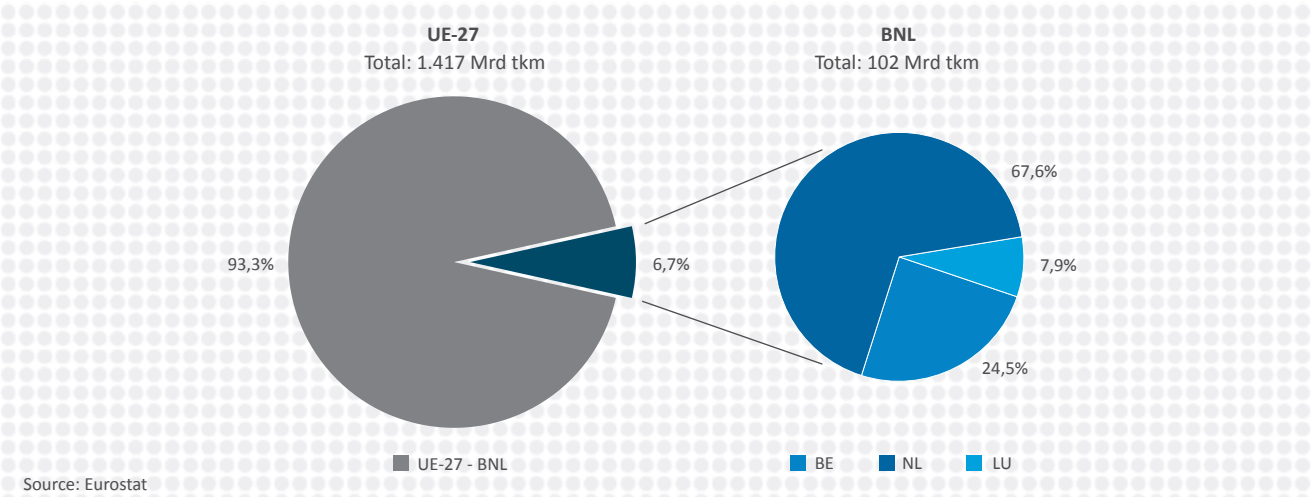

Source: Eurostat

[10] La date de référence diffère selon le pays. Pour la Belgique, c'est le 1er août (SPF Économie) et pour les Pays-Bas et le Luxembourg, le 1er janvier (CBS et STATEC).

Évolution internationale et nationale du transport de marchandises par route (Mrd tkm)

Le transport national de marchandises concerne les déplacements de marchandises à l'intérieur des frontières nationales de chaque pays. Le transport international de marchandises est transfrontalier, il englobe donc également le transport de marchandises entre les pays Benelux.

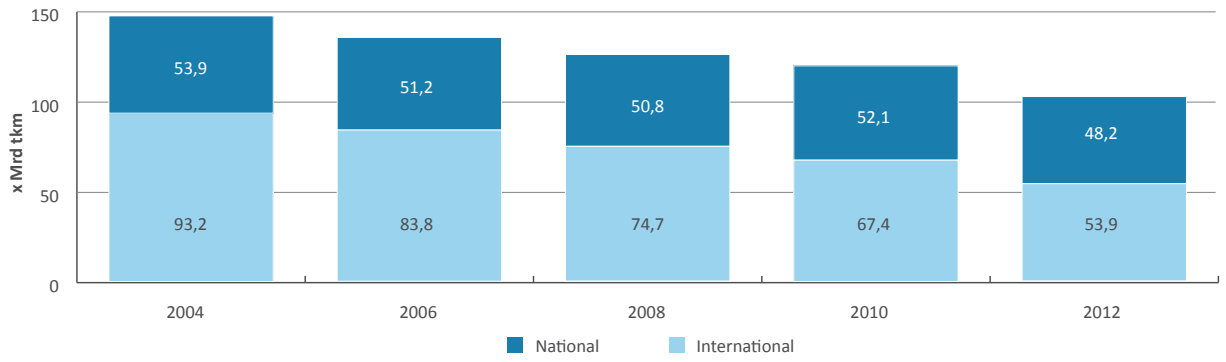

	2006		2010		2012	
	Total (Mrd tkm)	% international	Total (Mrd tkm)	% international	Total (Mrd tkm)	% international
BNL	135.0	62,1	119.5	56,4	102.1	52,8
BE	43.0	54,4	35.0	49,3	25.0	41,9
NL	83.2	62,7	75.8	55,4	69.0	52,7
LU	8.8	93,8	8.7	93,4	8.1	87,1

Calcul BNL: transport de marchandises internationale et nationale dans BE+NL+LU
Source: Eurostat

6.2.4. TAUX DE CONGESTION

Évolution du nombre moyen d'heures perdues dans les encombrements par voyageur et par an. Il s'agit donc d'un indicateur du taux de congestion dans un pays. Pour des informations de base et des calculs plus détaillés, cf. le site web de l'INRIX (www.inrix.com).

Niveau national

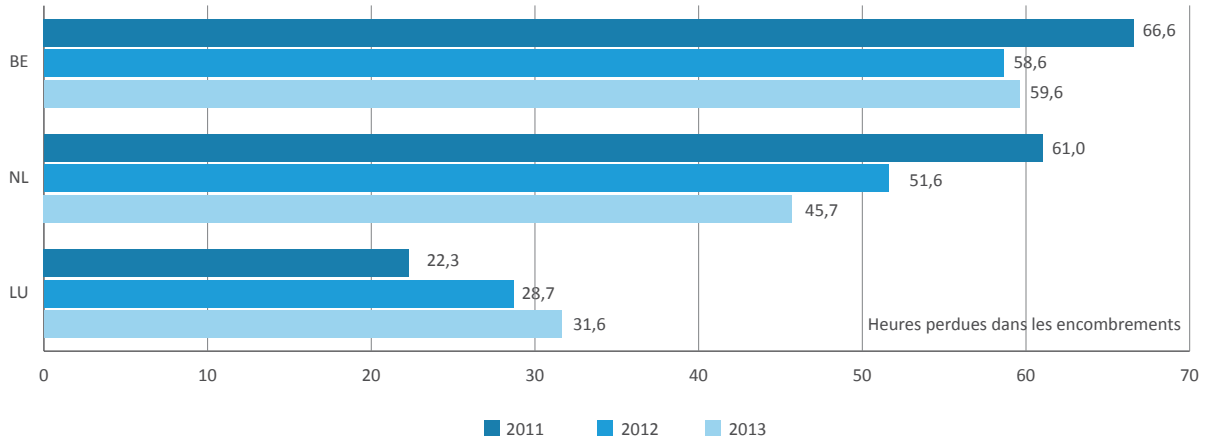

Niveau urbain, 2013*

	Villes les plus congestionnées du Benelux	Heures perdues dans les encombrements	Classement en Europe
BE	Bruxelles	85,0	1
	Anvers	76,4	3
	Gand	54,7	9
	Charleroi	45,2	20
NL	Rotterdam	63,5	7
	Amsterdam	53,1	15
	Utrecht	49,4	19
	Den Haag	49,2	21
LU	Luxembourg	31,6	-

*Chiffres provisoires 2013
Source: INRIX

6.2.5. SÉCURITÉ

Nombre de victimes mortelles d'accidents de la route (par million d'habitants*)

	2006	2010	2011
BNL	67	50	51
BE	102	77	78
NL	45	32	43
LU	92	64	64
UE-27	87	62	60

*Calcul: (nombre total de victimes mortelles par habitants) x million
Calcul BNL: personnes ayant perdu la vie dans le trafic en BE+NL+LU et calcul de leur nombre «par million d'habitants»
Source: Eurostat

Victimes mortelles d'accidents de la route en fonction de la participation au trafic (% du total), 2005-2011

La ventilation du nombre de victimes mortelles en fonction de la participation au trafic se base sur le nombre total de victimes mortelles recensées entre 2005 et 2011.

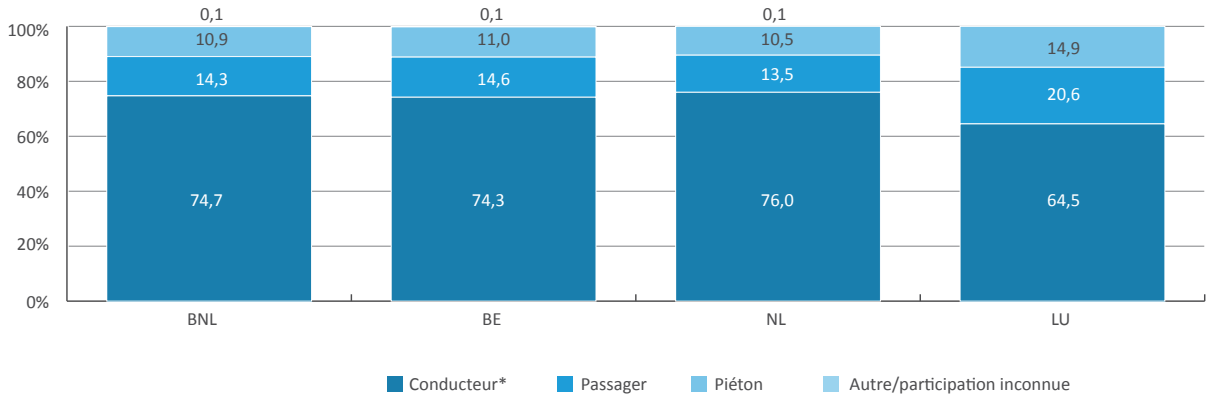

*Les cyclistes sont compris dans les conducteurs
Calcul BNL: nombre de victimes mortelles d'accidents de la route en BE+NL+LU et dont les pourcentages ont été calculés
Source: Commission européenne (Transport UE dans les figures 2013)

6.3. TRANSPORT FERROVIAIRE

6.3.1. TRAFIC FERROVIAIRE: PERSONNES (MIO PKM), 2012

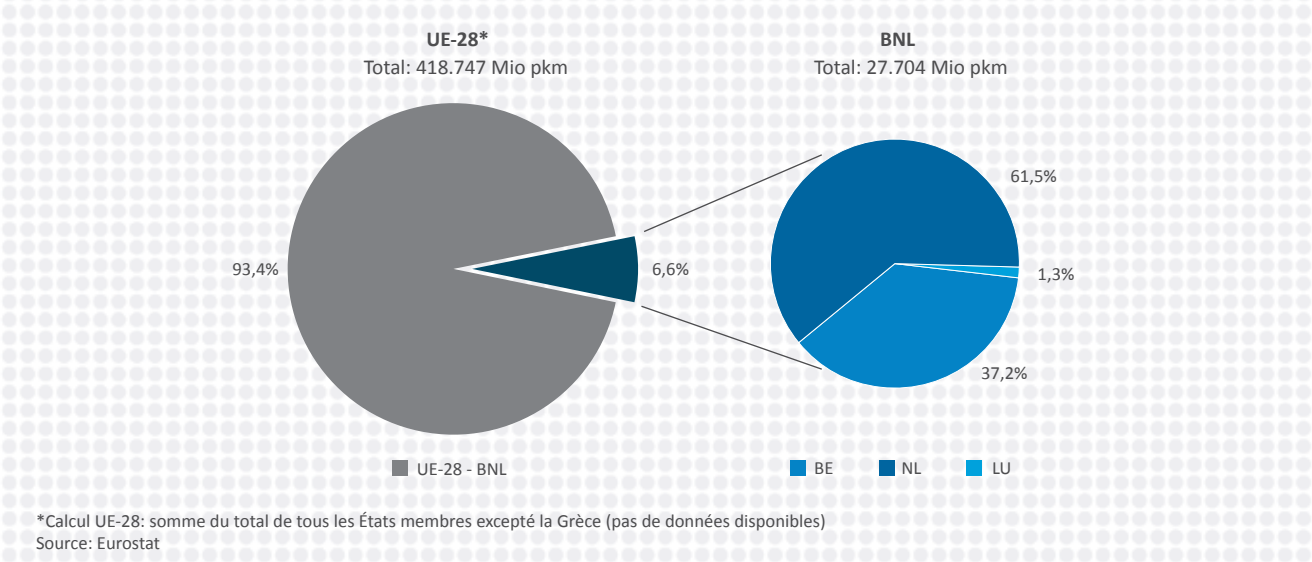

*Calcul UE-28: somme du total de tous les États membres excepté la Grèce (pas de données disponibles)
Source: Eurostat

Évolution

L'indice est calculé sur la base du nombre de passagers.

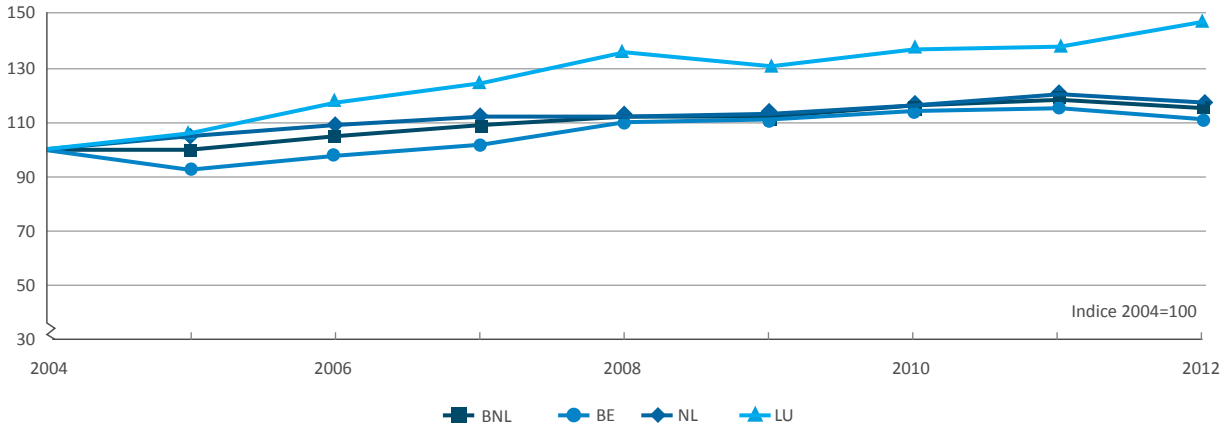

Calcul BNL: transport de personnes (par chemin de fer) en BE+NL+LU et calcul des indices
Source: Eurostat

6.3.2. TRAFIC FERROVIAIRE: MARCHANDISES (MIO TKM), 2012

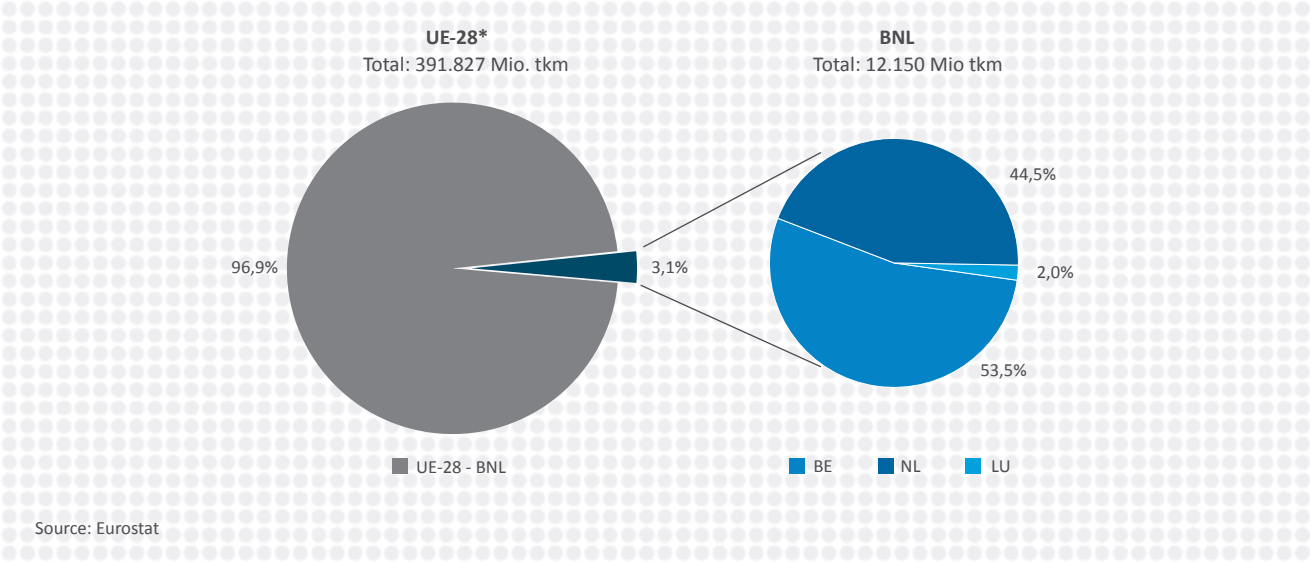

Évolution

L'indice est calculé sur la base du nombre de tonnes de marchandises transportées.

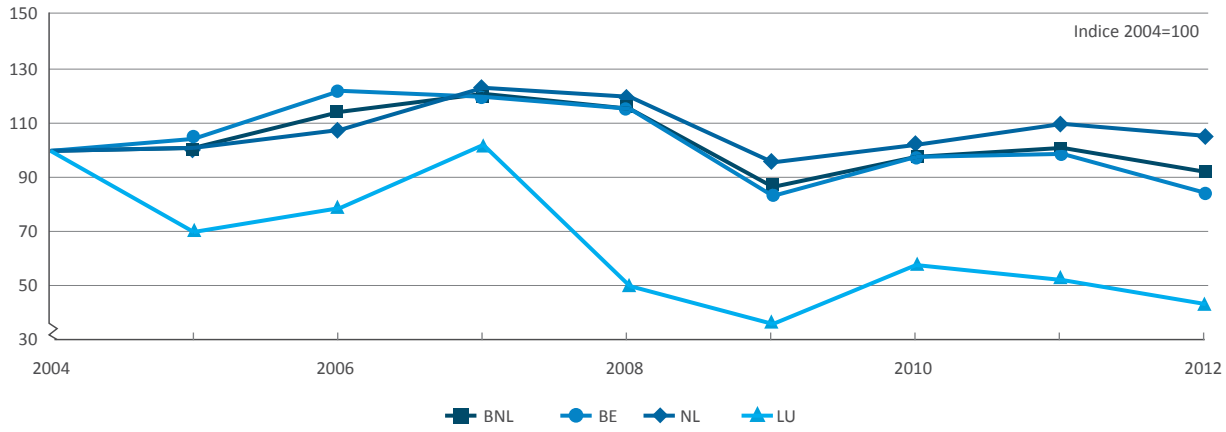

Calcul BNL: transport de marchandises (par chemin de fer) dans BE+NL+LU et indice
Source: Eurostat

6.4. TRANSPORT PAR VOIE D'EAU: TRANSPORT DE MARCHANDISES

6.4.1. NAVIGATION INTÉRIEURE (MRD TKM), 2012

Il s'agit du transport aussi bien national qu'international qui est déplacé à l'intérieur des frontières nationales.

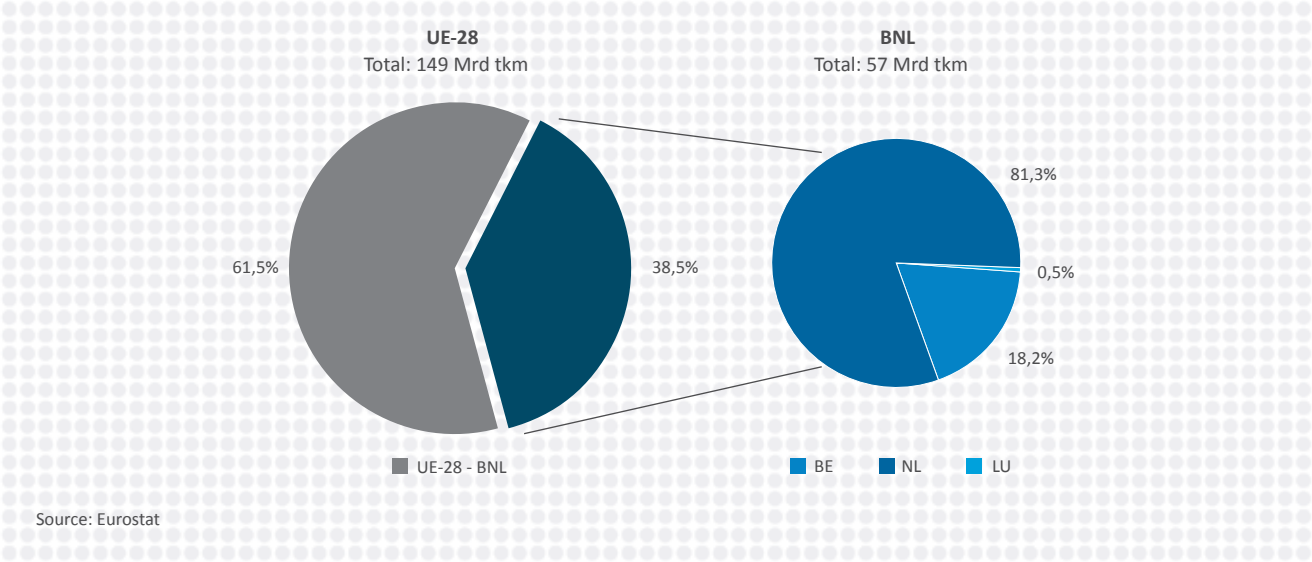

Évolution

L'indice est calculé sur base de tonnes de marchandises traitées dans les ports.

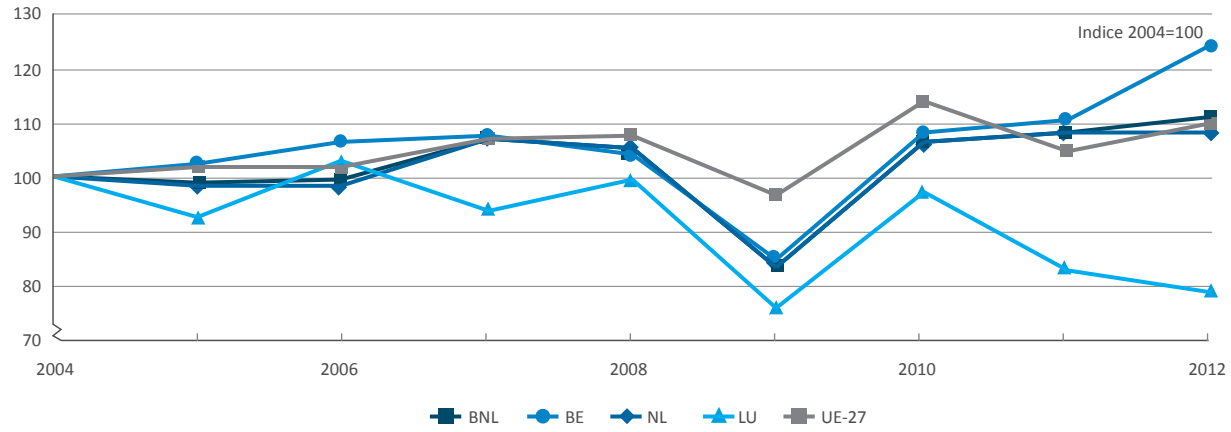

Calcul BNL: Navigation intérieure dans BE+NL+LU et dont les indices ont été calculés
Source: Eurostat

6.4.2. NAVIGATION MARITIME: TRANSPORT DE MARCHANDISES (MIO DE TONNES), 2012

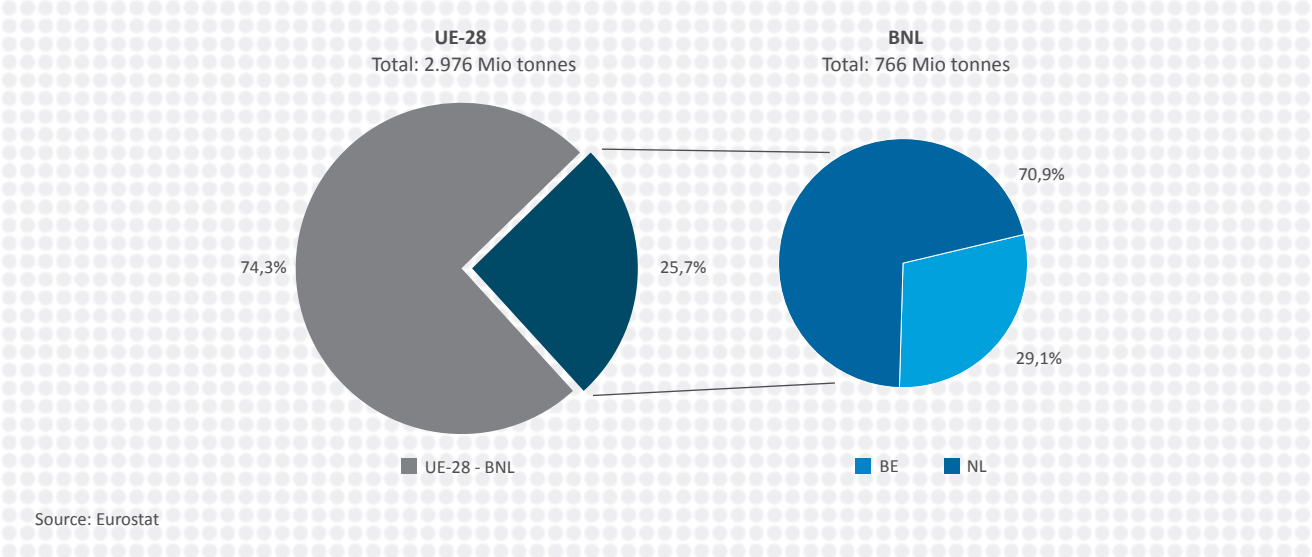

Évolution

L'indice est calculé sur base de tonnes de marchandises traitées dans les ports.

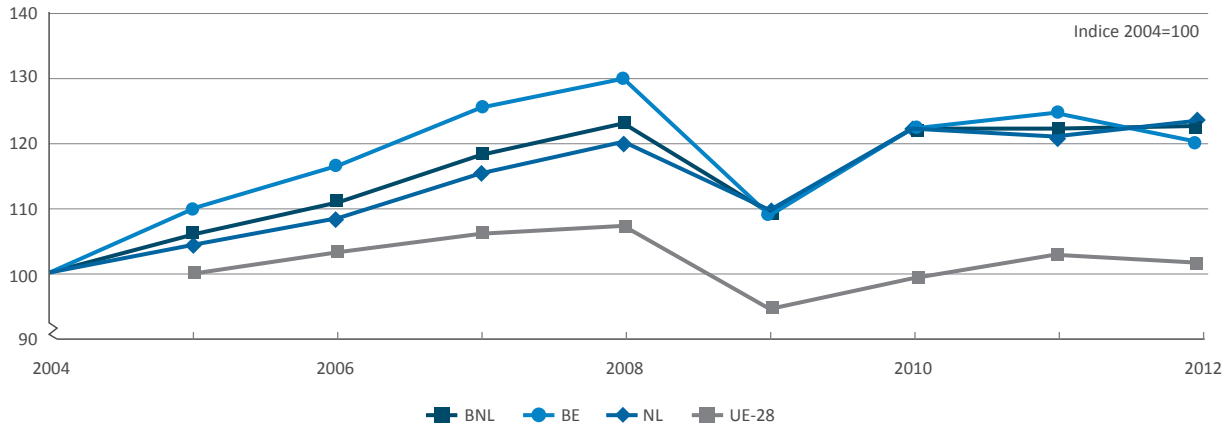

Calcul BNL: navigation maritime dans BE+NL+LU et indices
Source: Eurostat

6.4.3. TAILLE DES PORTS MARITIMES IMPORTANTS, 2011

Le tableau comprend les principaux ports maritimes dans le Benelux et ceux des pays limitrophes qui sont importants pour le Benelux. Il présente un classement basé sur le nombre des conteneurs et sur le poids.

Pays	Port	En conteneurs (1000 EVP's)	Classement en Europe	En poids* (Mio tonnes)	Classement en Europe
BE	Anvers	8.317	3	168,5	2
	Zeebruges	1.157	15	31,5	25
NL	Rotterdam	14.730	1	370,3	1
	Amsterdam	16	-	59,6	7
DE	Hamburg	9.035	2	114,4	3
	Bremerhaven	5.911	4	55,9	9
FR	Le Havre	2.222	9	63,4	5
	Dunkerque	271	45	40,8	16

*Poids des marchandises chargées et déchargées
Source: Commission européenne *(EU transport in Figures 2013)*

6.5. TRANSPORT AÉRIEN

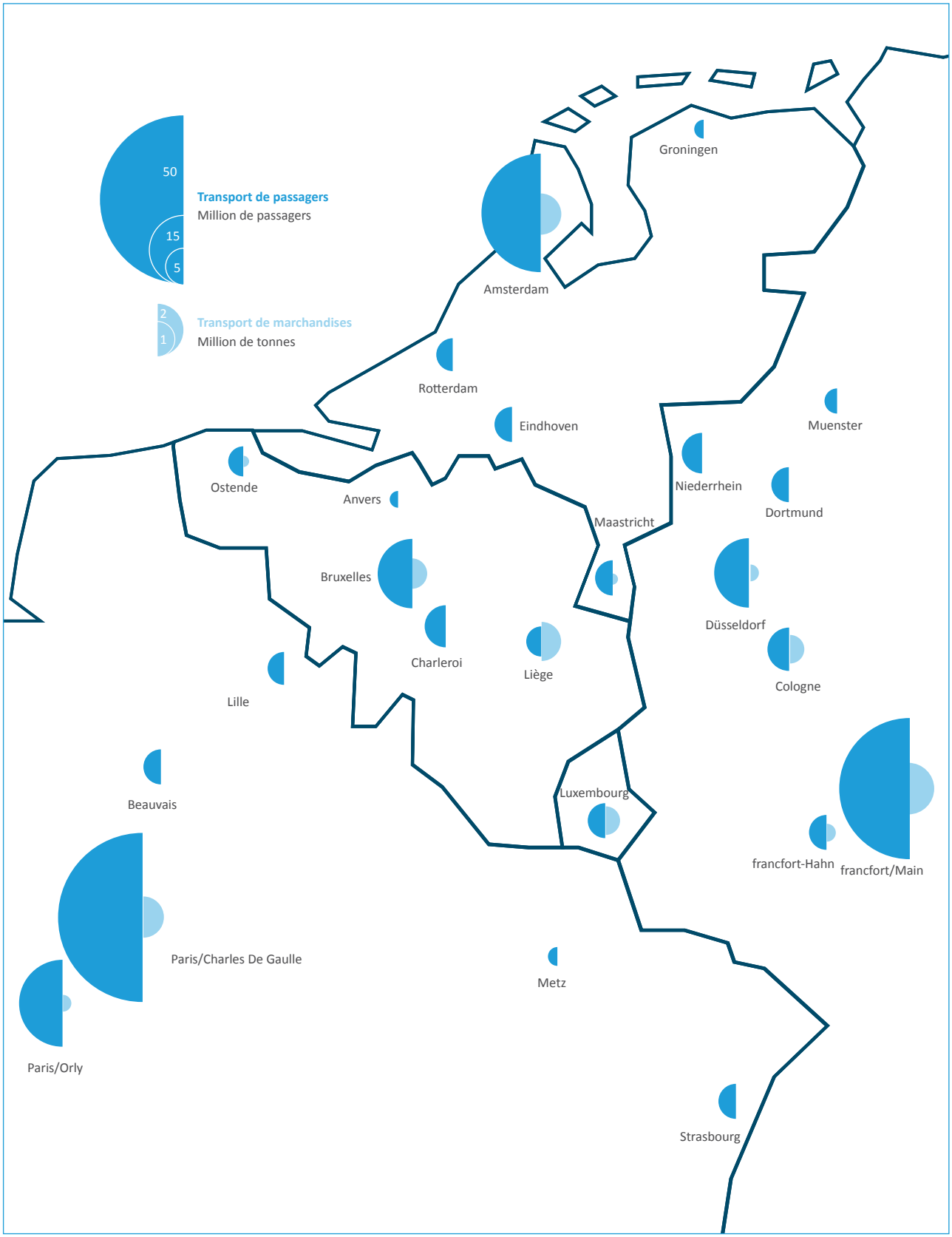

Transport de passagers (départ + arrivée + déplacement (transfert)), 2012

Pays	Aéroport	Nombre de passagers (x1000)	Classement* en Europe
BE	BRUXELLES/NATIONAL airport	18.815	19
	CHARLEROI/BRUSSELS SOUTH airport	6.506	-
	LIEGE/LIEGE (CIV) airport	296	-
	OOSTENDE-BRUGGE/OOSTENDE airport	204	-
	ANTWERPEN/DEURNE airport	110	-
NL	AMSTERDAM/SCHIPHOL airport	50.988	4
	EINDHOVEN/EINDHOVEN airport	3.009	-
	ROTTERDAM/ROTTERDAM airport	1.193	-
	MAASTRICHT/MAASTRICHT AACHEN airport	309	-
	GRONINGEN/EELDE airport	182	-
LU	LUXEMBOURG/LUXEMBOURG airport	1.894	-
DE	FRANKFURT/MAIN airport	57.261	3
	DÜSSELDORF airport	20.800	14
	KÖLN/BONN airport	9.258	31
	FRANKFURT-HAHN airport	2.651	-
	NIEDERRHEIN airport	2.206	-
	DORTMUND airport	1.893	-
	MUENSTER/OSNABRUECK airport	1.003	-
FR	PARIS/CHARLES DE GAULLE airport	61.377	2
	PARIS/ORLY airport	27.193	10
	BEAUVAIS-TILLE airport	3.863	-
	LILLE-LESQUIN airport	1.367	-
	STRASBOURG-ENTZHEIM airport	1.175	-
	METZ NANCY-LORRAINE airport	256	-

Transport de marchandises (fret + courrier), 2012

Pays	Aéroport	Marchandises en tonnes (x1000)	Classement* en Europe
BE	LIEGE/LIEGE (CIV) airport	510	8
	BRUXELLES/NATIONAL airport	405	11
	OOSTENDE-BRUGGE/OOSTENDE airport	48	-
NL	AMSTERDAM/SCHIPHOL airport	1.511	2
	MAASTRICHT/MAASTRICHT AACHEN airport	53	-
LU	LUXEMBOURG/LUXEMBOURG airport	615	7
DE	FRANKFURT/MAIN airport	2.065	1
	KÖLN/BONN airport	730	6
	FRANKFURT-HAHN airport	176	15
	DÜSSELDORF airport	87	27
FR	PARIS/CHARLES DE GAULLE airport	1.514	3
	PARIS/ORLY airport	64	34

*Le classement est basé sur les chiffres de 2011 (Commission européenne) et se réfère à des 40 plus grands aéroports de l'UE.
Source: Eurostat, Commission européenne: *EU transport in Figures 2013*

7. SÉCURITÉ ET CIRCULATION DES PERSONNES

La sécurité est par excellence un des domaines qui se prêtent le mieux à une coopération utile et efficace entre pays voisins. Dans un esprit de renforcement de la coopération transfrontalière, l'attention du Benelux se porte plus particulièrement sur les aspects de prévention, de sensibilisation, de planification d'urgence et de gestion des crises et catastrophes, de maintien de l'ordre public, de lutte contre la criminalité (grave) et d'une réaction appropriée face à tous types d'incidents.

Par rapport à l'année 2000, le nombre de délits enregistrés pour 1000 habitants a diminué d'environ 7 % au sein du Benelux. Parmi ces délits, la proportion des vols de véhicules à moteur s'est fortement réduite, tandis que celle des délits violents a justement augmenté. Le nombre de détenus pour 100.000 habitants a également chuté (de 114 en 2006 à 83 en 2013), mais le Benelux est encore caractérisé par une surpopulation carcérale (avec plus de 4,6 % de la capacité officielle).

La majorité des personnes qui immigrent au Benelux est née dans l'Union européenne et est composée de nombreux «re-migrants» (personnes qui retournent dans leur pays natal) et de personnes provenant des pays limitrophes du Benelux. Ceux qui quittent le Benelux émigrent principalement vers d'autres pays de l'Union européenne, en particulier aussi dans les pays limitrophes du Benelux.

Les demandes d'asile, au nombre de 43.400 en 2012, ont presque doublé depuis 2006. Cette augmentation est supérieure à la moyenne européenne de 70 %. Concernant les demandes d'autorisation de séjour, la proportion de décisions positives par rapport au total des décisions a décru (de 33,4 % en 2010 à 27,8 % en 2012), alors que la moyenne européenne est en hausse (de 24,8 % en 2010 à 31,5 % en 2012). Le regroupement familial est le motif le plus souvent invoqué dans les demandes d'autorisation de séjour (dans plus de 43,5 % des demandes).

7.1. SÉCURITÉ

7.1.1. INFRACTIONS ENREGISTRÉES PAR LA POLICE

	BNL		BE		NL		LU	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Total	**2.328.164**	**2.273.407**	**976.439**	**1.050.235**	**1.328.909**	**1.192.640**	**22.816**	**30.532**
par 1000 habitants*	87,7	81,4	95,4	96,9	83,8	72,0	52,6	60,8
Petits délits (en % du total)								
Crimes et délits violents	8,5	10,5	10,6	11,7	6,9	9,4	7,7	10,9
Cambriolages dans un lieu d'habitation	7,6	7,6	8,5	6,5	6,9	8,6	9,1	4,9
Vols de véhicules à moteur	4,3	1,6	5,5	1,9	3,5	1,4	2,4	1,2
Criminalité liée au trafic de stupéfiants	0,8	1,4	1,0	1,2	0,6	1,4	5,4	8,4

*Calcul: (nombre de infractions enregistrées/population totale) x 1000
Calcul BNL: nombre de délits commis dans BE+NL+LU et pourcentages y afférents
Source: Eurostat

Évolution de la criminalité totale (pour 1000 habitants*)

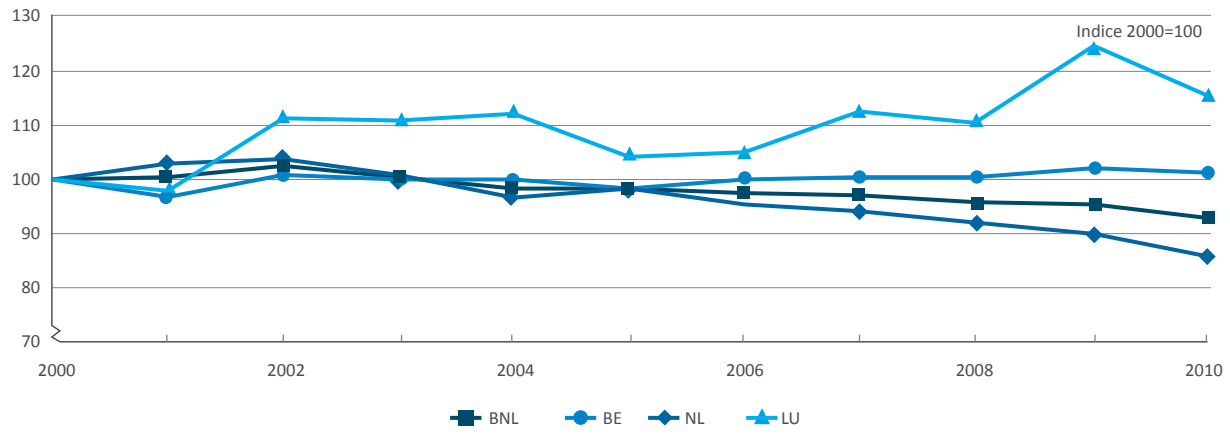

*Calcul: (nombre de infractions enregistrées/population totale) x 1000
Calcul BNL: nombre de délits commis dans BE+NL+LU et indice y afférents
Source: Eurostat

7.1.2. SITUATION DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES, 2013

La capacité totale des établissements pénitentiaires inclut les établissements pour mineurs et les sections de détention préventive au 1er janvier 2013.

	Capacité officielle	Nombre de détenus (y compris les prévenus)	Densité carcérale*
BNL	22.553	23.599	104,6
BE	9.351	12.126	129,7
NL	12.491	10.817	86,6
LU	711	656	92,3

*Calcul: (nombre de détenus/capacités officielles) x 100
Calcul BNL: système pénitentiaire dans BE+NL+LU
Source: Conseil de l'Europe (Statistiques pénales annuelles)

Évolution du taux de détenus (pour 100.000 habitants*)

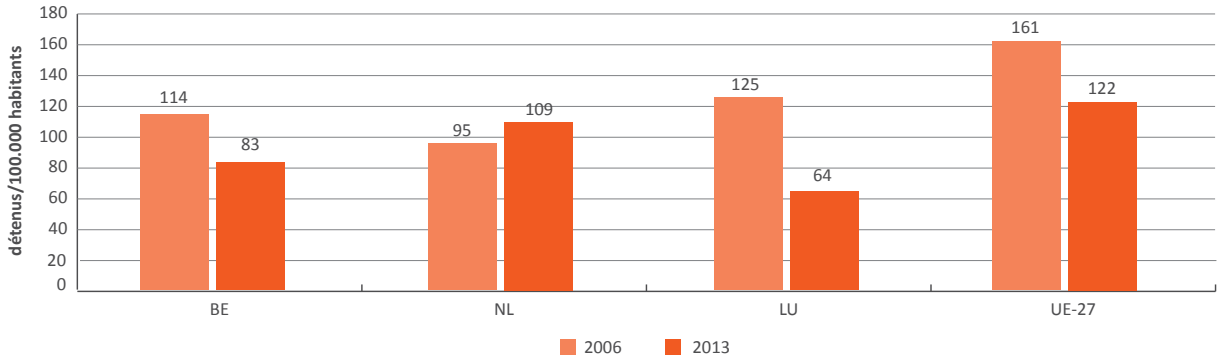

*Calcul: (nombre de détenus /population totale) x 100.000
Calcul BNL: nombre de détenus dans BE+NL+LU et nombre calculé de détenus /100.000 habitants
Source: Conseil de l'Europe (Statistiques pénales annuelles , SPACE 1)

7.2. CIRCULATION DES PERSONNES

7.2.1. MIGRATION

Immigration, 2011

	BE	NL[a]	LU
Total	**144.698**	**162.962**	**20.268**
Dont pays natal (%):			
UE-28[b]	49,7	57,2	71,6
BE	12,0	1,7	5,3
NL	4,4	17,5	0,9
LU	0,3	0,1	6,1
DE	2,1	5,7	5,6
FR	8,3	1,7	14,6
UK	1,2	2,5	1,9
Nord[c]	1,2	3,1	3,1
Central + Ouest[c]	14,0	18,7	7,4
Sud[c]	6,2	6,3	26,5
Hors UE-28	49,7	41,9	27,3
Inconnu	0,6	0,9	1,1

[a] Basé sur les chiffres du CBS
[b] Nombre total d'immigrants nés dans un pays de l'UE (y compris du pays concerné)
[c] Nord = DK+EE+FI+IE+LT+LV+SE
Centre+Ouest = AT+BG+CZ+HR+HU+PL+RO+SI+SK
Sud = CY+EL+ES+IT+MT+PT
Source: Eurostat et CBS

Émigration, 2011

	BE	NL[a]	LU[b]
Total	**67.475**	**106.185**	**9.264**
A destination (%):			
UE-27	66,5	54,0	86,0
BE	-	9,3	7,6
NL	12,7	-	1,8
LU	1,8	0,2	-
DE	6,2	11,8	7,2
FR	16,8	3,8	16,3
UK	5,8	7,7	:
Hors UE-27	34,5	46,0	14,0

[a] Basé sur les chiffres du CBS
[b] Basé sur les chiffres du STATEC
Source: Eurostat, CBS et STATEC

7.2.2. DEMANDES D'ASILE

	2006		2010		2011		2012	
	Nombre	Indice	Nombre	Indice	Nombre	Indice	Nombre	Indice
BNL	**23.860**	**100**	**42.445**	**177,9**	**49.025**	**205,5**	**43.440**	**182,1**
BE	8.870	100	26.560	299,4	32.270	363,8	28.285	318,9
NL	14.465	100	15.100	104,4	14.600	100,9	13.100	90,6
LU	525	100	785	149,5	2.155	410,5	2.055	391,4
UE-27	197.410	100	260.835	132,1	303.645	153,8	335.380	169,9

Calcul BNL: le nombre de demandes d'asile dans BE+NL+LU et indice y afférent
Source: Eurostat

7.2.3. AUTORISATIONS DE SÉJOUR

Nombre de décisions positives par rapport au nombre total de décisions

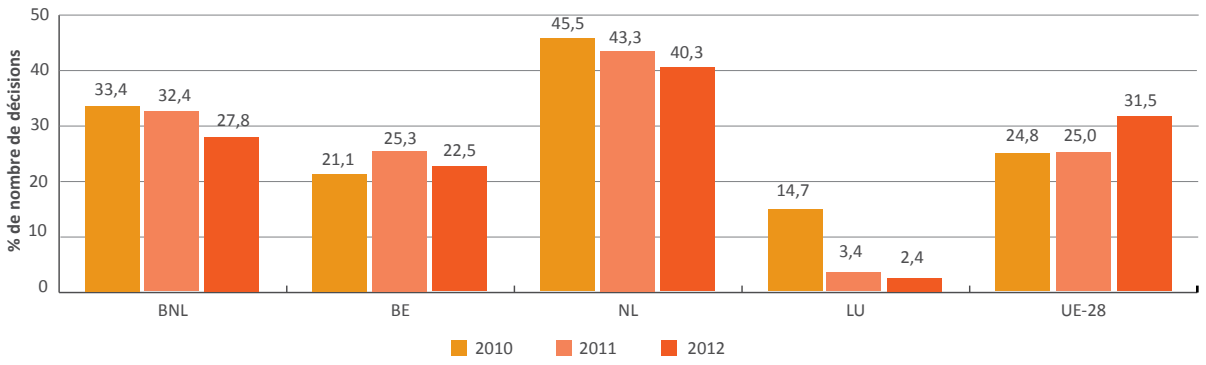

Calcul BNL : le nombre de décisions relatives aux « autorisations de séjour » dans BE+NL+LU et pourcentages y afférents
Source: Eurostat

Autorisations de séjour octroyées selon le motif d'acceptation, 2012

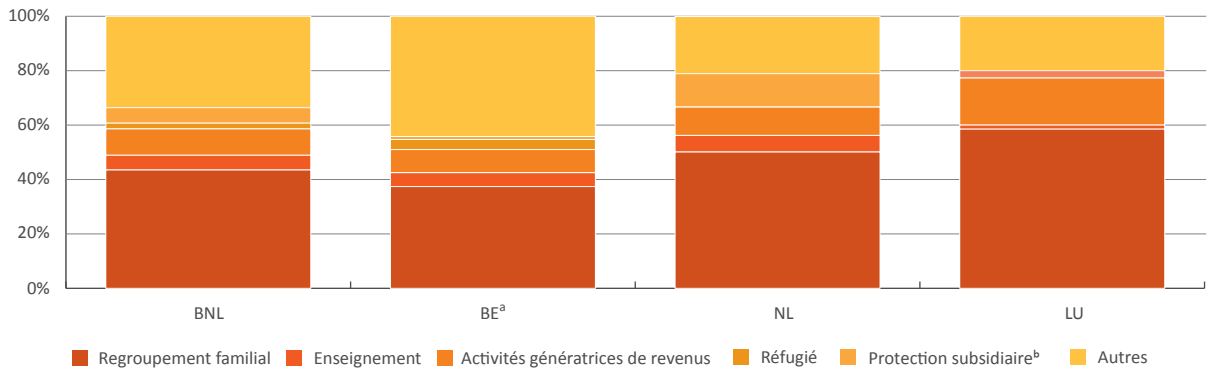

	Total	Dont (% du total):					
		Regroupement familial	Enseigne-ment	Activités génératrices de revenus	Réfugié	Protection subsidiaire[b]	Autres
BNL	**718.943**	**43,5**	**5,4**	**9,7**	**2,1**	**5,7**	**33,6**
BE[a]	391.092	37,4	5,1	8,5	3,7	1,1	44,2
NL	299.941	50,1	6,1	10,4	0,0	12,3	21,0
LU	27.910	58,5	1,5	17,3	2,7	0,0	20,0

[a] Basé sur 2011 au lieu de 2012
[b] Une protection subsidiaire est octroyée aux personnes qui ont terminé une procédure d'asile et ont reçu une réponse négative sur la base de la Convention de Genève, mais qui ont néanmoins besoin de la protection d'un autre État en raison d'un risque réel de dommages importants en cas de retour dans la région d'origine (Commission européenne, DG Affaires intérieures).
Calcul BNL: nombre de «autorisations de séjour» délivrées dans BE+NL+LU et pourcentages y afférents
Source: Eurostat

7.2.4. NATURALISATION

L'octroi de la nationalité d'un pays à une personne de nationalité étrangère. Le tableau ci-dessous indique le nombre de personnes ayant obtenu la nationalité du pays concerné.

	2006		2009		2010		2011	
	Nombre	Indice	Nombre	Indice	Nombre	Indice	Nombre	Indice
BNL	**62.077**	**100**	**66.543**	**107,2**	**65.222**	**105,1**	**61.789**	**99,5**
BE	31.860	100	32.767	102,8	34.636	108,7	29.786	93,5
NL	29.089	100	29.754	102,3	26.275	90,3	28.598	98,3
LU	1.128	100	4.022	356,6	4.311	382,2	3.405	301,9
UE-27	735.928	100	776.073	105,5	810.500	110,1	782.200	106,3

Calcul BNL: nombre d'octroi de la nationalité en BE+NL+LU et dont les indices ont été calculés
Source: Eurostat

8. PRÉVENTION DES FRAUDES

La libre circulation des personnes, des marchandises, des capitaux et des services en Europe a ouvert la porte à toutes sortes de pratiques dont certaines frauduleuses, notamment transfrontalières, que les pays ne peuvent plus combattre séparément.

Depuis une dizaine d'années, la lutte contre la fraude fiscale à grande échelle constitue une valeur ajoutée évidente pour les pays Benelux. La coopération administrative en matière de lutte contre la fraude sociale ainsi que la prévention des arnaques commerciales et la protection des consommateurs sont d'autres domaines de la coopération Benelux qui fusionne d'une manière pragmatique les approches nationales et internationales. Cette méthode flexible permet ainsi de réagir rapidement face aux nouveaux phénomènes de fraude.

L'ampleur de l'économie parallèle dans le Benelux décroît depuis quelques années et était estimée en 2012 à 12,1 % du PIB, soit moins que la moyenne européenne de 18,4 %. En revanche, les recettes TVA perdues chaque année par les pays Benelux se sont accrues depuis 2006 et représentent environ 10 % des recettes TVA escomptées dans le Benelux.

Au sein du Benelux, le nombre de notifications de transactions suspectes par les établissements financiers a cru au cours des années, pour atteindre 241.377 notifications en 2012, mais le nombre de dossiers transférés aux services d'enquêtes a diminué à 6.462 dossiers la même année. Le préjudice financier causé par les arnaques visant les professionnels est estimé à environ 850 millions d'euros pour le Benelux.

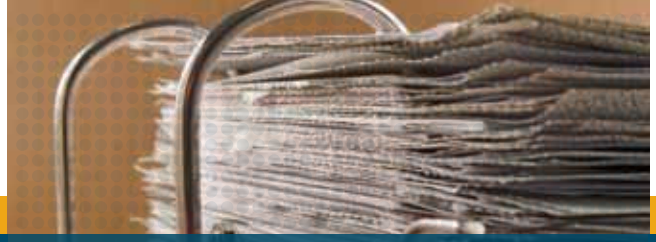

PRÉVENTION DES FRAUDES

Les données présentées dans ce chapitre sont des estimations et doivent donc être utilisées avec la prudence nécessaire. Elles représentent néanmoins la source d'information la plus fiable quant à l'ampleur de la fraude au sein du Benelux.

8.1. AMPLEUR DE L'ÉCONOMIE PARALLÈLE

L'économie parallèle, ou économie au noir, englobe les activités économiques et financières qui ne sont pas communiquées à l'administration fiscale ou au gouvernement. Une grande partie de l'économie parallèle est composée de travail non enregistré. Le reste concerne des entreprises qui ne déclarent pas l'entièreté de leurs revenus afin d'éviter l'imposition. Le calcul de l'ampleur de l'économie parallèle est basé sur la procédure MIMIC («multiple indicators and multiple courses»). Pour de plus amples informations, veuillez consulter le rapport: The Shadow Economy in Europe, F. Schneider (2011)).

	2006		2010		2011		2012	
	% du PIB	Millions d'euros*	% du PIB	Millions d'euros	% du PIB	Millions d'euros	% du PIB	Millions d'euros*
BNL	**12,5**	**123.490**	**12,6**	**123.747**	**12,4**	**126.485**	**12,1**	**123.603**
BE	19,2	61.215	17,4	61.412	17,1	62.949	16,8	63.148
NL	10,9	58.884	10,0	58.841	9,8	59.892	9,5	56.937
LU	10,0	3.391	8,4	3.494	8,2	3.644	8,2	3.518
UE-27	20,8	:	19,5	:	19,2	:	18,4	:

*Calcul propre des chiffres absolus de 2006 et 2012 sur la base du PIB issu d'Eurostat
Calcul BNL: l'ampleur de l'économie parallèle dans BE+NL+LU et pourcentages y afférents
Source: Schneider, F. (2011). *The Shadow Economy in Europe*

8.2. DIFFÉRENCE EN MATIÈRE DE TVA (EN MILLIONS D'EUROS)

La différence entre les recettes de TVA escomptées et les recettes réelles en TVA, mesurée en euros.

	TVA qui devrait être perçue d'après la loi (Mio euros)			TVA réellement perçue (Mio euros)			Différence en matière de TVA (Mio euros)		
	2006	2010	2011	2006	2010	2011	2006	2010	2011
BNL	**68.939**	**77.006**	**79.855**	**64.416**	**70.387**	**70.321**	**4.523**	**6.619**	**9.534**
BE	25.965	29.800	30.991	22.569	25.230	26.021	3.396	4.570	4.970
NL	40.838	44.199	45.622	39.888	42.654	41.610	950	1.545	4.012
LU	2.136	3.007	3.242	1.959	2.503	2.690	177	504	552

Évolution de la différence en matière de TVA (% des recettes de TVA escomptées)

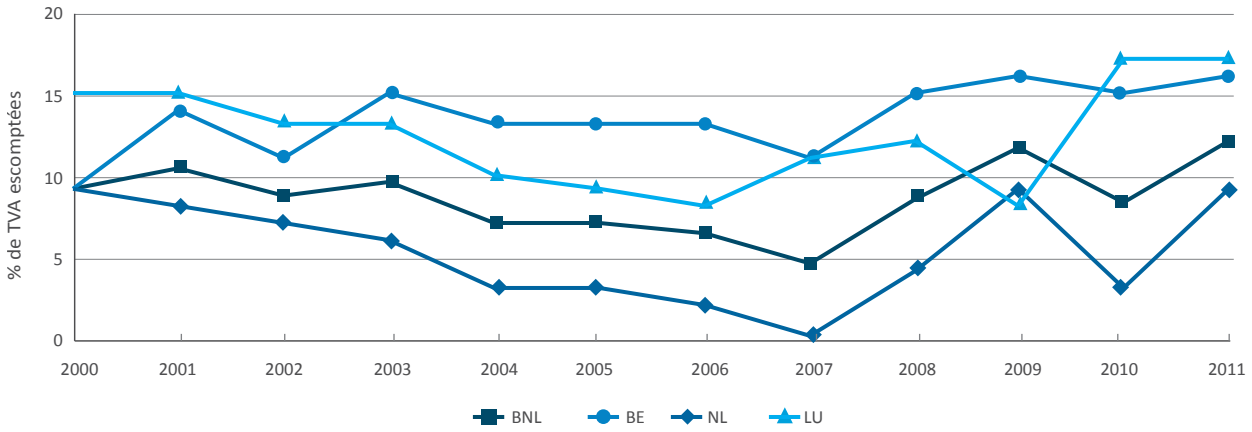

Calcul BNL: «différence TVA» dans BE+NL+LU et pourcentages y afférents
Source: Commission européenne (DG Fiscalité et Union douanière)

8.3. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NOTIFICATIONS DE «TRANSACTIONS FINANCIÈRES SUSPECTES»

Les institutions financières sont obligées de signaler les transactions suspectes ou inhabituelles. Les FIU nationales (Financial Intelligence Unit) disposent d'un aperçu des indicateurs de transactions inhabituelles. La FIU nationale examine ensuite si la transaction est réellement suspecte et le cas échéant, en informe les services d'enquête.

	Nombre de notifications reçues			Nombre de communications de dossiers suspects aux services d'enquête		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012
BNL	**220.416**	**195.544**	**241.377**	**1.760**	**8.335**	**6.462**
BE	18.673	20.001	21.000	1.259	1.345	1.506
NL	196.877	167.237	209.239	:	6.462	4.356
LU	4.866	8.306	11.138	501	528	600

Calcul BNL: «notifications reçues» et «dossiers transmis» dans BE+NL+LU
Source: FIU Pays-Bas, FIU Belgique et FIU Luxembourg

8.4. DOMMAGES FINANCIERS CAUSÉS PAR LES ARNAQUES

Une étude du Secrétariat général de l'Union Benelux a montré que les dommages financiers causés par des arnaques visant les PME (petites et moyennes entreprises) sont estimés à 850 millions au sein du Benelux. Cette estimation est basée sur une étude à laquelle 1.153 entreprises de l'ensemble du Benelux ont pris part.

Dommages financiers causés par les arnaques au sein du Benelux	
Nombre d'entreprises ayant participé	1.153
Nombre total de PME	1.762 Mio
Dommages signalés	556.000
Dommages totaux BNL*	850 Mio

*Calcul: (556.00/1.153) x 1.762 millions de PME
Source: Secrétariat général de l'Union Benelux

NOTES

NOTES

Secrétariat-général de l'Union Benelux
Rue de la Régence 39 • BE-1000 Bruxelles • T +32 (0)2 519 38 11 • info@benelux.int • www.benelux.int